



Feuille de Route Régionale Économie Circulaire (FREC)

– Période 2020-2025 –

SOMMAIRE

1. PRÉAMBULE	1
2. UN MOUVEMENT GLOBAL EN FAVEUR DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE.....	1
3. LA FEUILLE DE ROUTE ECONOMIE CIRCULAIRE	2
4. GOUVERNANCE ET PARTENARIATS.....	3
ENGAGEMENT ① : CRÉER / CRÉONS LES CONDITIONS POUR DIFFUSER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE EN RÉGION	4
Action 1 Élaborer des outils de promotion/communication tous publics.....	6
Action 2 Développer une plateforme numérique régionale sur l'économie circulaire	7
Action 3 Créer un réseau d'ambassadeurs de l'économie circulaire	8
Action 4 Organiser des événements sur l'économie circulaire en région tous publics	9
Action 5 Développer, diffuser et ancrer le nouvelles approches et indicateurs de développement chez les jeunes publics.....	10
Action 6 Développer les études de flux de matières	12
Action 7 Mettre en place un observatoire régional des ressources et des déchets	13
Action 8 Structurer et améliorer la connaissance sur les ressources et les déchets.....	14
Action 9 Préparons les métiers à l'économie circulaire	16
Action 10 Développer des projets de recherche et d'innovation sur l'économie des ressources	17
Action 11 Accompagner la transformation des métiers dans la fonction publique.....	19
ENGAGEMENT ② : COOPÉRER / COOPÉRONS AVEC LES TERRITOIRES POUR DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE TERRITORIALE ET ACCROÎTRE LES PRATIQUES ET LA CONSOMMATION RESPONSABLES	20
Action 12 Animer des réseaux ou clubs thématiques	22
Action 13 Développer des Plans d'Actions Economie Circulaire Territoriaux (PEC).....	23
Action 14 Développer les démarches d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT)	24
Action 15 Développer des marchés publics économie circulaire	26
Action 16 Inventorier et mettre en valeur les produits fabriqués en région	27
Action 17 Développer et diffuser les pratiques et les modes de consommations locaux et responsables	28
Action 18 Rendre attrayants et accessibles des objets de seconde vie et/ou réparés	30
Action 19 Faciliter et encourager le réemploi, la réutilisation des déchets des secteurs du bâtiment et des travaux publics	31
Action 20 Favoriser l'utilisation des matériaux et produits bois et biosourcés dans la construction et les autres secteurs	32
ENGAGEMENT ③ : ENGAGER / ENGAGEONS L'ÉCONOMIE RÉGIONALE DANS LA SOBRIÉTÉ DES RESSOURCES ET LA PRODUCTION DE BIENS DURABLES	33
Action 21 Développer massivement l'écoconception des produits et des services.....	35
Action 22 Renforcer le rôle de l'Agence Economique Régionale (AER) dans le domaine de l'économie circulaire	36
Action 23 Soutenir la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) et les systèmes de management liés à l'environnement.	37
Action 24 Développer des partenariats avec les filières "Responsabilité Elargie des Producteurs" (REP)	38
Action 25 Réduire les déchets dans le bâtiment	40
Action 26 Développer l'écoconception dans les travaux publics	42
Action 27 Développer l'autonomie globale des exploitations agricoles et viticoles	43
Action 28 Développer les usages nobles du bois (matériaux, chimie...)	44
Action 29 Développer un plan d'actions économie circulaire avec les industries agroalimentaires de la région.....	46
Action 30 Développer une filière régionale d'emballages éco-conçus et réutilisables.....	47
Action 31 Tendre vers le zéro plastique nomade et non recyclable en région	48
Action 32 Développer un écosystème régional des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et des Equipements Electriques et Electroniques (EEE) soutenable et responsable	49
Action 33 Créer un club régional d'entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) et d'entreprises d'Insertion par l'Activité Economique (IAE) pour renforcer l'économie circulaire en région.....	51
Action 34 Structurer et animer un réseau régional des entreprises et structures du réemploi, de réutilisation et de recyclage des déchets.....	52

ENGAGEMENT ④ : ETRE / SOYONS EXEMPLAIRE(S) ETDIVISONS PAR 4 L'EMPREINTE RESSOURCE DE LA REGION.....	53
Action 35 Acculturer les élus et les agents aux déchets et à l'économie circulaire	55
Action 36 Mettre en place un Plan Interne de Prévention et de Gestion des Déchets.....	56
Action 37 Actualiser le Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER) de la région	57
Action 38 Supprimer la majorité des plastiques dans le fonctionnement de la Région.....	58
Action 39 Développer le recyclage et le réemploi dans la construction et la rénovation des lycées et bâtiments administratifs...	59
Action 40 Actualiser le guide des prescriptions fonctionnelles, techniques et environnementales des lycées et des bâtiments administratifs	60
Action 41 Développer une administration numérique responsable	61
Action 42 Développer les emballages recyclables et/ou recyclés, le vrac et la consigne dans les achats alimentaires de la région et des lycées.....	62
Action 43 Introduire l'économie circulaire dans la démarche Ecolycée	63
Action 44 Développer les dispositifs de soutien à l'économie circulaire	65
Action 45 Faire de l'économie des ressources une pierre angulaire des stratégies régionales	66
Action 46 Développer une comptabilité régionale écologique	67
5. LES INDICATEURS DE SUIVI	69
Territoire et activités	68
Consommation de matières premières.....	68
Financement et coût.....	69
Approches territoriales.....	69
Approches économiques	69

1. PRÉAMBULE

Le développement de nos sociétés repose aujourd'hui majoritairement sur une **ECONOMIE LINEAIRE** qui consiste à "**EXTRAIRE – PRODUIRE – CONSOMMER – JETER**".

Ce modèle conduit à une pression croissante sur les ressources naturelles, à la détérioration de leur conditions d'accès et à la production toujours plus importante de déchets. Les tensions sur les matières premières nécessaires à notre développement s'intensifient, les risques d'approvisionnement et de pénuries augmentent. A cela s'ajoute les déséquilibres majeurs sur les écosystèmes, la biodiversité, la fertilité des sols, la qualité de l'eau et de l'air et notre qualité de vie.

Face à ce constat, **l'ECONOMIE CIRCULAIRE a pour ambition de définir UN NOUVEAU MODELE ECONOMIQUE** qui s'oppose au modèle classique linéaire. **Elle modifie le rapport aux ressources en priorisant la sobriété et l'efficacité dans l'utilisation de celles-ci, en réduisant les impacts environnementaux.**

Les produits, les biens et équipements, les services sont réfléchis tout au long de leur cycle de vie, de leur conception (plus respectueuse de l'environnement), de leur consommation (plus responsable en préférant l'usage à la possession), de leur allongement de la durée d'usage (la réparation, le réemploi, le reconditionnement) et de leur recyclage (la réinjection dans la chaîne de production).

L'économie circulaire vise la réduction de l'empreinte écologique de nos sociétés en découplant croissance économique et consommation des ressources et d'énergie. **C'est une R-EVOLUTION PROFONDE dans notre manière de consommer et de produire.**

La région Bourgogne-Franche-Comté s'est engagée depuis le début des années 2000 dans des démarches ambitieuses de préservation de l'environnement, mais face à l'augmentation des besoins et aux effets de changement climatique qui impactent un certain nombre de ressources naturelles, les efforts doivent être intensifiés.

Les sécheresses de 2018 et 2019, par exemple, ont montré pour la première fois que l'eau, une ressource essentielle, était peut-être en définitive épuisable. Les impacts socio-économiques sont visibles : approvisionnement en eau difficile, rendement agricole en baisse, mortalité massive des arbres, tourisme fluvial à l'arrêt... mais plus que tout, c'est le sentiment d'insécurité et la demande sociale de protection qui prédomine dans les populations aujourd'hui.

En 2017, la Région s'est engagée dans une stratégie régionale de transition énergétique pour réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre, dans la transcription des Objectifs de Développement Durable (ODD) dans la suite de l'Agenda 21 régional.

La FEUILLE DE ROUTE sur l'ECONOMIE CIRCULAIRE (FREC) vient compléter les orientations pour accélérer la transition écologique globale de la région dans une ECONOMIE des RESSOURCES.

La feuille de route régionale sur l'économie circulaire a pour objectifs d'embarquer et de fédérer tous les acteurs du territoire (collectivités, grand public, entreprises, artisans, filières, organisations professionnelles, chambres consulaires, associations, ...) pour garantir une mobilisation générale dans une démarche co-construite et partagée, enrichie par la contribution de nombreux acteurs, experts et d'instances reconnues. Cette action régionale s'inscrit aussi dans un champ de politiques publiques coordonnées et transversales, où la coopération et la contractualisation entre les différents acteurs institutionnels doit garantir l'efficacité de l'action.

Elle est structurée autour de 5 principes fondamentaux, et déclinée en 4 engagements opérationnels.

C'est à cette aune que la région Bourgogne-Franche-Comté souhaite s'engager sur la voie de nouveaux modèles de développement résilients et frugaux.

2. UN MOUVEMENT GLOBAL EN FAVEUR DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE

La remise en cause profonde du modèle consumériste, relayée par les médias et les milieux associatifs dynamiques et/ou alternatifs, conduit à une évolution profonde de la société au plan mondial, national et local vers une consommation plus responsable.

A l'échelle européenne, le Parlement européen a voté le 18 avril 2018, le "paquet économie circulaire".

Il inclut un train de mesures proposées par la Commission européenne comprenant :

- des propositions de révision de la législation sur les déchets avec de nouveaux objectifs : recyclage de déchets municipaux de 65% à l'horizon 2035, 10% maximum de mise en décharges, collecte distincte des textiles et des déchets dangereux ;
- un plan d'actions destiné à favoriser l'économie circulaire et notamment l'écoconception des produits ;
- des prescriptions pour lever les obstacles rencontrés dans des secteurs spécifiques comme les matières plastiques, les déchets alimentaires, les matières premières critiques (métaux rares..) et la construction.

Dans la continuité, le **Conseil de l'Union européenne** a adopté, le 4 octobre 2019, ses conclusions intitulées "**Plus de circularité - Transition vers une société durable**".

Dans ses conclusions, le Conseil insiste sur le fait que **des efforts ambitieux supplémentaires sont nécessaires** pour stimuler une transition systémique vers une société durable. L'économie circulaire est un moyen important de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de respecter les limites de notre planète mais aussi d'atteindre les objectifs de développement durable des Nations Unies.

Le Conseil demande à la Commission européenne de présenter un **cadre stratégique ambitieux et à long terme**, y compris une vision commune pour l'économie circulaire et d'adopter un **nouveau plan d'action en faveur de l'économie circulaire** comportant des actions ciblées.

Le Conseil demande également que des mesures soient prises pour **promouvoir systématiquement la circularité tout au long de la chaîne de valeur**, y compris du point de vue des consommateurs, dans des secteurs clés tels que le textile, les transports,

l'alimentation ainsi que la construction et la démolition. **Le Conseil a aussi insisté sur la nécessité d'adopter plus de mesures concernant les piles et accumulateurs et les plastiques.**

Dans ses conclusions, le Conseil souligne que les principes d'**écoconception** ont contribué à rendre un nombre croissant de produits liés à l'énergie plus économes en énergie et charge la Commission européenne d'évaluer si les principes d'écoconception pourraient être appliqués à d'autres groupes de produits (par exemple, les produits des technologies de l'information et de la communication) et de présenter, le cas échéant, une proposition législative. Le Conseil demande aussi à la Commission européenne d'élargir le champ d'application des mesures d'écoconception en intégrant des critères relatifs à l'utilisation rationnelle des matières (**durabilité, réparabilité, recyclabilité et contenu recyclé**).

Les conclusions encouragent enfin au recours à des **instruments économiques** tels que la fiscalité environnementale, les réformes fiscales vertes et la responsabilité élargie des producteurs afin de promouvoir l'économie circulaire, les modes de production et de consommation plus durables et une gestion des déchets améliorée. Le Conseil souligne également que la passation de marchés pour des produits et des services peut stimuler les marchés circulaires et les investissements dans des cycles propres, sûrs, non toxiques et durables.

Conformément à la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, le Premier ministre a présenté le 23 avril 2018, la Feuille de Route Economie Circulaire (FREC) du gouvernement.

La feuille de route propose "**50 mesures pour une économie 100% circulaire**" dans une approche transversale pour "**mieux produire**", "**mieux consommer**", "**mieux gérer les déchets**" et enfin pour "**mobiliser tous les acteurs**". Cette feuille de route doit permettre à la France d'atteindre certaines cibles des objectifs du développement durable de l'Agenda 2030 des Nations Unies. Elle comporte, dans son volet de mise en œuvre, un "Plan Ressources pour la France".

Enfin, la **loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire** a été votée le 31 janvier 2020 par l'assemblée nationale. Elle s'articule autour de 4 piliers :

- la transposition des directives européennes sur les déchets modifiées en 2019 par le paquet européen sur l'économie circulaire ;
- l'extension du champ des filières Responsabilités Élargie du Producteur (REP) existantes, de l'évolution de leur gouvernance et du déploiement de nouvelles filières ;
- des mesures relatives à l'écoconception et aux taux de réemploi et recyclage des plastiques ;
- des mesures relatives à la mise sur le marché de nouveaux produits.

Les Régions sont reconnues comme collectivités chefs de file des territoires en matière de leurs compétences et missions, en matière de développement économique, de transition écologique, de formation/réinsertion, d'aménagement du territoire et de planification sont à la croisée des enjeux de transition vers l'économie circulaire.

3. LA FEUILLE DE ROUTE ECONOMIE CIRCULAIRE

Les premiers travaux de réactualisation de l'étude des flux de matières en région ont montré que la région Bourgogne-Franche-Comté, pour son développement, consomme des ressources et produit des déchets en quantités très importantes :

- **3 fois plus que la moyenne mondiale,**
- **3 fois plus que la moyenne nécessaire à la préservation de la biosphère,**
- avec une majorité de ressources et de produits importés.

Fort de ce constat, la stratégie pour une économie circulaire en Bourgogne-Franche-Comté repose sur **5 principes transversaux** :

- **l'utilisation sobre et efficace des ressources et des gisements locaux ;**
- **le renforcement de la résilience régionale par le renforcement des boucles locales d'utilisation des ressources et de réduction des déchets ;**
- **l'articulation des usages et des modes de traitements ;**
- **l'intégration et le portage dans les différentes stratégies régionales ;**
- **la coopération et l'interdépendance entre collectivités et acteurs.**

La feuille de route est la déclinaison agissante et opérationnelle de ces principes par la Région et en région.

Construit à partir des échanges et travaux des participants aux forums et ateliers en 2018 et 2019 sur l'économie circulaire, le programme d'actions ouvre sur des projets de partage et coopération et de mutualisation avec les territoires, les filières et les entreprises.

Elle repose sur 4 engagements principaux et 11 mesures opérationnelles :

Les 4 engagements :

- ① **Créer /créons** les conditions pour diffuser l'économie circulaire en région
Mesure 1.1 – Mobiliser les acteurs et développer une culture régionale
Mesure 1.2 – Approfondir les connaissances sur les ressources et les déchets
Mesure 1.3 – Accompagner la transformation des métiers-et des formations
- ② **Coopérer / coopérons** avec les territoires pour développer une économie circulaire territoriale et accroître les pratiques et la consommation responsable
Mesure 2.1 – Agir avec les territoires
Mesure 2.2 – Développer une commande publique responsable
Mesure 2.3 – Développer une offre de proximité et de qualité
- ③ **Engager / engageons** l'économie régionale dans la sobriété des ressources et la production de biens durables
Mesure 3.1 – Faciliter la transition des entreprises et des filières vers de nouveaux modèles économiques
Mesure 3.2 – Développer des boucles économiques sobres et éco-efficientes
Mesure 3.3 – Renforcer les initiatives sociales et solidaires

- **Etre / soyons** exemplaire(s) en divisant par 4 l'empreinte ressource de la collectivité régionale
- Mesure 4.1** – Une administration exemplaire dans son fonctionnement interne
- Mesure 4.2** – Inciter à l'exemplarité au travers des politiques publiques

Les fiches actions qui suivent constituent le support opérationnel de la mise en œuvre de la stratégie régionale économie circulaire. Elles ne sont pas toutes de même rang, ne s'inscrivent pas toutes dans la même temporalité, ne reposent pas toutes sur un même degré de précision. Une fois initiées, elles auront vocation à être précisées, amendées, enrichies au cours du temps, de façon à intégrer les dynamiques et les acteurs qu'elles vont mettre en mouvement.

4. GOUVERNANCE ET PARTENARIATS

La réussite de la stratégie vers une économie circulaire en région Bourgogne-Franche-Comté passe par l'adhésion du plus grand nombre.

L'Etat et l'ADEME - Agence de la Transition Ecologique sont étroitement associés à la coordination et à l'action régionale. Un comité de pilotage régional est mis en place.

Les territoires, les filières et entreprises, les citoyens, les pionniers ordinaires de la transition écologiques (POTEs) sont rassemblés au sein du réseau régional économie circulaire pour capitaliser et valoriser les initiatives locales, les meilleures pratiques et techniques disponibles, pour partager et coopérer et pour produire des solutions mutualisées et collectives.

Les réseaux ou clubs spécialisés, existants ou à créer fédèrent les acteurs et servent de relais à la mise en oeuvre de l'économie circulaire en région.

Dans le domaine des déchets, les collectivités en charge de la collecte, de la gestion et du traitement des déchets échangent et coopèrent au sein d'un réseau des collectivités territoriales pour répondre aux enjeux et objectifs du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD).

Ces réseaux se réunissent plusieurs fois par an pour échanger sur l'actualité, leurs activités et projets, leurs besoins et pour engager des réflexions et projets communs.

La conférence régionale bi-annuelle de l'économie circulaire est un moment de partage et d'échange entre acteurs sur l'économie circulaire, l'évaluation, la prospective et pespective pour l'accélération de l'économie circulaire en région.

Des partenariats pourront être signés avec des acteurs publics et privés, volontaires et engagés. Ils prendront la forme de conventions retranscrivant les objectifs, les valeurs partagées, les actions et l'engagement sur l'économie circulaire.

L'engagement vers une économie circulaire en Bourgogne-Franche-Comté au travers de la feuille de route n'est aucunement une démarche figée et fermée. Elle renforce les engagements de la Région et permet des coopérations. L'évolution très rapide des réglementations et des engagements des acteurs dans ce domaine impose une souplesse dans la mise en place des actions. Une évaluation et une actualisation du plan d'actions seront réalisées lors de la conférence régionale.

CRÉER / CRÉONS LES CONDITIONS POUR DIFFUSER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE EN RÉGION

L'économie circulaire constitue un changement de modèle influant sur les modes de consommation et de production. Elle a vocation à être appropriée, partagée et développée largement avec les collectivités, le grand public et les acteurs socio-économiques. La stratégie régionale n'a de sens que si elle s'accompagne d'une participation de tous les acteurs pour prendre en compte les spécificités territoriales et économiques et les ressources disponibles et pour permettre d'en faire un projet territorial.

Elle requiert la mobilisation de la plupart des acteurs pour susciter une prise de conscience collective des enjeux et du rôle de chacun. Elle nécessite également la mise en place d'une gouvernance adaptée garantissant la pérennité de la démarche.

Pour ce faire, cet engagement regroupe les actions transversales qui permettent de créer les conditions nécessaires au développement de l'économie des ressources et de l'économie circulaire : mise en réseaux des acteurs, sensibilisation et l'information, montée en compétence et amélioration de la connaissance.

L'engagement ① est décliné en 3 mesures :

Mesure 1.1 – Mobiliser les acteurs et développer une culture régionale	
	Elaborer des outils de promotion/communication tout public
	Développer une plateforme numérique régionale sur l'économie circulaire
	Créer un réseau régional d'ambassadeurs de l'économie circulaire
	Organiser des événements sur l'économie circulaire tout public
	Diffuser et ancrer les nouvelles approches et indicateurs de développement chez les jeunes publics
Mesure 1.2 – Approfondir les connaissances sur les ressources et les déchets	
	Développer les études de flux de matières
	Mettre en place un observatoire régional des ressources et des déchets
	Structurer et améliorer la connaissance sur les ressources et les déchets
Mesure 1.3 – Accompagner la transformation des métiers et des formations	
	Préparer les métiers à l'économie circulaire
	Développer des projets de recherche et d'innovation sur l'économie des ressources
	Accompagner la transformation des métiers dans la fonction publique

Mesure 1.1 – Mobiliser les acteurs et développer une culture régionale

Le projet visera, dans la suite des forums et des ateliers, à créer un réseau régional des acteurs de l'économie circulaire, pour partager les actions, susciter les projets et les coopérations et ainsi favoriser la mise en oeuvre de l'économie circulaire en région.

Ce réseau régional s'appuie sur une plateforme numérique régionale : espace de capitalisation, de référencement, de valorisation des activités, initiatives, des meilleures pratiques et techniques disponibles en région, de partage et de recherche de solutions, boîte à outils pour accompagner les différents publics dans leur projets. Ce réseau régional s'appuie également sur les POTES (Pionniers Ordinaires de la Transition Ecologique).

Une sensibilisation des acteurs et une diffusion accrue des principes de l'économie circulaire sont indispensables à la mise en oeuvre de la stratégie. En effet, le taux de diffusion ou de notoriété de l'économie circulaire est aujourd'hui de 13% dans la population et si les acteurs du secteurs en connaissent les principes, il n'ont pas toujours conscience des contours de cette nouvelle économie ou de l'écosystème dans lesquels ils évoluent.

Les démarches d'acculturation seront ciblées et adaptées aux différents publics. La sensibilisation des jeunes publics sera renforcée dans le cadre de la politique d'éducation au développement durable et des démarches éco-lycées. La cible des décideurs, aussi pour partager et ancrer des nouvelles approches économiques et financières.

La diffusion d'information et l'organisation d'événements et de campagnes annuelles thématiques permettront enfin de vulgariser cette nouvelle culture pour accroître ou favoriser l'émergence de comportements vertueux. Ces démarches pourront s'appuyer sur l'émergence d'initiatives citoyennes (concours récompensant les projets innovants, opérations de nettoyage....) pour démultiplier l'action.

La priorité sera d'informer et former en priorité les acteurs relais (territoires, consulaires) pour créer un réseau d'ambassadeurs dans le cadre du réseau transition. Une boîte à outils pour l'accompagnement et le soutien aux territoires et aux entreprises sera développée dans le cadre du réseau transition.

Action 1		Élaborer des outils de promotion/communication tout public	
Descriptif	<p>Construire une politique régionale volontaire et multi-partenariale nécessite de disposer d'un langage et d'une culture commune et partagée.</p> <p>La réalisation et la diffusion de supports de communication et de promotion permettront d'accompagner les principes de l'économie circulaire pour faire adhérer le plus grand nombre.</p> <p>Au plan régional, différents outils, élaborés dans les 2 ex-Régions et appartenant à la Région et à l'ADEME, existent (vidéos, plaquettes économie circulaire ou trophées de l'innovation, ...).</p> <p>L'action consistera à les reconditionner, les manufacturer avant diffusion sous format papier ou numérique.</p>		
Actions existantes	Vidéos économie circulaire issues des Appels à Projets éco-innovation et économie circulaire		
Actions nouvelles	01	Diffuser un 4 page papier/numérique sur l'EC – l'abécédaire de l'EC	
	02	Diffuser un 2 page dans le magazine "Notre Région"	
	03	Actualiser et diffuser la vidéo économie circulaire réalisée par l'ADEME en 2015	
	04	Compiler et/ou réaliser des vidéos, des trophées de l'innovation/lauréats appel à projets et des meilleurs pratiques et techniques disponibles de préservation de ressources	
Objectif	100% des foyers de la région informés à la préservation des ressources en 2021		
Pilotes	Communication et Environnement		
Directions associées	Communication / Environnement / Économie		
Partenaires associés	ADEME / DREAL		
Budget	50 000 €		
Financement	Région (budget 2020)		
Moyens	Temps agents / Assistance à Maîtrise d'Ouvrage		
Calendrier	2020		
Public	-		
Schémas ou démarches associés	Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets		
Périmètre action	Matières premières / Déchets		
Piliers EC	Approvisionnement durable, écoconception, écologie industrielle et territoriale, économie de la fonctionnalité, consommation responsable et achat durables, allongement de la durée d'usage, recyclage		

Action 2		Développer une plateforme numérique régionale sur l'économie circulaire		
Descriptif	<p>L'animation d'une dynamique régionale volontaire nécessite de se doter d'un outil numérique collaboratif efficace. L'action consistera à développer une plateforme numérique régionale sur l'économie circulaire pour organiser la connaissance et mobiliser les acteurs. Elle s'adresse à tous les publics pour mettre en visibilité les actions engagées, les bonnes pratiques et les projets des particuliers, des associations, des territoires et des entreprises.</p> <p>L'outil sera une déclinaison de la plateforme nationale économie circulaire https://www.economiecirculaire.org/ développée par l'ADEME - Agence de la Transition Ecologique, le Centre International Ressources et Innovation pour Développement Durable (CIRIDD), l'Institut National de l'Economie Circulaire (INEC) et des plateformes filles RECITA pour la région Nouvelle-Aquitaine https://www.recita.org/, ECLAIRA pour la région Auvergne-Rhône-Alpes https://www.eclaira.org/, COLLECTIF pour une ECONOMIE CIRCULAIRE pour la Région Grand Est https://www.collectif-grandest.org/, NECI pour la région Normandie https://neci.normandie.fr/. Le rattachement à cette plateforme permettra de bénéficier des outils de veille, de capitalisation et de l'effet réseau.</p>			
Actions existantes	Plateforme nationale : https://www.economiecirculaire.org/			
Actions nouvelles	05	Développer une plateforme numérique régionale économie circulaire		
	06	Etablir un annuaire régional des acteurs de l'économie circulaire		
	07	Mettre en place l'agenda régional des manifestations économie circulaire		
	08	Recenser et mettre en ligne 50 initiatives régionales économie circulaire		
Objectif	Faire connaître et faire vivre l'économie circulaire			
Pilotes	Environnement			
Directions associées	Communication / Économie / Délégation transformation numérique / Systèmes d'Information			
Partenaires associés	ADEME / DREAL			
Budget	50 000 € pour l'installation et le lancement de la plateforme régionale Fonctionnel annuel : 15 000 €			
Financement	Région (budget 2020 et suivants)			
Moyens	Temps agents / Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (CIRIDD) / Stagiaire			
Calendrier	05	Préfigurer une plateforme numérique régionale économie circulaire	2020	Temps agents, AMO
	06	Développer une plateforme numérique régionale économie circulaire	2020/2021	Temps agents
	07	Etablir un annuaire des acteurs et un agenda des manifestations de l'économie circulaire en région et les diffuser	2021 et suivants	Temps agents
	08	Recenser et mettre en ligne 50 initiatives régionales économie circulaire	2021 et suivants	Temps agents
Public	-			
Schémas ou démarches associés	Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets / Stratégie Régionale de la Transition Numérique / Coopérative des Transitions / Plateforme des Transitions			
Périmètre action	Matières premières / Déchets			
Piliers EC	Approvisionnement durable, écoconception, écologie industrielle et territoriale, économie de la fonctionnalité, consommation responsable et achat durables, allongement de la durée d'usage, recyclage			

Action 3		Créer un réseau d'ambassadeurs de l'économie circulaire		
Descriptif	<p>Les collectivités et les entreprises sont des acteurs essentiels de la mise en œuvre de l'économie circulaire dans la région.</p> <p>Le conseil régional, l'Etat et l'ADEME les accompagnent en s'appuyant sur des chargés de mission intégrés dans les collectivités, les syndicats de communes, les chambres consulaires, les filières.... Ceux-ci sont chargés de conseils directs et d'accompagnement, de mise à disposition de méthodes, d'outils ou de formation, d'appui et d'aide à l'expérimentation et/ou la généralisation de politiques structurantes, de l'organisation d'échanges, d'expériences et de bonnes pratiques.</p> <p>Structurés au plan régional, plusieurs réseaux coexistent : le réseau Régional de la Transition Ecologique et Economique (RT2E), le réseau des Territoires en Transition (TEPOS, TEPCV, PCAET), les réseaux spécialisés déchets et économie circulaire (le réseau régional des collectivités en charge de la collecte, de la gestion et du traitement des déchets), le réseau A3P (Animation Plan et Programme de Prévention regroupant les territoires PLP, ZDZG), le réseau RELIER (Ecologie Industrielle et territoriale...). Animés par l'ADEME, la Région et la DREAL, ces réseaux constituent les premiers ambassadeurs des territoires et des entreprises.</p> <p>Formés pour la plupart aux questions de transition énergétique et/ou de gestion des déchets, l'objectif est de préparer un programme de formations à l'économie circulaire pour accompagner leur montée en compétence à l'économie circulaire. Pour les aider dans la diffusion de l'économie circulaire, il convient de composer une boîte à outils avec différentes ressources : notes techniques et méthodologiques, diaporamas, dispositifs de soutiens techniques et financiers, groupes de travail. Plus de 200 personnes sont concernées par ce projet et formeront le réseau d'ambassadeurs à l'économie circulaire.</p>			
Actions existantes	Réseau Régional de la Transition Ecologique et Economique (RT2E) / Réseau des Territoires en Transition (TEPOS, TEPCV, PCAET) / Réseau régional des collectivités en charge de la collecte, de la gestion et du traitement des déchets / Réseau A3P / Réseau RELIER			
Actions nouvelles	09	Identifier les besoins, développer et mettre en œuvre un programme de formations des réseaux économiques territoires et déchets ou des réseaux d'accompagnements des territoires et des entreprises		
	10	Etablir et diffuser l'annuaire des ambassadeurs de l'économie circulaire		
	11	Composer et diffuser une boîte à outils économie circulaire		
Objectif	<p>Montée en compétence et faire travailler ensemble les réseaux sur l'économie circulaire</p> <p>100 ambassadeurs économie circulaire en 2021</p> <p>100% des territoires couverts par un réseau d'ambassadeurs de l'Economie Circulaire en 2022</p>			
Pilotes	Environnement / Économie / Aménagement du territoire / ADEME			
Directions associées	Transition énergétique			
Partenaires associés	Territoires / Chambres consulaires / AER / ALTERRE BFC			
Budget	Région : 50 000 €			
Financement	Région (budget 2021 et suivant)			
Moyens	Temps agents / Assistance à Maîtrise d'Ouvrage / Stagiaire			
Calendrier	09	Identifier les besoins, développer et mettre en œuvre un programme de formations des réseaux économiques, territoires et déchets ou des réseaux d'accompagnements des territoires et des entreprises	2020/2021	Temps agents
	10	Etablir et diffuser l'annuaire des ambassadeurs de l'économie circulaire	2020/2021	Temps agents, AMO
	11	Composer et diffuser une boîte à outils économie circulaire	2020/2021	Temps agents, AMO
Public	Chargés de mission collectivités et entreprises			
Schémas ou démarches associés	Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets / Stratégie Régionale d'Aménagement du Territoire / Stratégie Régionale de la Transition Énergétique			
Périmètre action	Matières premières / Déchets			
Piliers EC	Approvisionnement durable, écoconception, écologie industrielle et territoriale, économie de la fonctionnalité, consommation responsable et achat durables, allongement de la durée d'usage, recyclage			

Action 4		Organiser des événements sur l'économie circulaire en région tout public			
Descriptif	<p>Pour accompagner la diffusion de l'économie circulaire en région, l'organisation d'un certain nombre de manifestations régionales générales ou thématiques à destination de différents publics. 4 types d'événements sont proposés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ une conférence régionale de l'économie circulaire pour faire le point d'avancement de la Feuille de Route régionale (FREC) et du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD). Cette conférence biannuelle prendra le relais des forums "économie circulaire et déchets" organisés entre 2017 à 2019. Elle sera organisée en parallèle de la de Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES) du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets. La Conférence régionale de l'économie circulaire sera organisée pendant la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets de novembre ; ▪ des campagnes thématiques annuelles : les champs d'actions de l'économie circulaire sont nombreux et variés. Pour prévenir toute dispersion, il s'agit de définir et d'approfondir chaque année 1 ou 2 thématiques maximum qui feront l'objet de campagnes régionales avec un programme d'actions opérationnel : sensibilisation, conférences/colloques, réseau d'acteurs, appel à projets. Ces campagnes doivent permettre également de structurer des plans d'actions plus précis avec l'ensemble des acteurs. Pour 2020 et 2021, il est proposé les thèmes du vrac et du réemploi ; ▪ des conférences-débats sur l'économie circulaire, les nouveaux modèles de développement... Les conférences-débats seront départementalisées. Pour 2021, le thème du "Low-tech" et des "Communs" est proposé ; ▪ le festival des solutions : il s'agira de participer au festival des solutions porté par la direction de la communication. 				
Actions existantes	Forum et ateliers économie circulaire / CCES du PRPGD				
Actions nouvelles	12	Installer la première conférence régionale de l'économie circulaire en 2020			
	13	Organiser la première campagne annuelle sur la thématique du vrac – la VRAC Révolution			
	14	Organiser 8 conférences-débats départementales sur le thème du "Low Tech" et les "Communs"			
	15	Préparer et accompagner le festival des solutions			
Objectif	Diffuser et partager le concept et les principes de l'économie circulaire en région 1 000 participants en 2021				
Pilotes	Environnement / ADEME / DREAL				
Directions associées	Communication / Economie / Economie sociale et solidaire / Délégation transformation numérique / Laboratoire de l'innovation				
Partenaires associés	En fonction des besoins				
Budget	Région : 70 000 € + sollicitation ADEME				
Financement	Région (budget 2020 et suivants)				
Moyens	Temps agents / Assistance à Maîtrise d'Ouvrage / Stagiaire				
Calendrier	12	Installer la première conférence régionale de l'économie circulaire en 2020	10 000 €	2020/2021	Temps agents
	13	Organiser la première campagne annuelle sur la thématique du vrac – la VRAC Révolution	70 000 €	2020 et suivants	
	14	Organiser 8 conférences-débats départementales sur le thème du "Low Tech" et les "Communs"	10 000 €	2020/2021	Temps agents, AMO
	15	Préparer et accompagner le festival des solutions	A déterminer	2020/2021	Temps agents, AMO
Public	Tout public				
Schémas ou démarches associés	Tout schéma				
Périmètre action	Matières premières / Déchets				
Piliers EC	Approvisionnement durable, écoconception, écologie industrielle et territoriale, économie de la fonctionnalité, consommation responsable et achat durables, allongement de la durée d'usage, recyclage				

Action 5		Développer, diffuser et ancrer les nouvelles approches et indicateurs de développement chez les jeunes publics			
Descriptif	<p>La sensibilisation à de nouveaux enjeux et de nouvelles formes de développement est capitale pour la réussite de la stratégie économie circulaire. Réduire d'un facteur 4 à 7 nos consommations de ressources impose un changement radical de notre modèle économique et de nos modes de vie.</p> <p>La sensibilisation de tous les publics à ces nouvelles dimensions est nécessaire. Les démarches d'acculturation seront ciblées et adaptées aux différents publics. Dans un premier temps, la Région souhaite prioritairement toucher les jeunes publics et les décideurs (élus, chambres consulaires, filières...).</p> <p>En ce qui concerne les jeunes publics, la Région a une compétence première en matière de formation initiale. Elle accompagne plus de 110 000 jeunes dans plus de 205 lycées publics et privés. Dans ce cadre, elle sensibilise les élèves au développement durable par le biais de démarche Ecolycée. Sur les 130 établissements publics, 76 sont impliqués dans ce dispositif. Elle soutient également le développement de classes environnement pour les scolaires depuis la maternelle au lycée, dans le cadre de séjour dans un centre agréé pour l'Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD). Plus de 7 500 scolaires ont participé en 2019 à des classes environnement dans la région. Avec les structures d'EEDD régionales, le travail consistera à :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. identifier les programmes et outils d'EEDD existant sur l'économie circulaire, les ressources et les déchets, 2. évaluer la prise en compte et ou le différentiel de prise en compte de l'économie circulaire dans les programmes et outils d'EEDD actuels, 3. identifier et développer des programmes et des outils de sensibilisation/communication à l'économie circulaire. La formation des formateurs sera également prise en compte. 				
Actions existantes	Démarche Ecolycées / Classes environnement				
Actions nouvelles	16	Organiser la réflexion avec le réseau régional des structures de l'EEDD et le réseau GRAINE			
	17	Identifier les outils/programmes d'EEDD sur l'économie circulaire et les déchets existants et évaluer le différentiel de prise en compte			
	18	Développer des outils et programmes d'EEDD à l'économie circulaire et la prévention des déchets			
	19	Organiser des conférences/ateliers prospectifs et scénariser l'économie circulaire en région			
	43	Actualiser le référentiel Ecolycées (cf. Région exemplaire)			
Objectif	100% des classes environnement avec un module économie circulaire en 2021				
Pilotes	Environnement				
Directions associées	Lycées / Economie				
Partenaires associés	Réseau et structures d'EEDD / ADEME / DREAL / Chambres consulaires				
Budget	Région 20 000 € (dans un premier temps)				
Financement	Région (budget 2020 et suivant)				
Moyens	Temps agents / Assistance à Maîtrise d'Ouvrage				
Calendrier	16	Organiser la réflexion avec le réseau régional des structures de l'EEDD et le réseau GRAINE	5 000 €	2020	Temps agents, AMO
	17	Identifier les outils/programmes d'EEDD sur l'économie circulaire et les déchets existants et évaluer le différentiel de prise en compte	-	2021	Temps agents
	18	Développer des outils et programmes d'EEDD à l'économie circulaire et la prévention des déchets	A déterminer	2021	AMO
	19	Organiser des conférences/ateliers prospectifs et scénariser l'économie circulaire en région	A déterminer	2021	Temps agents
	43	Actualiser le référentiel Ecolycées (cf. Région exemplaire)	A déterminer	2021	Temps agents
Public	Scolaire				
Schémas ou démarches associés	Plan lycées / Règlement d'intervention EEDD / PRPGD				
Périmètre action	Matières premières / Déchets				
Piliers EC	Approvisionnement durable, écoconception, écologie industrielle et territoriale, économie de la fonctionnalité, consommation responsable et achat durables, allongement de la durée d'usage, recyclage				

Mesure 1.2 – Approfondir les connaissances sur les ressources et les déchets

L'observation, l'amélioration continue des connaissances et leur partage sont nécessaires à la construction de politiques publiques de préservation et de gestion efficace des ressources et à la bonne mise en œuvre de la stratégie régionale.

L'économie circulaire touche un grand nombre de ressources (matières premières renouvelables ou non renouvelables) et de déchets et de domaines (l'extraction et approvisionnement durable, l'éconception, l'allongement de la durée d'usage, l'économie de la fonctionnalité, l'écologie industrielle et territoriale, l'allongement de la durée d'usage, la consommation responsable, le recyclage...).


Les besoins sont nombreux et les données plus ou moins disponibles.

Le projet consistera à structurer, au plan régional, un dispositif d'observations et de connaissances des ressources, des déchets (nature, gisements, disponibilités, rareté, pénurie, production, consommation, secteurs de consommation, filières de traitement...).

Un observatoire régional des ressources et des déchets sera créé pour asseoir cette connaissance dans le cadre d'un processus d'amélioration continue.

Le travail s'appuiera aussi sur la réactualisation de l'étude des flux de matières régionales, sur des études de flux de matières de secteurs ou branches économiques. Ces dernières permettront d'établir les dynamiques de boucles de matières et de déchets au plan régional et local.

Ces travaux sont conduits au plan régional dans le cadre stratégie régionale de la connaissance porté par la Région, l'Etat et l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) et au plan national dans le cadre du groupe de travail Régions de France associant l'ADEME et le Ministère de l'Ecologie.

Action 6		Développer les études de flux de matières			
Descriptif 	<p>Pour son développement, le territoire régional consomme des matières premières (eau, terre, biomasse, énergie, métaux, granulats....) et produits des déchets (solides, liquides, gazeux..) en quantités très importantes.</p> <p>La part des importations de matières premières ou de produits finis progresse régulièrement depuis 50 ans pour atteindre 32% du PIB contre 12% dans les années 1960. La dépendance croissante de l'économie présente un risque pour la robustesse de celle-ci dans un contexte de changement climatique et d'augmentation des pressions pour l'environnement.</p> <p>La création de boucles de valeurs locales basées sur l'économie de ressources du territoire, la production locale et le recyclage des déchets est un facteur de résilience de la Région. Le recyclage représente moins de 7% des consommations de ressources en région.</p> <p>L'action prévoit de finaliser une méthodologie de calcul de flux de matières pour les secteurs d'activités économiques, et de la tester en région sur 4 filières économiques. L'étude de flux de matière est une démarche macro-économique qui permet de quantifier, au plan régional, les consommations internes, les flux entrants et sortants de matières premières et la production de déchets (solides, gazeux ou autres...). Les principaux secteurs économiques de consommation sont identifiés mais les mesures d'impacts sont encore trop imprécises. La connaissance sur les Déchets d'Activités Economiques (DAE) en région est également très faible. Les données utilisées pour les filières économiques sont pour la plupart des données agrégées au plan national et quand elles existent au plan régional celles-ci demeurent incomplètes. Des travaux sont en cours au plan national (Ministère de l'écologie, ADEME) pour développer une méthodologie applicable aux filières économiques. ALTERRE est associée aux travaux. La région Bourgogne-Franche-Comté, la DREAL et l'ADEME participent à un groupe de travail. Ce travail permettra de structurer l'observatoire des ressources et d'apporter de nouvelles approches qui pourront être déclinées dans les contrats de filières signés par les filières, la Région, l'Etat... L'étude des flux matières filière doit permettre d'aider les secteurs économiques et les entreprises à développer des politiques de sobriété et d'efficacité dans l'utilisation des ressources, à identifier les ressources de substitution, à accroître l'écoconception des produits et à développer le réemploi et le recyclage. Un dispositif d'accompagnement sera mis en place à l'échelle régionale pour aider les filières à développer les études de flux de matières.</p> <p>Ce travail permettra aussi de structurer l'observatoire des ressources.</p>				
	<p>Etude de flux de matières régionale de la Bourgogne 2013 / Méthodologie de flux de matières économiques / Diagramme de Sankey de la filière bois / Démarrage des travaux sur la filière plasturgie</p>				
Actions nouvelles	20	Déterminer la méthodologie d'analyse de flux de matières des filières économiques			
	21	Réaliser l'étude de flux de matières de 2 filières (bâtiment, plasturgie) avant extension à d'autres filières			
	22	Développer une offre de service technique et financière pour accompagner les filières à développer des études de flux de matières			
Objectif	Mesurer l'impact en région de la consommation et de la production sur les consommations de ressources / Quantifier les flux de matières et les possibilités de substitution				
Pilotes	Environnement / ALTERRE				
Directions associées	Prospective / Économie				
Partenaires associés	ADEME / DREAL / INSEE				
Budget	Région 50 000 € + sollicitation ADEME				
Financement	Région (budget 2020 et suivant)				
Moyens	Temps agents / Assistance à Maîtrise d'Ouvrage / Temps ALTERRE				
Calendrier	20	Déterminer la méthodologie d'analyse de flux de matières des filières économiques	0 €	2020/2021	Temps agents, ALTERRE
	21	Réaliser l'étude de flux de matières de 2 filières (bâtiment, plasturgie) avant extension à d'autres filières	25 000 €	2021/2022	Temps agents, ALTERRE
	22	Développer une offre de service technique et financière pour accompagner les filières à développer des études de flux de matières	0 €	2021/2022	Temps agents, ALTERRE
Public	Collectivités / Entreprises				
Schémas ou démarches associés	Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires / Stratégie régionale de la connaissance / Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation/ Schéma régional pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation / PRPGD				
Périmètre action	Matières premières / Déchets				
Piliers EC	Approvisionnement durable, écoconception, écologie industrielle et territoriale, économie de la fonctionnalité, consommation responsable et achat durables, allongement de la durée d'usage, recyclage				

Action 7		Mettre en place un observatoire régional des ressources et des déchets			
Descriptif	<p>La mise en place d'actions et la définition d'objectifs de réduction des consommations de ressources et de production de déchets, d'amélioration de l'efficacité de l'utilisation des ressources, du réemploi et du recyclage nécessitent une connaissance quantitative et qualitative fine de données.</p> <p>L'opération consistera à structurer un observatoire régional des ressources et des déchets alliant expertise et veille régionales. Cet observatoire permettra de structurer des plans d'utilisation/gestion des ressources, des plans de réemploi/recyclage des déchets avec pour finalités la préservation des écosystèmes, la sobriété et l'efficacité dans l'utilisation des ressources et la substitution des matières premières.</p> <p>La création de l'observatoire des ressources et des déchets sera conduite dans le cadre de la Stratégie Régionale de la Connaissance Bourgogne-Franche-Comté portée par la Région, l'Etat et l'Institut National des Statistiques et des Etudes Economiques (INSEE).</p> <p>Cet observatoire bénéficiera :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ au plan régional, des études de gisements développés dans le cadre des Schéma Régional des Carrières, du Schéma Régional de la Biomasse et de la Feuille de route régionale sur le développement des matériaux et produits biosourcés (remplacée à terme par la Stratégie Régionale Bio économie) ; ▪ au plan national, des travaux interrégionaux au sein de Régions de France. <p>Les travaux doivent enfin conduire à fédérer et mettre en synergies l'ensemble des observatoires régionaux et les structures porteuses pour créer de l'interconnaissance et des croisements avec les observatoires régionaux économiques et sociaux. Des études plus poussées seront conduites annuellement pour structurer et approfondir la connaissance sur les ressources et les déchets (cf. Fiche Action 8).</p>				
Actions existantes	Stratégie de la connaissance / Etude de flux de matières régionales / SINOE déchets - base de données nationale sur les déchets développée par l'ADEME www.sinoe.org / Observatoire ORECA énergie climat https://www.oreca-bfc.fr/				
Actions nouvelles	23	Définir l'architecture de l'observatoire ressources et les modalités de gouvernance			
	24	Créer l'observatoire des ressources			
	25	Définir l'architecture de l'observatoire régional déchets et les modalités de gouvernance			
	26	Créer l'observatoire des déchets			
	27	Structurer et animer une communauté des acteurs de l'observation ressources et déchets			
	28	Développer un dispositif d'analyse et de veille des ressources et déchets			
Objectif	Développer des analyses croisées pour aider à la création de politiques de transition transversales et efficaces				
Pilotes	Environnement / ADEME				
Directions associées	Prospective et démarches partenariales / Économie / Aménagement du territoire				
Partenaires associés	DREAL / DRAF / INSEE / ALTERRE / ATMO / Différents observatoires				
Budget	Région : 100 000 € + sollicitation ADEME				
Financement	Région (budget 2020 et suivant)				
Moyens	Temps agents / Assistance à Maîtrise d'Ouvrage / ALTERRE / ATMO BFC				
Calendrier	23 / 25	Définir l'architecture de l'observatoire ressources et déchets et les modalités de gouvernance	0 €	2020	Temps agents, ALTERRE
	24	Créer l'observatoire des ressources	50 000 €	2021 et suivants	Temps agents, ALTERRE, AMO
	26	Créer l'observatoire des déchets	50 000 €	2021 et suivants	Temps agents, ALTERRE, AMO
	27 / 28	Structurer et animer une communauté des acteurs de l'observation ressources et déchets et développer un outil d'analyse et de veille	0 €	2021 et suivants	Temps agents
Public	Collectivités / Secteurs économiques / Grand public				
Schémas et démarches associés	PRPGD / Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires / Stratégie régionale de la connaissance / Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation / Schéma régional pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation / Stratégie Régionale Bio économie				
Périmètre action	Matières premières / Déchets				
Piliers EC	Approvisionnement durable, écoconception, écologie industrielle et territoriale, économie de la fonctionnalité, consommation responsable et achat durables, allongement de la durée d'usage, recyclage				

Action 8		Structurer et améliorer la connaissance sur les ressources et les déchets			
Descriptif	<p>L'action consistera à structurer la connaissance sur les ressources et les déchets pour consolider l'observatoire ressources et déchets et les travaux avec les territoires, les acteurs et filières économiques.</p> <p><u>Concernant les ressources</u></p> <p>Le travail consistera, pour chaque type de matières premières, à déterminer des approches globales et structurantes visant à réduire fortement leur utilisation dans tous les secteurs d'activités. 4 angles seront privilégiés : les règles de préservation des ressources (tant du point de vue qualitatif que quantitatif), les meilleures techniques et pratiques disponibles d'économie de ressources, les impacts socio-économiques pour la région et les modalités de mises en œuvre.</p> <p>Chaque année, ce travail portera sur 1 ou 2 types de matières premières. Pour 2020 et 2021, il est proposé, compte tenu du contexte régional, de travailler sur la ressource en eau et prioritairement, sur l'inventaire et la diffusion des meilleures pratiques et techniques disponibles d'économie d'eau.</p> <p><u>Concernant les déchets</u></p> <p>Les déchets sont une compétence nouvelle pour la Région. Depuis 2015, elle assure la planification régionale à travers un Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD). Le premier plan régional, après une phase de concertation et d'enquête publique, a été adopté par l'Assemblée régionale le 15 novembre 2019.</p> <p>Le soutien à des opérations ponctuelles par exemple sur la filière textile, les déchets électriques et électroniques en fin de vie (D3E) dans le cadre de l'Appel à Projet Economie Circulaire porté par l'ADEME et la Région depuis 2018 ont ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ montré des carences dans la connaissance des acteurs et des filières de réemploi et de recyclage existantes sur le territoire, dans la traçabilité des flux de matières à l'intérieur et à l'extérieur de la région (importations, exportations...) et dans le taux de réemploi, de recyclage des matières ; ▪ mis en évidence des concurrences entre acteurs et des écarts de coûts de production. <p>La connaissance des écosystèmes par filières est d'autant plus importante que la future feuille de route économie circulaire nationale élargie les compétences de producteurs de déchets dénommée Responsabilité Élargie du Producteur (REP). Cet élargissement de compétence avec le développement de la consigne ou de vrac impactera les entreprises de production mais aussi le recyclage, comme c'est déjà le cas dans notre région.</p> <p>Le travail consistera à réaliser, chaque année, 2 analyses complètes de filières en étudiant l'amont (extraction et production), l'aval (réemploi, réutilisation, recyclage, exutoire) et les modes de consommation afin de structurer nos connaissances. Pour 2020 et 2021, il est proposé de travailler sur la filière du bâtiment et des travaux publics et la filière emballage.</p>				
Actions existantes	Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets				
Actions nouvelles	29	Etablir la méthodologie des études ressources et déchets			
	30	Recenser et diffuser un catalogue des meilleures pratiques et techniques disponibles d'économie d'eau			
	31	Structurer la connaissance de filière bâtiment et des travaux publics			
	32	Structurer la connaissance de la filière emballages			
Objectif	Disposer de données fiables pour la construction des politiques publiques				
Pilotes	Environnement / ADEME				
Directions associées	Prospective et démarches partenariales / Économie / Aménagement du territoire / Economie sociale et solidaire				
Partenaires associés	DREAL / DRAF / Agence Economique Régionale / INSEE / ALTERRE / Différents observatoires / Filières / Clusters / Agences de l'eau / Agence Régionale de la Santé				
Budget	Région : 100 000 € + sollicitation ADEME				
Financement	Région (budget 2020 et suivant)				
Moyens	Temps agents / Assistance à Maîtrise d'Ouvrage				
Calendrier	29	Etablir la méthodologie des études ressources et déchets	0 €	2020	Temps agents
	30	Recenser et diffuser un catalogue des meilleures pratiques et techniques disponibles d'économie d'eau	A déterminer	2020/2021	Temps agents, AMO
	31	Structurer la connaissance de filière bâtiment et des travaux publics	100 000 €	2020	Temps agents, AMO
	32	Structurer la connaissance de la filière emballages	50 000 €	2021	Temps agents, AMO
Public	Collectivités / Acteurs économiques / Grand public				
Schémas et démarches associés	PRPGD / Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires / Stratégie régionale de la connaissance / Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation				
Périmètre action	Matières premières / Déchets				
Piliers EC	Ecologie industrielle et territoriale, allongement de la durée d'usage, recyclage				

Mesure 1.3 – Accompagner la transformation des métiers et des formations

Le passage vers une économie circulaire doit s'accompagner d'une évolution des métiers et pour cela prendre en compte un certain nombre de critères qui la caractérise : pluridisciplinarité, transversalité, socle de compétences élargie, culture du développement durable, niveaux de qualification élève et spécialisation.

Cette évolution concerne aussi bien la formation initiale, la formation continue, que la voie professionnelle ou d'apprentissage, l'ensemble des structures de formations publiques, privés, collèges, lycées, universités, grandes écoles. Des travaux ont été entrepris ces dernières années par l'éducation nationale et les branches professionnelles pour intégrer les enjeux du développement durable au sein des référentiels existants, former les enseignants et développer des outils pédagogiques.

A court terme, le projet "Circul'ère – préparons les métiers à l'Economie Circulaire", porté par l'association RUDOLOGIA, aux côtés de la Région, de l'ADEME conduira, en fonction des résultats d'un diagnostic des référentiels métiers, à intégrer les enjeux de l'économie circulaire dans les contenus, former les enseignants, développer des outils pédagogiques, mettre à niveau les plateaux techniques de formations....

Ce travail devra permettre aussi de réaliser une enquête prospective de l'impact emploi/formation de l'économie circulaire (secteurs concernés, métiers, nombre d'emplois générés, formation nécessaires...) en lien avec l'observatoire Emploi Métiers Formation ORIENTATION de Bourgogne-Franche-Comté (EMFOR) et un état des lieux de l'offre de formation existante pour établir un diagnostic des formations existantes en région et pour mesurer le degré d'écart de prise en compte de l'économie circulaire.

L'économie circulaire doit être une opportunité d'insertion professionnelle par la reconnaissance de nouvelles compétences dans les parcours d'insertion et/ou en proposant de nouveaux secteurs d'actions aux structures d'insertion. La dimension territoriale de l'économie circulaire supposera un dialogue permanent entre acteurs publics et privés pour anticiper les mutations du tissu économique. Les marchés publics de formation aux demandeurs d'emplois seront également un vecteur de cette prise en compte.

A moyen terme, un rapprochement avec l'Université, les centres de recherches, les grandes écoles de Bourgogne-Franche-Comté sera conduit pour créer et animer une communauté scientifique spécialisée sur la préservation des ressources, compléter les dispositifs de formation existants et développer des partenariats de projets.

Enfin, la fonction publique (d'Etat, territoriale, hospitalière) qui ne compte aujourd'hui pas moins de 500 métiers, doit jouer un rôle essentiel dans le développement de politiques de préservation des ressources et réduction de déchets. Un travail avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) sera engagé en vue de proposer un dispositif de montée en compétence des fonctionnaires sur l'économie circulaire.

Action 9		Préparons les métiers à l'économie circulaire	
Descriptif	<p>Tous les secteurs d'activités économiques consomment des ressources, produisent des déchets. Pour amplifier l'économie circulaire en région, la transformation des métiers est un levier de réussite.</p> <p>Le projet "Circul'ère - préparons les métiers à l'économie circulaire" vise à travailler à l'insertion et à la prise en compte de l'économie circulaire dans les formations.</p> <p>Le projet "Circul'ère" visera l'amélioration des référentiels de formation et/ou le déploiement de nouvelles formations, la montée en compétences des formateurs, l'amélioration des plateaux pédagogiques et techniques, le développement d'outils pédagogiques et de chantiers "pilotes".</p> <p>Une priorisation des secteurs économiques sera privilégiée en fonction de l'importance de leur impact sur les consommations de ressources, de la production de déchets, du degré d'engagement/d'implication de la filière dans l'économie circulaire. Les secteurs du bâtiment, ameublement, agriculture (et agro-alimentaire) et restauration seront dans un premier temps concernés.</p>		
Actions existantes	Plan Lycée / Carte de Formations / Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle		
Actions nouvelles	33	Installer et animer une communauté de travail "économie circulaire et formations"	
	34	Utiliser/développer et diffuser des outils pédagogiques	
	35	Développer un référentiel de formation des formateurs	
	36	Mettre en place un plan de formations/montée en compétences des formateurs	
	37	Evaluer la prise en compte de l'EC dans les référentiels de formations et préconiser des mesures d'amélioration (faisabilité technique et financière, maître d'ouvrage, calendrier)	
	38	Evaluer la prise en compte de l'EC sur les plateaux techniques et préconiser des mesures d'amélioration (faisabilité technique et financière, maître d'ouvrage, calendrier)	
Objectif	<p>Formation de 500 formateurs à l'économie circulaire à l'horizon 2022</p> <p>10 centres de formations berceau en 2020 (4 dans le bâtiment, 4 en agriculture, 2 en agro-alimentaire et l'emballage)</p> <p>10% des centres de formations impliqués en 2021, 30% en 2022, 50% en 2023, 100% en 2025</p>		
Pilotes	Environnement / RUDOLOGIA / ADEME		
Directions associées	Lycées / Carte des formations, apprentissage et formations sanitaires et sociales / Transitions professionnelles et orientation / Formation professionnelle des demandeurs d'emploi / Patrimoine et gestion immobilière / Économie		
Partenaires associés	Rectorat de Besançon / Rectorat de Dijon / Ministère de l'Agriculture / EMFOR (Emploi-Métiers-Formation-Orientation en Bourgogne-Franche-Comté) / EDUTER (Education et Développement Professionnel) / AgroSup Dijon / Campus de Métiers / Lycées / Opérateurs de Compétences (OPCO) / Centres de formations initiale et continue publics et privés / Filières / Clusters / structures spécialisées...		
Budget	<p>Fonctionnement : 200 000 € sur 3 ans</p> <p>Ne comprend pas à ce stade les montants d'investissement nécessaires à l'amélioration des équipements (plateaux techniques de formation...) et au développement d'outils pédagogiques</p>		
Financement	<p>Dans le cadre de l'Appel à Projet économie circulaire 2018</p> <p>Région : 100 000 € (budget 2019 et suivant) - Direction de l'environnement</p> <p>ADEME : 100 000 €</p>		
Moyens	Temps agents / RUDOLOGIA (1 chargé de mission ETP)		
Calendrier	33	Installer et animer une communauté de travail "économie circulaire et formations"	2020
	34	Utiliser/développer et diffuser des outils pédagogiques	2020
	35	Développer un référentiel de formation des formateurs	2020
	36	Mettre en place un plan de formations/montée en compétences des formateurs	2020/2022
	37	Evaluer la prise en compte de l'EC dans les référentiels de formations et préconiser des mesures d'amélioration (faisabilité technique et financière, maître d'ouvrage, calendrier)	2020
	38	Evaluer la prise en compte de l'EC sur les plateaux techniques et préconiser des mesures d'amélioration (faisabilité technique et financière, maître d'ouvrage, calendrier)	2020/2022
Public	Filières / Apprenants / Formateurs / Centres de formation		
Schémas ou démarches associés	Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets / Plan lycées / Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle / Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation / Schéma régional pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation		
Périmètre action	Matières premières / Déchets		
Piliers EC	Approvisionnement durable, écoconception, écologie industrielle et territoriale, économie de la fonctionnalité, consommation responsable et achat durables, allongement de la durée d'usage, recyclage		

Temps agents, RUDOLOGIA

Action 10		Développer des projets de recherche et d'innovation sur l'économie des ressources	
Descriptif	<p>L'économie des ressources conduit à des modifications profondes de production et de consommation, à l'émergence de nouveaux concepts (économie de fonctionnalité, économie collaborative, économie du partage, frugalité...).</p> <p>La Bourgogne-Franche Comté dispose d'une communauté de recherche importante dans le domaine de la transition écologique et énergétique. Le soutien à la recherche et l'innovation constitue un des axes majeurs de la transition énergétique pour accompagner les filières correspondantes vers la maturité et la compétitivité.</p> <p>Plusieurs équipes coopèrent autour de la climatologie, de l'agro-environnement, de l'agroalimentaire, de l'évolution ou de la préservation des espèces ou d'autres aspects liés à la biodiversité. Ces compétences, notamment l'agro-écologie, ont été identifiées au plan national par l'INRAE qui a décidé de renforcer son implantation sur ces thématiques au niveau du Centre Dijon Bourgogne Franche-Comté. Mais également sur les thématiques de l'énergie, du transport et des mobilités, des matériaux, notamment à l'Université de technologie de Belfort-Montbéliard, du bois, de l'écoconception et des matériaux biosourcés à Arts et Métiers Paris Tech campus de Cluny et à l'Institut FEMTO, et de la bio économie avec AGROSUP Dijon.</p> <p>Les ex-Régions Bourgogne et Franche-Comté ont chacune élaboré, pour la période 2014-2020, une Stratégie Régionale de l'Innovation pour une Spécialisation Intelligente (SRI-SI ou RIS3), annexée au PO FEDER, en cours de révision pour la période 2021-2027. Parmi les 12 domaines de spécialisation identifiés, pour lesquels la Bourgogne-Franche-Comté est concurrentielle tant en termes de capacité de recherche, d'innovation et de développement socio-économique, 8 sont porteurs d'innovations contribuant au développement durable et à la transition écologique et énergétique, à la sobriété et l'économie de ressources (des matières premières) de la région.</p> <p>Pour le SRI-SI Franche-Comté il s'agit des domaines : véhicules communicants et conduite automatisée et services de mobilité, véhicules économes en ressources, produits alimentaires durables du terroir, intégration et efficacité des systèmes énergétiques et usage des technologies de l'information et de la communication en réponse aux enjeux sociétaux.</p> <p>Pour le SRI-SI Bourgogne, il s'agit des domaines : qualité de l'environnement, des aliments, de l'alimentation ... au service du bien-être des consommateurs; éco-conception, éco-construction, matériaux biosourcés, technologies innovantes et alternatives pour la mobilité et le transport.</p> <p>En cohérence avec l'action 5.6 "Développer la Recherche et l'innovation en matière de transition énergétique" de la stratégie régionale de transition énergétique, le volet Recherche et Innovation de la Feuille de route Régionale Economie Circulaire visera à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ recenser les résultats obtenus à ce jour en matière de recherche et d'innovation et évaluer leur impact (actuel ou potentiel) pour le territoire régional, en lien avec la stratégie opérationnelle de transition énergétique. ▪ s'appuyer sur les compétences locales en termes de transfert de technologie pour favoriser le développement d'innovations bénéficiant à la sphère socio-économique à partir de la recherche menée au sein des laboratoires. ▪ inciter à des collaborations avec la Fédération des Maison des Sciences de l'Homme (MSH) de Bourgogne et de Franche-Comté officiellement établie en 2016, en vue de contribuer à répondre à des questionnements liés à l'économie circulaire d'ordre sociétal, économique, territorial ... 		
Actions existantes	Dispositifs de soutien régionaux à la recherche et au transfert de technologique / Réseau Recherche Innovation Transition / Pôle de Compétitivité		
Actions nouvelles	39	Recenser les formations, les actions, les projets, et laboratoires et compétences impliqués dans l'économie circulaire	
	40	Créer et animer une communauté scientifique spécialisée et encourager des programmes de recherche et d'innovation bénéfique à la société dans son ensemble.	
	41	Développer des échanges avec les écoles de commerces et Science Po sur les nouveaux modèles économiques	
Objectif	Structurer une communauté scientifique régionale sur l'économie de ressources		
Pilotes	Environnement / Enseignement supérieur et recherche		
Directions associées	Économie		
Partenaires associés	ADEME / DREAL / COMmunautés d'Universités et Etablissements de Bourgogne-Franche-Comté (COMUE BFC) / Réseau Recherche Innovation Transition / AGRO-SUP / Ecoles de commerce / Science Po Dijon / Pôle de Compétitivité, Clusters		
Budget	Projets (DRES) : budget existant lié à la politique de recherche et d'innovation Animation (DE) : 20 000 € pour identifier les acteurs		

Financement	<p>Existant.</p> <p>Pour les projets, dans le respect des procédures en vigueur.</p> <p>Pour la recherche, ils se déclinent en particulier sous la forme d'AAP ouverts à l'ensemble de la communauté scientifique de BFC, quelle que soit la thématique. Les établissements et organismes classent les projets qu'ils soumettent à la Région sur la base d'une stratégie qui leur est propre. La Région prend en compte en 1er lieu ce classement, tout en s'appuyant, pour certains des dispositifs, sur un éclairage à l'échelle régionale apporté par UBFC. Le choix final des projets, mis au regard de l'enveloppe budgétaire impartie, se fait sur la base de critères en adéquation avec des priorités régionales, dont l'économie circulaire.</p>				
Moyens	Temps agents / Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour recensement des acteurs				
Calendrier	39	Recenser formations, les actions, les projets, et laboratoires et compétences impliqués dans l'économie circulaire	20 000 €	2020/2021	Temps agents, AMO
	40	Créer et animer une communauté scientifique spécialisée et encourager des programmes de recherche et d'innovation bénéfique à la société dans son ensemble.	Après étude	2021	Temps agents
	41	Développer des échanges avec les écoles de commerces et Science Po sur les nouveaux modèles économiques	Après rencontres	2021	Temps agents
Public	Apprenants / Enseignants / Chercheurs / Scientifiques / Entreprises / Territoires				
Schémas ou démarches associés	PRPGD / Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation / Schéma régional pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation				
Périmètre action	Matières premières / Déchets				
Piliers EC	Approvisionnement durable, écoconception, écologie industrielle et territoriale, économie de la fonctionnalité, consommation responsable et achat durables, allongement de la durée d'usage, recyclage				
Indicateurs de suivi	<p>Nombre de projets de recherche consacrés à l'économie circulaire et aux économies de matières premières.</p> <p>Nombre de collaborations avec les filières.</p> <p>Nombre de colloques sur le sujet.</p> <p>Nombre de projets financés par divers instruments financiers.</p>				

Action 11	Accompagner la transformation des métiers dans la fonction publique
<p>Descriptif</p>	<p>L'économie des ressources conduit à la ré-interrogation de nos modes de pensées et de nos modes de productions et/ou de consommations.</p> <p>Le secteur public comme le secteur privé est touché par ces transformations. Les collectivités publiques jouent un rôle essentiel dans le développement de politique de préservation des ressources et d'économie circulaire.</p> <p>La montée en compétence des agents publics à de nouvelles pratiques est un levier essentiel pour accompagner la transformation de notre économie.</p> <p>Des travaux avaient été conduits en 2014 entre le conseil régional de Bourgogne et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) pour le développement de formation des agents de la Région et d'autres collectivités sur la Qualité Environnementale du Bâti (QEB) et les biosourcés.</p> <p>Le travail consistera, dans un premier temps, à échanger avec le CNFPT sur la faisabilité et les modalités de développement de formations et de formations-actions sur l'économie circulaire et ses 7 piliers (l'extraction et l'approvisionnement durable, l'écoconception et l'approvisionnement durable, l'écologie industrielle et territoriale, la consommation responsable, l'économie de la fonctionnalité, le réemploi/réparation/ réutilisation et le recyclage) avant le déploiement, dans un second temps, d'un programme de travail et d'actions.</p> <p>La fonction publique compte plus de 500 métiers ou l'on retrouve quasiment toutes les professions et tous les domaines : énergie, eau, déchets, bâtiment, infrastructures, alimentation, espaces verts, environnement, enseignement, transports, santé... La priorité sera dans un premier temps donnée aux secteurs les plus impactant sur les consommations de matières premières et de production de déchets.</p>
<p>Actions existantes</p>	<p>A identifier</p>
<p>Actions nouvelles</p>	<p>42 Structurer un partenariat avec le CNFPT et mener les premières formations / formation-action</p>
<p>Objectif</p>	<p>100% des formations techniques du CNFPT examinées sous l'angle "économie circulaire"</p>
<p>Pilotes</p>	<p>Environnement / CNFPT</p>
<p>Directions associées</p>	<p>Ressources humaines</p>
<p>Partenaires associés</p>	<p>ADEME / DREAL</p>
<p>Budget</p>	<p>Non défini à ce stade</p>
<p>Financement</p>	<p>Non défini à ce stade</p>
<p>Moyens</p>	<p>Temps agents</p>
<p>Calendrier</p>	<p>2021</p>
<p>Public</p>	<p>Entreprises / Apprenants / Universitaires / Scientifiques</p>
<p>Schémas ou démarches associés</p>	<p>Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets / Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) 2017-2021</p>
<p>Périmètre action</p>	<p>Matières premières / Déchets</p>
<p>Piliers EC</p>	<p>Approvisionnement durable, écoconception, écologie industrielle et territoriale, économie de la fonctionnalité, consommation responsable et achat durables, allongement de la durée d'usage, recyclage</p>

COOPÉRER / COOPÉRONS AVEC LES TERRITOIRES POUR DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE TERRITORIALE ET ACCROÎTRE LES PRATIQUES ET LA CONSOMMATION RESPONSABLES

La consommation responsable est un domaine structurant de l'économie circulaire basée sur les achats locaux, les pratiques et les usages collaboratifs ainsi que sur le don et le partage.

Les modes de production et consommation actuels exercent une pression forte sur notre environnement, auquel s'ajoute une répartition inégale qui a creusé un écart très important entre le Nord et le Sud.

Les citoyens et les collectivités jouent un rôle essentiel pour changer nos modes de consommation en d'autres plus adaptés et plus responsables.

Les décisions des consommateurs exercent une influence croissante sur les marchés, les entreprises, les styles de vie. Les nouvelles habitudes de consommations joueront un rôle décisif dans les modes de production et la réduction de notre empreinte écologique. Les jeunes générations plus que tout autres constituent l'acteur principal et le moteur du changement dans les années à venir. Leurs pratiques collaboratives ou de partage et leurs nouvelles représentations de la propriété et de l'achat sont des atouts essentiels pour conduire le changement.

Les pratiques et les modes de consommation responsables consistent à trouver des solutions viables aux déséquilibres sociaux et environnementaux. Elles sont de véritables projets de territoire qui bénéficient à l'homme et son environnement et permettent la relocalisation de l'économie, d'autant plus importante que la diversité des produits vendus est nombreuse et la qualité importante. Mais celles-ci ne se limitent pas aux seules denrées alimentaires. Elles touchent également les autres secteurs : habitat, déplacements, culture, tourisme et déchets.

Fournir les outils pour un changement des comportements, pour agir différemment et efficacement est un défi majeur. Il relève en grande partie de la responsabilité des gouvernements et des territoires.

Les collectivités territoriales sont depuis très longtemps engagées et mobilisées sur ces questions dans le cadre de leur politique développement durable, de limitation des gaz à effet de serre. Il s'agira de les renforcer et d'insuffler d'autres modèles (l'économie de la fonctionnalité, l'économie collaborative...), de favoriser le partage, le don et de développer le réemploi, la réutilisation et le recyclage.

L'engagement 2 comprend 3 mesures :

Mesure 2.1 – Agir avec les territoires	
	Animer des réseaux ou clubs thématiques
	Développer des Plans d'Actions Economie Circulaire Territoriaux (PEC)
	Soutenir les démarches d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT)
Mesure 2.2 – Développer une commande publique responsable	
	Développer des marchés publics économie circulaire
	Inventorier et mettre en valeur les produits fabriqués en région
	Développer et diffuser les pratiques et les modes de consommation locaux et durables
Mesure 2.3 – Développer une offre de proximité et de qualité	
	Rendre attrayants et accessibles des objets de seconde vie et/ou réparés
	Faciliter et encourager le réemploi et la réutilisation des déchets des secteurs du bâtiment et des travaux publics
	Faciliter l'utilisation des matériaux et produits bois et biosourcés dans la construction et les autres secteurs

Mesure 2.1 – Agir avec les territoires

Environ 120 collectivités ou groupements de collectivités organisent et mettent en oeuvre la collecte, la gestion et le traitement des déchets dans la région Bourgogne-Franche-Comté. Ses territoires foisonnent d'initiatives et de bonnes pratiques qu'il convient de valoriser, de diffuser et de partager pour accélérer la transition vers une économie circulaire.

La stratégie régionale entend s'appuyer sur une intensification des échanges avec et entre ces territoires pour partager, capitaliser, et renforcer les pratiques et les modes de consommation durable au plan régional et local.

Le travail consistera au :

- renforcement de l'animation aux côtés de l'ADEME et de la DREAL de réseaux spécialisés sur les 7 piliers d'économie circulaire et les déchets,
- développement de Plans d'Actions Economie Circulaire Territoriale (PEC) et démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT).

Action 12 Animer des réseaux ou clubs thématiques											
Descriptif	<p>La participation de tous les acteurs et territoires est nécessaire pour assurer la mise en œuvre de la stratégie régionale.</p> <p>L'animation de réseaux ou de clubs spécialisés doivent aussi permettre de déployer avec les acteurs concernés des stratégies ambitieuses thématiques destinées à offrir de nouvelles opportunités aux territoires et aux entreprises.</p> <p>Il est proposé de structurer, d'animer et de conforter en priorité:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Dans le domaine des déchets, le réseau régional des collectivités.</u> Les collectivités locales sont en première ligne pour la mise en œuvre du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) et elles constituent un levier incontournable de la politique régionale. Elles mettent en œuvre, depuis de nombreuses années, des politiques ambitieuses en matière de prévention et de gestion des déchets qu'il est nécessaire de recenser et de faire essaimer. Leur mise en réseau devra permettre également d'accélérer les coopérations pour réduire la part des déchets. ▪ <u>Dans le domaine de l'économie circulaire, les réseaux d'acteurs publics et privés suivants :</u> <ul style="list-style-type: none"> – l'écoconception, – le club économie de la fonctionnalité, – le réseau RELIER BFC (Réseau Liens Industries Entreprises Régionale de Bourgogne Franche Comté) sur l'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT), – le réseau réemploi, réparation et réutilisation, recyclage <p>L'action consiste à créer, par sujet, un dispositif d'animation régional associé à la mise en place de recensement d'acteurs et d'initiatives pour multiplier l'efficacité et les synergies.</p> <p>Chaque club ou réseau se réunira 1 à 2 fois par an pour partager les expériences, améliorer les pratiques, promouvoir les actions, développer et communiquer sur des actions et outils communs. Des manifestations à caractère régional et grand public pourront être organisées sur chacune des thématiques.</p> <p>D'autres réflexions sont menées au plan régional associant un grand nombre d'acteurs : commande publique, biomasse, granulats, bois et biosourcés, emballages, vrac, consignes, déchets du BTP... qui pourront déboucher sur la création de nouveaux réseaux ou clubs à terme.</p>										
Actions existantes	Réseau d'Accompagnement des Plans et Programmes de Prévention (A3P) / RELIER BFC (Réseau Liens Industries Entreprises Régionale de Bourgogne-Franche-Comté) / Association Régionale des Ressourceries et Recycleries (ARAR)										
Actions nouvelles	<table border="1"> <tr> <td>43</td> <td>Créer et animer le réseau régional des collectivités en charge des déchets</td> </tr> <tr> <td>44</td> <td>Renforcer l'animation régionale sur l'écoconception</td> </tr> <tr> <td>45</td> <td>Créer et animer un club de d'économie de la fonctionnalité</td> </tr> <tr> <td>46</td> <td>Conforter le réseau d'Ecologie Industrielle et Territoriale (le réseau RELIER)</td> </tr> <tr> <td>47</td> <td>Encourager un réseau régional de la réparation, du réemploi et de la réutilisation</td> </tr> </table>	43	Créer et animer le réseau régional des collectivités en charge des déchets	44	Renforcer l'animation régionale sur l'écoconception	45	Créer et animer un club de d'économie de la fonctionnalité	46	Conforter le réseau d'Ecologie Industrielle et Territoriale (le réseau RELIER)	47	Encourager un réseau régional de la réparation, du réemploi et de la réutilisation
43	Créer et animer le réseau régional des collectivités en charge des déchets										
44	Renforcer l'animation régionale sur l'écoconception										
45	Créer et animer un club de d'économie de la fonctionnalité										
46	Conforter le réseau d'Ecologie Industrielle et Territoriale (le réseau RELIER)										
47	Encourager un réseau régional de la réparation, du réemploi et de la réutilisation										
Objectif	2 réunions par an pour chacun des réseaux										
Pilotes	Environnement / Economie / ADEME										
Directions associées	Aménagement du territoire et toutes autres directions intéressées										
Partenaires associés	DREAL / Mission éco-innovation de l'Agence Economique Régionale (AER)										
Budget	20 000 € par an										
Financement	Région / ADEME										
Moyens	Temps agents / Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (éventuellement)										
Calendrier	2019 et suivants										
Public	Collectivités / Entreprises / Filières / REP										
Schémas et démarches associés	Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets / Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires / Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation										
Périmètre action	Matières premières / Déchets										
Piliers EC	Approvisionnement durable, écoconception, écologie industrielle et territoriale, économie de la fonctionnalité, consommation responsable et achats durables, allongement de la durée d'usage, recyclage										

Action 13		Développer des Plans d'Actions Economie Circulaire Territoriaux (PEC)			
Descriptif	<p>Les collectivités sont des acteurs majeurs de la mise en œuvre de la transition écologique dans la région. La plupart sont déjà engagées dans des démarches structurantes : Agenda 21, Territoire à Énergie POSitive (TEPOS), Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET), Plan Local de Prévention des Déchets et Territoires Zéro Déchets Zéro Gaspi, Projets Alimentaires Territoriaux (PAT).</p> <p>Le développement de Plans Economie Circulaire (PEC) permettra aux collectivités :</p> <ul style="list-style-type: none"> de construire des approches territoriales intégrées sur l'économie circulaire, notamment pour les collectivités portant d'autres compétences que celles sur la gestion des déchets, de créer des passerelles entre les thématiques de l'économie circulaire, du climat, de l'air et de l'énergie mais également du développement économique et de l'aménagement du territoire. <p>Pour réaliser ces travaux expérimentaux, les territoires s'appuieront sur le référentiel du label "Économie Circulaire" développé par l'ADEME, les démarches collaboratives développées par la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement, les méthodologies portées par des Start-Up privées.</p> <p>L'action consiste à déterminer une méthodologie intégratrice des plans et actions déjà en cours sans casser les dynamiques. Les travaux permettront de préparer les futurs contrats de territoires 2021-2024 portés par la Région.</p> <p>L'établissement des Plans d'Actions Économie Circulaire Territoriaux (PEC) sera conduit dans le cadre du déploiement du label économie circulaire au plan régional. Ce travail sera mené conjointement à l'élaboration de leur Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) et du label Cit'ergie. Les travaux permettront de nourrir les prochaines contractualisations d'Aménagement du Territoire de la Région avec les collectivités.</p>				
Actions existantes	Plans Climats Air Energie Climat / Kit méthodologique pour intégrer l'Economie Circulaire dans les territoires (DREAL Bourgogne-Franche-Comté) / Label Economie Circulaire ADEME				
Actions nouvelles	48	Accompagner l'expérimentation du label économie circulaire ADEME sur des territoires pilotes (y compris évaluation et amélioration du référentiel) et établir les premiers PEC (Plans Economie Circulaire)			
	49	Diffuser le retour d'expérience auprès des collectivités et les former			
	50	Inscrire les PEC dans les prochains contrats de territoires			
Objectif	3 territoires pilotes en 2020 / Diffusion du référentiel dans l'ensemble des territoires en 2021				
Pilotes	ADEME / Environnement				
Directions associées	Aménagement du territoire				
Partenaires associés	DREAL				
Budget	100 000 € pour l'expérimentation dans les territoires				
Financement	A déterminer dans le cadre de l'Accélérateurs à Projet Economie Circulaire				
Moyens	Temps agents / Assistance à Maîtrise d'Ouvrage				
Calendrier	48	Accompagner l'expérimentation du label économie circulaire ADEME sur des territoires pilotes (y compris évaluation et amélioration du référentiel) et établir les premiers PEC (Plans Economie Circulaire)	A définir	2021 et suivants	Temps agents, AMO
	49	Diffuser le retour d'expérience auprès des collectivités et les former	A définir	2021	Temps agents
	50	Inscrire les PEC dans les prochains contrats de territoire	A définir	2020	Temps agents
Public	Collectivités				
Schémas ou démarches associés	Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets / Stratégie régionale d'aménagement du territoire / Stratégie régionale de la transition énergie				
Périmètre action	Matières premières / Déchets				
Piliers EC	Approvisionnement durable, écoconception, écologie industrielle et territoriale, économie de la fonctionnalité, consommation responsable et achats durables, allongement de la durée d'usage, recyclage				

Action 14		Développer les démarches d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT)	
Descriptif	<p>L'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT) propose de développer les interactions entre entreprises plus communément appelées synergies interentreprises.</p> <p>Les synergies peuvent prendre plusieurs formes : les synergies dites de mutualisation de biens ou de services, les synergies de matières premières qui visent à économiser les flux de matières premières et les synergies des substitutions qui consistent à faire des déchets ou coproduits des uns et les ressources des autres.</p> <p>Pour accompagner le développement de l'EIT, la Région et l'ADEME participent depuis 2 ans au financement :</p> <ul style="list-style-type: none"> du temps d'accompagnement de programmes régionaux de la Chambre Régionale de Commerce et de la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat. La plateforme ACTIF créée par la CRCI qui quantifie et géo localise les ressources des entreprises et organisations, permet de créer des synergies de mutualisation (emplois partagés et achats groupés) ou des synergies de substitution (les flux sortants des uns étant les flux entrants des autres) est mis à disposition des entreprises ou collectivités. des stratégies de développement économiques des collectivités. Des chargés de missions EIT ainsi que les études préalables sont financés par l'ADEME et la Région par le biais de l'Accélérateur à Projets économie circulaire. Une dizaine de territoires sont aujourd'hui aidés. D'autres outils de gestion et de mutualisation des flux de matières et des déchets autre qu'ACTIF sont également testés. <p>Pour accélérer ces transitions et accompagner au mieux les entreprises et territoires, l'ADEME et la Région souhaitent profiter des premières expériences pour déployer une stratégie ambitieuse destinée à offrir de nouvelles opportunités aux entreprises et territoires de la région.</p> <p>Ce déploiement est réalisé par le réseau RELIER (Réseau Liens Industries Entreprises Régionale de Bourgogne-Franche-Comté). Créé en juin 2019, il regroupe aujourd'hui les animateurs des collectivités, avec pour objectifs le partage d'expérience et des pratiques et la promotion des actions.</p> <p>La priorité du réseau sera d'installer un dispositif d'animation régional pérenne, associé à la mise en place d'outils pour accroître les synergies interentreprises et les boucles de valorisation ressources et déchets grâce à de meilleures connaissances des gisements valorisables sur les territoires.</p> <p>Ces travaux permettront aussi de consolider la connaissance sur les Déchets d'Activités Economiques (DAE).</p>		
Actions existantes	Dispositifs de soutien aux démarches d'Ecologie Industrielle et Territoriale / Accélérateur à Projet Economie Circulaire		
Actions nouvelles	51	Renforcer les démarches d'Ecologie industrielle et Territoriale en région par l'animation et la consolidation du réseau régional	
	52	Développer une boîte à outils pour les territoires et les entreprises	
	53	Organiser une conférence régionale sur l'Ecologie Industrielle et Territoriale	
Objectif	Structurer un réseau régional EIT collectivités/entreprises		
Pilotes	ADEME / Environnement		
Directions associées	Economie / Aménagement du territoire		
Partenaires associés	DREAL / Territoires / Chambre régionale de Commerce et d'Industrie / Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat / Filières		
Budget	Annuel		
Financement	ADEME / Région		
Moyens	Temps agents / Assistance à Maîtrise d'Ouvrage		
Calendrier	2019 et suivants		
Public	Collectivités / Entreprises / Filières		
Schémas ou démarches associés	Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets / Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation / Plan régional de développement agricole / Contrat régional bois forêt		
Périmètre action	Matières premières / Déchets		
Piliers EC	Ecologie industrielle et territoriale		

Mesure 2.2 – Développer une commande publique responsable

La commande publique est un levier important pour modifier les pratiques d'actions, d'autant que les réformes successives ont renforcé la prise en compte du développement durable dans l'achat de biens et services.

Le travail consistera, aux côtés des acteurs du GIP e-bourgogne-franche-comté, de la plateforme régionale achats de l'Etat et des collectivités réunis au sein du réseau régional des acheteurs publics, à inscrire de façon durable l'économie circulaire dans les marchés publics.

La mutualisation et le partage d'outils et de bonnes pratiques entre acteurs, la montée en compétences des acheteurs, le lancement, la contractualisation, le suivi et la capitalisation de marchés tests devront permettre de réorienter les achats vers plus de durabilité. Les travaux se concentreront dans les secteurs de la restauration, du mobilier et des fournitures de bureaux, du bâtiment (déconstruction et construction), des véhicules et de la communication.

Parallèlement, il est important de travailler en amont avec les fournisseurs pour que l'offre de biens, d'équipements durables suivent la demande publique et privée. Des formations et des journées de travail thématiques contribueront à cette transition.

Pour autant, la région est riche d'un tissu d'entreprises fabriquant un large panel de produits, d'équipement durables, issus de ressources locales. Le travail consistera aussi à élaborer et diffuser un catalogue des produits fabriqués en région pour le porter à connaissance.

Enfin, face au fourmillement des initiatives au plan local et actions pour développer les circuits courts qui conduit dans l'ensemble à une absence de lisibilité, des réflexions sur la création d'un réseau régional et d'un centre de ressource sur la consommation et l'alimentation durable de proximité seront conduites.

Action 15
Développer des marchés publics économie circulaire

Descriptif	<p>Les réformes successives que connaît la commande publique depuis bientôt une décennie ont renforcé la prise en compte du développement durable dans l'achat de biens et services. Basée au départ sur le volontariat, la prise en compte de la durabilité est devenue aujourd'hui une obligation pour les achats publics. C'est donc un levier important pour modifier les pratiques d'achats en région. Pour autant, cette prise en compte est difficile à évaluer tant les pratiques des acheteurs et les appréciations du développement durable sont différentes.</p> <p>La région bénéficie de plusieurs acteurs forts qui organisent la commande publique :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ le GIP e-bourgogne-franche-comté, porté par la Région, assure pour 3 500 entités publiques la dématérialisation des procédures des marchés publics afin de se conformer aux évolutions réglementaires et législatives, mais aussi afin de bénéficier dès que possible des gains de productivité induits ; ▪ la plateforme régionale des achats de l'Etat permet aux entreprises de consulter et répondre aux consultations émanant de ses services déconcentrés, des établissements publics relevant de ceux-ci ainsi que des Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI) et de l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP) ; ▪ la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP) qui vise à débattre et coordonner les interventions des puissances publiques locales sur son territoire. <p>Par ailleurs l'offre de produits eco-labellisés (référentiel européen) tant au plan européen que national se structure. Il est souhaitable que les entreprises régionales se préparent à cette concurrence et de les accompagner. Le projet visera à structurer avec ces entités, un travail sur des achats responsables et circulaires pour les diffuser auprès de leurs membres et des entreprises. Le travail consistera dans un premier temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ à organiser les travaux avec le GIP e-Bourgogne-Franche-Comté, l'Etat, les collectivités; ▪ à contractualiser des marchés tests sur 8 champs de la commande publique : la restauration, le mobilier, les sols et peintures, les équipements informatiques, le papier et les fournitures, la déconstruction des bâtiments, des objets et des stands de communication, les véhicules, ... avec écriture des pièces constitutives type de marché (CCTP, Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP), Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG), ...). <p>Les marchés pourront être lancés par la direction des achats de la Région ou d'autres collectivités selon les opportunités. L'objectif est de réaliser des marchés-types qui seront diffusés à l'ensemble des collectivités et établissements publics de la région.</p>			
Actions existantes	Plateforme e-bourgogne-franche-comté / Plateforme des achats de l'Etat / Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsable (SPASER) / Conférence Territoriale de l'Action Publique			
Actions nouvelles	54 55	Mettre en place et animer un groupe de travail commande publique et économie circulaire Développer des marchés-test sur 8 champs de la commande publique : la restauration, le mobilier, les sols et peintures, les équipements informatiques, le papier et les fournitures, la déconstruction des bâtiments, des objets et des stands de communication, les véhicules		
Objectif	50% des collectivités impliqués dans des achats durables en 2022			
Pilotes	Achats / Environnement /SGAR / GIP e-Bourgogne-Franche-Comté			
Directions associées	Lycées / Moyens généraux / Direction du Patrimoine et de la Gestion Immobilière			
Partenaires associés	Etat / DREAL / ADEME / GIP e-Bourgogne-Franche-Comté / Acteurs de l'ESS			
Budget	Pas à ce stade			
Financement	Pas à ce stade			
Moyens	Temps agents / Temps stagiaire			
Calendrier	54 55	Mettre en place et animer un groupe de travail avec le GIP e-Bourgogne-Franche-Comté et la plateforme des achats de l'Etat sur achat et économie circulaire Développer des marchés-test sur 8 champs de la commande publique : la restauration, le mobilier, les sols et peintures, les équipements informatiques, le papier et les fournitures, la déconstruction des bâtiments, des objets et des stands de communication, les véhicules	2020 2020/2021	Temps agents, temps stagiaire grandes écoles
Public	Collectivités / Entreprises			
Schémas et démarches associés	Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsable (SPASER)			
Périmètre action	Matières premières / Déchets			
Piliers EC	Approvisionnement durable, écoconception, écologie industrielle et territoriale, économie de la fonctionnalité, consommation responsable et achats durables, allongement de la durée d'usage, recyclage			

Action 16

Inventorier et mettre en valeur les produits fabriqués en région

Descriptif	<p>Selon plusieurs études réalisées en France, ces dernières années, sur la consommation : <i>"les Français privilégieraient désormais les produits locaux pour soutenir l'économie locale et l'emploi en région. Ainsi, 63% privilégient régulièrement la consommation de produits régionaux et une très grande majorité, 93%, le font de temps en temps. Les produits Made in France attirent. Les Français sont à la recherche d'une plus grande transparence et d'une traçabilité plus précise de ce qu'ils consomment. Mais plus que le Made in France, c'est désormais le Made in région qui les attirent. Autre surprise des différentes études, la consommation de produits régionaux ne concerne pas seulement l'alimentation mais également les produits de consommation courante comme les matériaux de construction, le mobilier, le prêt-à-porter, les bijoux ou tout type de produits artisanaux".</i></p> <p>La région est riche d'un tissu d'entreprises fabriquant un panel très large de produits issus de ressources locales dans des secteurs aussi variés que l'alimentation, les ustensiles de cuisine, la construction, les travaux publics, l'aménagement intérieurs et extérieurs, le mobilier, les outils et machines à outils, les équipements de sports et les loisirs, le textile, la mode, le luxe, Ces entreprises et leurs produits sont souvent méconnus.</p> <p>Le porter à connaissance cette offre est nécessaire pour consolider la demande locale aussi bien du côté des collectivités locales que des consommateurs privés. Le développement d'une économie de proximité est un principe de l'économie circulaire qui repose sur les circuits courts et la consommation de biens et de services. Il s'agit aussi de recenser et mettre en valeur les savoirs faire de la région. Cette dynamique s'inscrit pleinement dans la stratégie régionale d'attractivité portée par la Région.</p> <p>L'opération consistera en :</p> <ul style="list-style-type: none"> la préparation, la conception et la diffusion d'un catalogue des produits fabriqués en région. Ce catalogue viendrait abonder le centre de ressources des pratiques et des consommations locales et responsables (cf. Fiche 17) ; la préfiguration d'une démarche "Produits de Bourgogne-Franche-Comté" sur le modèle produit par l'association Produits de Bretagne http://www.produitenbretagne.bzh/ soutenue par la région Bretagne basé sur des critères élargi – proximité, écoconception, réparabilité... <p>La marque "Produits de Bourgogne-Franche-Comté" reste à ce stade une proposition. Un inventaire des démarches locales et des plates-formes numériques devrait être conduit pour tenir compte des initiatives existantes tant au plan local que national: Produits Près de Chez Moi, Trésors de régions, Made in Jura, marque Parc...</p>			
Actions existantes	Stratégie régionale attractivité / Marque Bourgogne / Appel à Projet Attractivité			
Actions nouvelles	56	Préfigurer, concevoir et diffuser Réaliser un catalogue référençant les produits durables fabriqués en région Bourgogne-Franche-Comté		
	57	Préfigurer une démarche "Produits de Bourgogne-Franche-Comté" différenciant les niveaux de durabilité		
Objectif	Développer un Made in Bourgogne-Franche-Comté			
Pilotes	Prospective et environnement			
Directions associées	Environnement / Achats / Lycées / Moyens généraux / Economie			
Partenaires associés	Agence Economique Régionale / Etat / ADEME / Collectivités / Chambres consulaires / Comité régional du tourisme			
Budget	A déterminer			
Financement	A déterminer			
Moyens	Temps agents / Assistance à Maîtrise d'Ouvrage			
Calendrier	56	Préfigurer, concevoir et diffuser Réaliser un catalogue référençant les produits durables fabriqués en région Bourgogne-Franche-Comté	A déterminer	2021/ 2022
	57	Préfigurer une démarche "Produits de Bourgogne-Franche-Comté" différenciant les niveaux de durabilité		Temps agents, AMO
Public	Collectivités / Entreprises / Particuliers			
Schémas et démarches associés	Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires / Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation / Stratégie régionale achats / Stratégie régionale d'attractivité / Stratégie régionale de transition énergétique			
Périmètre action	Matières premières / Déchets			
Piliers EC	Approvisionnement durable, écoconception, consommation responsable et achats durables			

Action 17		Développer et diffuser les pratiques et les modes de consommations locaux et responsables				
Descriptif	<p>Les changements de pratiques et de modes de consommations sont un des leviers du changement.</p> <p>La demande de produits alimentaires sains et locaux est l'un des premiers segments de consommation plébiscité par les collectivités et les citoyens. La demande et l'offre augmentent de 10% par an, comme le nombre d'initiatives sur les territoires : magasins de producteurs, AMAP....</p> <p>Mais la consommation de produits régionaux ne concerne plus seulement l'alimentation mais également d'autres secteurs et produits de la vie courante : construction, aménagements intérieurs et extérieurs, produits de lavage, peintures, prêt-à-porter, bijoux ou produits artisanaux.</p> <p>Parallèlement, se développent de nouvelles approches de vente (vrac, consignes, zéro plastique) et de nouvelles approches et pratiques de consommations (le faire soi-même, le partage d'outils, de matériels, de véhicules, la location, les achats groupés, le réemploi...).</p> <p>Leur diffusion est accélérée par les outils numériques et le positionnement de certains "You tubeurs" sur la thématique de l'écologie.</p> <p>Au plan régional, différentes opérations sont déjà lancées :</p> <p><u>Pour la restauration collective et l'alimentation de proximité</u> : la plateforme Manger Bio en Bourgogne ; les annuaires des Produits biologiques, des produits de producteurs... et la plateforme Agrilocal de mise en relation directe entre producteurs locaux et acheteurs publics dans la restauration collective (établissements scolaires, hôpitaux, maisons de retraite, etc.)....</p> <p><u>Pour les autres secteurs de consommation</u> : les soutiens aux projets de recyclage, de réemploi, réutilisation, réparation, l'appui et la mise en valeur de produits biosourcés et le développement d'initiatives groupées sur les changements de comportements (famille ZDZG...).</p> <p>Le nombre croissant d'initiatives en matière de consommation de proximité en région Bourgogne-Franche-Comté est positif mais il doit être plus lisible et éviter l'éparpillement et la redondance. La coordination au plan régional doit permettre de faire connaître les solutions surtout en direction des collectivités engagées dans la transition écologique. Le recensement et la diffusion des bonnes pratiques et solutions pour accélérer la transition vers une économie circulaire est un des axes de la stratégie régionale.</p> <p>L'opération vise à réaliser un annuaire des ressources sur les pratiques et les modes de consommations locaux et durables pour accompagner les citoyens, les territoires, les entreprises. Le travail sera conduit dans le cadre du projet de centre de ressources des territoires en transition porté par la Région, l'ADEME et l'Etat et le projet de centre de ressources sur l'alimentation de proximité porté par la Région, l'Etat. Au préalable, un état des lieux des plateformes dématérialisées existantes sera réalisé.</p>					
Actions existantes	Projet de plateforme collective "Manger Bio Bourgogne-Franche-Comté" / Plateforme Loc'Halles Bourgogne (non active) / Plateforme Agrilocal / Préfiguration d'un centre de ressources régional sur l'alimentation et les circuits courts					
Actions nouvelles	58	Préfigurer, élaborer et diffuser l'annuaire régional des pratiques et les consommations locales et durables				
	59	Soutenir des démarches expérimentales groupées pour accélérer les changements de comportements				
Objectif	Mettre à disposition des publics les acteurs et initiatives des pour accélérer la consommation durable en région					
Pilotes	Agriculture / Economie					
Directions associées	Environnement / Aménagement du territoire / Achats / Lycées / Moyens généraux / Délégation transformation numérique / Agriculture et forêt					
Partenaires associés	DREAL / DRAF / ADEME / Collectivités / Chambres consulaires / ALTERRE					
Budget	A déterminer					
Financement	A déterminer					
Moyens	Temps agents / Assistance à Maîtrise d'Ouvrage					
Calendrier	58	Préfigurer, élaborer, et diffuser l'annuaire régional des pratiques et les consommations locales et durables	A déterminer	2021	Temps agents, AMO, stagiaire	
	59	Soutenir des démarches expérimentales groupées pour accélérer les changements de comportements	A déterminer	2021	Temps agents, AMO, stagiaire	
Public	Collectivités / Entreprises / Particuliers					
Schémas et démarches associés	Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets / Plan régional de développement agricole / Plan Lycées / Stratégie régionale achats / Stratégie régional de transition énergétique					
Périmètre action	Matières premières / Déchets					
Piliers EC	Approvisionnement durable, consommation responsable et achats durable					

Mesure 2.3 – Développer une offre de produits de 2nd vie de proximité et de qualité

Dans le secteur du réemploi, un renforcement de l'attractivité et de l'accessibilité des objets de seconde vie impose de rendre lisible les acteurs du réemploi au plan régional et d'étoffer l'offre de proximité pour répondre à la demande croissante des consommateurs. Il s'agira d'améliorer la commercialisation des produits recyclés et/ou réparés par un renforcement du maillage local de ressourceries et de recycleries, par le développement d'une offre de réparation plus importante, par la mise en place d'un réseau régional de pièces détachées et d'équipement mobiles de réparation ou encore par le développement de partenariats avec le réseau régional des tiers lieux.... Un réseau régional des acteurs du réemploi sera mis en place et animé.

Dans le secteur de la construction, une utilisation rationnelle des ressources suppose de faciliter et encourager l'utilisation de matières secondaires issues de la déconstruction sélective de bâtiments, d'encourager les matériaux de substitution tels que le bois, la paille, le chanvre, la pierre, la terre, les pigments naturels....

Ce travail nécessitera la mise en place :

- d'un écosystème régional d'entreprises, de ressourceries/matériauthèques pour favoriser la gestion, le réemploi, le recyclage des matériaux,
- d'une montée en compétences des professionnels,
- d'une appropriation dans la commande publique pour diffuser des bonnes pratiques auprès du plus grand nombre.

La feuille de route régionale bois et biosourcés dans la construction et les autres secteurs viendra conforter cette mesure et permettra de dynamiser les usages premiers de ces ressources (construction, emballage, chimie...).

Action 18		Rendre attractifs et accessibles des objets de seconde vie et/ou réparés			
Descriptif	<p>L'utilisation des objets de seconde vie et/ou réparés par les Français a augmenté de 30% depuis 2014 (source ADEME) et le taux de progression annuelle est aujourd'hui de 3%. Initialement motivé par des raisons sociales (lutte contre précarité), les motivations sont aujourd'hui éthiques et environnementales. Cette croissance se traduit logiquement par une augmentation du nombre d'acteurs de la seconde vie des produits en France comme dans les régions et donc de l'offre.</p> <p>On différencie 5 types d'acteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) qui "pèsent" 21 000 salariés et qui ont vendu ou donné 209 000 tonnes au titre du réemploi et de la réutilisation en 2017 (+14% par rapport à 2014) ; Les associations caritatives qui ont, quant à elles, une vocation renforcée avec notamment le don à des publics très précaires, tout en proposant aussi des produits à bas coût pour tout public ; Les dépôts-ventes, revendeurs et brocanteurs constituent le deuxième canal d'échange (environ 380 000 tonnes avec 19% d'augmentation) devant les structures ESS et associations caritatives ; Les sites internet continuent de porter largement le secteur de la deuxième vie des produits : plus de 400 000 tonnes ont ainsi été réemployées ou réutilisées (en augmentation de plus de 50% par rapport à 2014), ce qui en fait le premier intermédiaire d'échange de biens d'occasions. Plus de 12 600 personnes travaillent dans cette catégorie 2017 ; Le réseau des réparateurs, poussé par la législation qui oblige, par exemple, pour le secteur automobile à proposer obligatoirement des pièces détachées recyclées. <p>Le développement du réemploi est une priorité pour réduire la part de mise en décharge et/ou en incinérateur. L'opération consistera, par une série d'actions, à accompagner le développement de l'économie des objets réparés ou de seconde vie :</p> <ul style="list-style-type: none"> préfigurer et soutenir un réseau régional du réemploi, améliorer la chaîne commerciale (de l'approvisionnement à la vente) en lien avec les collectivités en charge de la gestion de la collecte des déchets, compléter l'offre de réparation, accompagner la formation et la montée en compétences des personnels sur des nouveaux métiers de la réparation et du design, diversifier l'éventail des objets réparés avec la mise en place d'un réseau de pièces détachées ou d'équipements mobiles de réparation... <p>La Région, l'ADEME et le Pôle d'Insertion par l'Activité l'Economique conduisent une étude régionale sur les ressourceries qui permettra de compléter et/ou préciser l'ensemble des actions déjà identifiées.</p>				
Actions existantes	Annuaire régional des entreprises des déchets / Réseau et annuaire des Répar'Acteurs (annuaire-reparation.fr) / Manifestions grand public répar'acteurs / Réseau Régional des Ressourceries (ARAR) / Accélérateur à Projet Economie Circulaire				
Actions nouvelles	60	Organiser et animer un réseau régional des ressourceries/recycleries			
	61	Elaborer et diffuser un annuaire régional des ressourceries/recycleries			
	62	Renforcer le dispositif de soutien aux ressourceries/recycleries (cf. Accélérateur à Projet)			
	63	Etendre et faire connaître le réseau de Répar'Acteurs			
Objectif	100 ressourceries/tiers-lieux du réemploi et de la réparation en Bourgogne-Franche-Comté à l'horizon 2025				
Pilotes	Environnement / Economie / ADEME				
Directions associées	Délégation transformation numérique				
Partenaires associés	Etat (DIRECCTE, DREAL) / Collectivités / Chambre régionale des métiers et de l'artisanat / Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire / Pôle par l'Insertion et Economie				
Budget	Fonction projet				
Financement	Economie / Economie sociale et solidaire / Environnement / ADEME				
Moyens	Temps agents / Assistance à Maîtrise d'Ouvrage / L'ARAR BFC (Association Régionale des Acteurs du Réemploi de Bourgogne Franche Comté) / Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat (CRMA)				
Calendrier	60	Organiser et animer un réseau régional des ressourceries/recycleries	A déterminer (ARAR)	2020	Temps agents
	61	Elaborer et diffuser un annuaire régional des ressourceries/recycleries	A déterminer	2021	RRR
	62	Renforcer le dispositif de soutien aux ressourceries/recycleries (cf. Accélérateur à Projet)	A déterminer	2020 et suivants	AMO
	63	Etendre et faire connaître le réseau de Répar'Acteurs	A déterminer	2020 et suivants	CRMA
Public	Entreprises / Collectivités / Particuliers				
Schémas et démarches associés	Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets / Schéma Régional de Développement Economique et d'Internationalisation / Stratégie régionale achats / Stratégie régionale de transition énergétique / Stratégie de cohérence pour l'aménagement numérique				
Périmètre action	Déchets				
Piliers EC	Ecologie industrielle et territoriale, allongement de la durée d'usage, recyclage				

Action 19		Faciliter et encourager le réemploi, la réutilisation des déchets des secteurs du bâtiment et des travaux publics	
Descriptif	<p>Les secteurs du bâtiment et des travaux publics produisent plus de 8 millions de tonnes de déchets par an. Ils représentent 72% du tonnage de déchets produits de la région.</p> <p>D'une part, moins de 20% de ces déchets sont aujourd'hui recyclés. 80% terminent leur vie en décharge, à l'incinération ou en centres de stockage de déchets inertes alors qu'ils pourraient être utilisés ou employés dans de nouveaux projets de réhabilitation ou de construction.</p> <p>D'autre part, pour la majorité des produits du second œuvre ou de finitions (isolants industriels, sols, plastiques...), il n'existe pas de solution de recyclage.... Ils sont transformés souvent en Combustibles de Solides de Récupération (CSR) et exportés en dehors de la région pour être incinérés dans des incinérateurs spéciaux.</p> <p>L'opération consistera en une série d'actions pour rendre accessible et possible le réemploi et la réutilisation des matériaux du bâtiment.</p> <p>Les travaux consisteront :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ à organiser un écosystème régional du réemploi des déchets du bâtiment avec la mise en place de différentes actions : <ul style="list-style-type: none"> – un annuaire des acteurs (entreprises et structures spécialisées...), – un réseau de matériauthèques ou bourses aux matériaux (particuliers), – des outils de diagnostics de diagnostics et l'émergence de bureaux d'études spécialisés, – une offre de matériaux certifiés, – le développement de la commande publique dans ce secteur, – des projets "pilotes" de déconstruction et de réemploi... ▪ à rendre lisible l'offre de produits et matériaux. <p>Le travail s'accompagnera d'une montée en compétences des collectivités et des services achats.</p>		
Actions existantes	CAPECO Bâtiment et Travaux Publics / Cluster Eco chantiers / Accélérateur à Projet Economie Circulaire / Schéma Régional des Carrières		
Actions nouvelles	64	Accroître l'utilisation de matériaux secondaires dans le BTP par la commande publique en accompagnant des projets et marchés types	
	65	Produire et diffuser un catalogue de matériaux secondaires utilisables dans le BTP	
Objectif	Créer un réseau de 10 matériauthèques en région à l'horizon 2025		
Pilotes	Environnement		
Directions associées	Economie		
Partenaires associés	Etat / ADEME / Collectivités / Chambres consulaires / Filières / Entreprises / Centres de formations / Cluster Eco-chantier / Pôle Energie Bourgogne-Franche-Comté / CEREMA / Chambre Régional d'Economie Sociale et Solidaire / Pôle Insertion par l'Insertion et l'Economique		
Budget	Pas à ce stade / Accélérateur à projet économie circulaire		
Financement	Pas à ce stade / Accélérateur à projet économie circulaire		
Moyens	Temps agents / Assistance à Maîtrise d'Ouvrage / Chargé de mission		
Calendrier	64	Accroître l'utilisation de matériaux secondaires dans le BTP par la commande publique en accompagnant des projets et marchés types	2020 et suivants
	65	Produire et diffuser un catalogue de matériaux secondaires utilisables dans le BTP	
Public	Entreprises / Collectivités / Particuliers		
Schémas et démarches associés	Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets / Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation / Stratégie régionale achats / Stratégie régionale de transition énergétique / Schéma régional des carrières		
Périmètre action	Déchets		
Piliers EC	Approvisionnement durable, consommation responsable et achats durables, allongement de la durée d'usage, recyclage		

Action 20 Favoriser l'utilisation des matériaux et produits bois et biosourcés dans la construction et les autres secteurs							
Descriptif	<p>L'agriculture et la forêt couvrent 90% du territoire régional. Ces deux secteurs offrent des gisements de biomasse très importants, des ressources utilisées principalement pour la production alimentaire, la production de matériaux et la production d'énergie.</p> <p>La redécouverte, ces dernières années, de leur caractéristiques technique (faible contenu carbone, qualité sanitaire, renouvelabilité, recyclabilité, territorialité...) en font aujourd'hui des ressources prisées au potentiel de développement très important. Matériaux à faible empreinte écologique ils sont au cœur des enjeux de transitions écologiques et énergétiques portés par les territoires.</p> <p>Encore considérés comme un marché de niche, les biosourcés pourraient rapidement représenter un marché de masse. La croissance des biosourcés au plan mondial croît de 5% par an et concerne l'ensemble des secteurs économiques : alimentation, construction, travaux publics, chimie, emballage, santé, cosmétique, sport, loisirs, automobile, aviation, énergie...</p> <p>Le taux de substitution actuel des matériaux conventionnels par des matériaux biosourcés varie selon les secteurs et produits de quelques pourcents à quelques dizaines de pourcents. Il n'est plus rare aujourd'hui de trouver des produits 100% biosourcés, 100% biodégradables et 100% locaux ce qui leur confèrent une plus-value non négligeable.</p> <p>L'opération consiste à accompagner la mise en œuvre de la feuille de route régionale bois et biosourcés par le biais notamment de la commande publique (cf. Action 28). Il s'agit aussi de structurer un collectif d'acteurs publics pour accélérer l'utilisation des biosourcés dans tous les domaines et pour tous les publics.</p>						
Actions existantes	Programme de soutien aux développements du bois et biosourcés dans la construction (programme bois, programme EFFILOGIS...) / Dispositif de soutien à la caractérisation des produits biosourcés / Accompagnement de la filière – soutien à FIBOIS / Concours Franchement bois / Guide des produits biosourcés / Etude Agence régionale de Développement (ARD) 2015 / Cluster ROBIN's						
Actions nouvelles	<table border="1"> <tr> <td>66</td> <td>Accroître l'utilisation de matériaux biosourcés par la commande publique en accompagnant des projets et marchés types</td> <td></td> </tr> <tr> <td>67</td> <td>Produire et diffuser un catalogue des matériaux et produits biosourcés multi secteurs / multi-filières</td> <td></td> </tr> </table>	66	Accroître l'utilisation de matériaux biosourcés par la commande publique en accompagnant des projets et marchés types		67	Produire et diffuser un catalogue des matériaux et produits biosourcés multi secteurs / multi-filières	
66	Accroître l'utilisation de matériaux biosourcés par la commande publique en accompagnant des projets et marchés types						
67	Produire et diffuser un catalogue des matériaux et produits biosourcés multi secteurs / multi-filières						
Objectif	Décarbonner la société avec la biomasse agricole et forestière						
Pilotes	<p>Environnement / Economie / DREAL / DRAF / ADEME → Feuille de route bois et biosourcés autres secteurs</p> <p>Transition énergétique / Economie / DREAL / DRAF / ADEME → Feuille de route bois et biosourcés construction</p>						
Directions associées	Recherche et innovation / Achats / Lycées / Moyens généraux						
Partenaires associés	FIBOIS / FCBA / CRPF / ONF / Communes forestières / CAPEB / FFB / DRAC / Ordre des architectes / Industriels / Pôle Energie Bourgogne-Franche-Comté / Agence Economique Régionale						
Budget	Pas à ce stade, mobilisation budget annuel						
Financement	Pas à ce stade, mobilisation budgets existants / ADEME						
Moyens	Temps agents						
Calendrier	<p>2020 et suivants :</p> <table border="1"> <tr> <td>66</td> <td>Accroître l'utilisation de matériaux biosourcés par la commande publique en accompagnant des projets et marchés types</td> <td></td> </tr> <tr> <td>67</td> <td>Produire et diffuser un catalogue des matériaux et produits biosourcés multi secteurs / multi-filières</td> <td>2021 et suivants</td> </tr> </table>	66	Accroître l'utilisation de matériaux biosourcés par la commande publique en accompagnant des projets et marchés types		67	Produire et diffuser un catalogue des matériaux et produits biosourcés multi secteurs / multi-filières	2021 et suivants
66	Accroître l'utilisation de matériaux biosourcés par la commande publique en accompagnant des projets et marchés types						
67	Produire et diffuser un catalogue des matériaux et produits biosourcés multi secteurs / multi-filières	2021 et suivants					
Public	Collectivités / Entreprises / Filières						
Schémas et démarches associés	Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets / Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation / Contrat Régional Bois-Forêt / Schéma Régional Biomasse / Plan de Transition Energétique / Stratégie Régionale de Transition Energétique / Plan Bâtiment Durable Régional / Stratégie Nationale Bio économie						
Périmètre action	Biomasse forestière et agricole / Minéraux / Déchets						
Piliers EC	Approvisionnement durable, écoconception, consommation responsable et achats durables						

ENGAGER / ENGAGEONS L'ÉCONOMIE RÉGIONALE DANS LA SOBRIÉTÉ DES RESSOURCES ET LA PRODUCTION DE BIENS DURABLES

La raréfaction des ressources, l'évolutivité des coûts de matières premières, le renforcement de la réglementation, les changements de comportements des consommateurs et le développement des achats durables sont autant de défis et d'opportunités qui obligent les entreprises à réinterroger la soutenabilité de leurs modèles et pratiques et la durabilité de leurs produits.

Tous les secteurs sont concernés.

Le modèle économique dominant qui répond à une recherche de production en volumes, incite les acteurs économiques à consommer plus de matières, plus d'énergie pour produire toujours plus. Cette logique imprègne fortement nos modes de pensées dans l'agriculture, la forêt, l'industrie, le secteur tertiaire privé comme le tertiaire public....

Appliquer les principes de l'économie circulaire qui consiste à produire mieux avec moins, à réduire les polluants et les déchets, à allonger la durée de vie et la recyclabilité des produits, doit amener les entreprises, les filières et acteurs économiques à développer des politiques de sobriété et d'efficacité dans l'utilisation des ressources, à substituer des matières ou des produits par d'autres lorsque ceux-ci ne sont pas recyclables.

Le nombre important d'entreprises (plus de 130 000 hors secteur agricole), leur taille (plus de 98% sont des Petites et Moyennes Entreprises (PME) et plus de la moitié sont des Très Petites Entreprises avec moins de 10 salariés) nécessite de proposer des réponses différenciées pour que ces nouvelles notions se diffusent.

Cet engagement visera donc à créer un environnement favorable au développement de l'écoconception des produits et des filières, à renforcer la prise en compte de l'économie circulaire dans les projets d'entreprises, de filières par le prisme notamment des boucles locales de filières et de produits, à favoriser l'émergence d'une nouvelle économie du partage et de la fonctionnalité.

L'engagement 3 comprend 3 mesures :

Mesure 3.1 – Faciliter la transition des entreprises et des filières vers de nouveaux modèles économiques	
	Développer massivement l'écoconception des produits
	Développer des partenariats avec les Responsabilités Elargies du Producteurs (REP)
	Renforcer le rôle de l'Agence Economique Régionale (AER) en matière d'économie circulaire en région
	Soutenir la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) et les nouvelles approches économiques
Mesure 3.2 – Développer des boucles économiques sobres et éco-efficientes	
	Réduire les déchets dans le bâtiment
	Développer l'écoconception dans les travaux publics
	Développer l'autonomie globale des exploitations agricoles
	Développer les usages nobles du bois (matériaux, chimie...)
	Développer une filière régionale d'emballages éco-conçus et réutilisables
	Tendre vers le zéro plastique nomade et non recyclable en région
	Développer un écosystème régional des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) soutenable et responsable
Mesure 3.3 – Renforcer les initiatives sociales et solidaires	
	Créer un club régional d'entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) et d'entreprises d'Insertion par l'Activité Economique (IAE) pour renforcer l'économie circulaire en région
	Structurer un réseau régional des structures et entreprises pour créer une filière régionale dynamique de réemploi, de réutilisation et de recyclage des déchets

Note : Certaines filières industrielles (automobile, viti-viticulture...) n'ont pas fait l'objet de fiches-actions à ce stade, du fait de leur engagement propre au plan national, du manque de connaissance des acteurs et des actions au plan régional ou de la faible plus value aujourd'hui que pourrait leur apporter la Région. Pour autant, des travaux ponctuels ou des actions de capitalisation pourront émerger et être mise en œuvre au gré des opportunités.

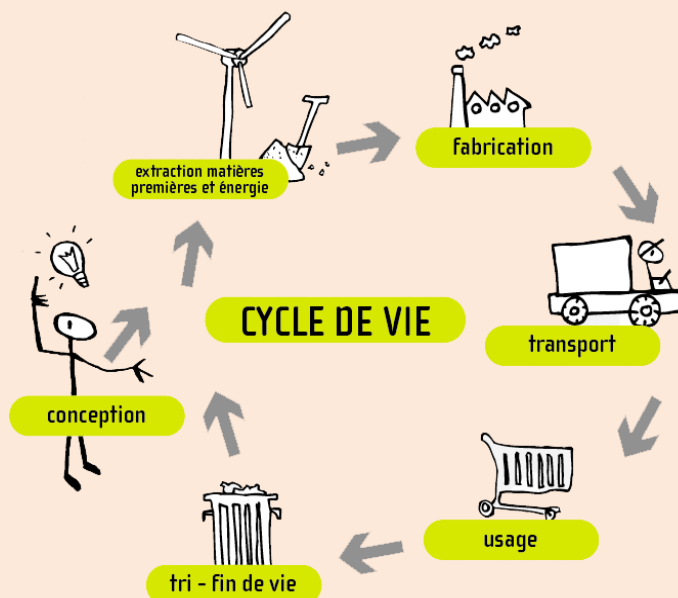
Mesure 3.1 – Faciliter la transition des entreprises et des filières vers de nouveaux modèles économiques

Pour permettre la préservation et la gestion efficace des ressources, la sobriété des ressources doit devenir un critère incontournable pour tout projet de création de produits de biens et d'équipements. Pour cela, il conviendra de généraliser l'écoconception.

L'Ecoconception

" L'éco-conception consiste à intégrer la protection de l'environnement dès la conception des biens ou services. Elle a pour objectif de réduire les impacts environnementaux des produits tout au long de leur cycle de vie : extraction des matières premières, production, distribution, utilisation et fin de vie. Elle se caractérise par une vision globale de ces impacts environnementaux : c'est une approche multi-étapes (prenant en compte les diverses étapes du cycle de vie) et multi-critères (prenant en compte les consommations de matière et d'énergie, les rejets dans les milieux naturels, les effets sur le climat et la biodiversité

Norme NF X 30-264 Management environnemental – 2013



Un travail important de la part des acteurs publics est nécessaire. Les dispositifs d'accompagnement et de soutien seront rendus plus lisibles. La mission écoconception de l'Agence Economique Régionale (AER) sera renforcé. L'animation régionale des acteurs et praticiens de l'écoconception sera renforcée. Des partenariats avec les Responsabilités Elargies du Producteurs (REP) seront enfin développés.

Dans le même temps, il est urgent d'explorer les modèles économiques alternatifs liés à la consommation de produits et services durables (économie de la fonctionnalité, économie collaborative, économie verte, bioéconomie...) répondant à de nouvelles attentes sociétales. Il conviendra de diffuser les systèmes de management permettant la prise en compte des enjeux matières (ISO 14 001, ISO 50 001), de développer la Responsabilité Sociale des Entreprises (Norme ISO 26 000), de tester les démarches économie circulaire (label AFNOR).

Ces dynamiques seront complétées par la diffusion de guides sur les meilleures technologies et techniques disponibles d'économies de ressources par secteurs d'activités et par l'animation de réseaux spécialisés (réseau régional de l'économie de la fonctionnalité...).

Action 21 Développer massivement l'écoconception des produits et des services					
Descriptif	<p>La réduction de l'empreinte écologique des produits pour réduire la consommation de matières premières et la production de déchets passe par la mise en œuvre de démarches d'écoconception dans les filières et les entreprises.</p> <p>Une enquête réalisée par BVA auprès de 400 entreprises en 2010, à la demande de l'ADEME, a permis d'identifier que 20% d'entre elles intégraient une démarche d'écoconception systématiquement, 13% démarraient la démarche, 29% étaient intéressées, mais n'étaient pas passées à l'action faute de moyens techniques (outils, données), organisationnels et financiers, 38% n'étaient pas intéressées ou ne se sentaient pas concernées (pas de conception de produit).</p> <p>Une autre étude de l'ADEME publiée en 2017, indiquait que l'écoconception peut permettre de diminuer les coûts de production (jusqu'à 20% dans certains cas), d'accroître systématiquement la valeur d'usage des produits, et d'anticiper les normes environnementales. Structurante en termes d'organisation, positive pour la réputation de l'entreprise ou de la marque, l'écoconception renforce également l'engagement des salariés, leur cohérence et leur montée en compétence.</p> <p>En Bourgogne-Franche-Comté, les entreprises sont de plus en plus nombreuses à s'engager dans une démarche d'éco-conception, seules ou avec le soutien d'autres acteurs (collectivités locales, chambres de commerce et d'industrie, ADEME, réseaux d'entreprises...).</p> <p>La Région et l'ADEME ont mis en place une mission éco-innovation installée au sein de l'Agence Economique Régionale (AER). La mission éco-innovation est composée de 2 personnes missionnées sur l'éco-conception et l'économie de la fonctionnalité.</p> <p>L'éco-conception, l'éco-innovation en plus de réduire les impacts environnementaux sont des moteurs de développement économique et permettent à la fois l'adaptation des produits et des services aux usages de demain, aux nouveaux matériaux et aux technologies innovantes. L'enjeu est de les accompagner dans cette mutation, en leur apportant de la méthode (éco-conception), en les aidant à formuler et préciser leurs stratégies d'éco-innovation, en les accompagnants à revoir complètement leur offre pouvant aller jusqu'à un changement de modèle économie (comme le passage à l'économie de la fonctionnalité).</p> <p>L'opération consistera à accroître l'écoconception des filières et des produits en région, à poursuivre et amplifier cette mission éco-innovation pour mettre en œuvre un plan d'actions ambitieux sur l'écoconception et l'économie de la fonctionnalité, à animer des réseaux spécialisés.</p>				
Actions existantes	Mission Eco innovation Régionale/ Dispositif d'appui / Accélérateur à Projet Economie Circulaire				
Action nouvelle	<table border="1"> <tr> <td>68</td> <td>Accroître l'écoconception des filières et des produits</td> </tr> <tr> <td>69</td> <td>Développer et mettre en œuvre un programme sur l'économie de la fonctionnalité</td> </tr> </table>	68	Accroître l'écoconception des filières et des produits	69	Développer et mettre en œuvre un programme sur l'économie de la fonctionnalité
68	Accroître l'écoconception des filières et des produits				
69	Développer et mettre en œuvre un programme sur l'économie de la fonctionnalité				
Objectif	<p>1 animation régionale des entreprises de l'écoconception</p> <p>1 club régional de l'économie de la fonctionnalité</p> <p>1 000 entreprises engagées dans une démarche d'écoconception ou dans l'économie de fonctionnalité à l'horizon 2025</p>				
Pilotes	ADEME / Economie / Agence Economique Régionale				
Directions associées	Environnement				
Partenaires associés	DREAL				
Budget	740 000 € sur 3 ans dont 300 000 € ADEME				
Financement	Région : budget 2020 et suivants				
Moyens	Temps agents Région et Agence Economique Régionale / Assistance à Maîtrise d'Ouvrage				
Calendrier	2020				
Public	Entreprises / Filières				
Schémas et démarches associés	Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation / Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets				
Périmètre action	Matières premières / Déchets				
Piliers EC	Approvisionnement durable, écoconception, écologie industrielle et territoriale, économie de la fonctionnalité, consommation responsable et achats durables, allongement de la durée d'usage, recyclage				

Action 22 Renforcer le rôle de l'Agence Economique Régionale (AER) dans le domaine de l'économie circulaire					
Descriptif	<p>Créée au 1^{er} octobre 2017 à l'initiative du conseil régional Bourgogne-Franche-Comté, l'Agence Economique Régionale Bourgogne-Franche-Comté (AER BFC) contribue au développement de l'économie régionale. Elle accompagne les entreprises et les territoires.</p> <p>Ses objectifs stratégiques sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ l'accompagnement, le maintien et le développement de l'activité économique et de l'emploi sur le territoire, ▪ le soutien à la politique de développement économique et sa mise en œuvre dans les territoires en fonction des besoins, ▪ la promotion de l'attractivité économique de la région, ▪ le développement de l'innovation et l'éco-innovation. <p>L'AER Bourgogne-Franche-Comté propose des services à destination :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ des entreprises (de tout secteur d'activité et de toute taille), ▪ des territoires / EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale). <p>Dans la mise en œuvre de la stratégie régionale sur l'économie circulaire, l'Agence Economique Régionale est essentielle dans le déploiement, le portage des actions et la diffusion des enjeux de l'économie circulaire auprès des entreprises et des filières.</p> <p>L'AER mène déjà de nombreuses actions (écoconception, éco-innovation...). Il s'agira d'amplifier ces actions en renforçant le partenariat plan d'actions.</p>				
Actions existantes	Agence Economique Régionale				
Actions nouvelles	<table border="1"> <tr> <td>70</td> <td>Sensibilisation et Formation des salariés de l'agence à l'économie circulaire</td> </tr> <tr> <td>71</td> <td>Structuration d'un plan d'Actions Economie Circulaire de l'Agence Economique Régionale</td> </tr> </table>	70	Sensibilisation et Formation des salariés de l'agence à l'économie circulaire	71	Structuration d'un plan d'Actions Economie Circulaire de l'Agence Economique Régionale
70	Sensibilisation et Formation des salariés de l'agence à l'économie circulaire				
71	Structuration d'un plan d'Actions Economie Circulaire de l'Agence Economique Régionale				
Objectif	Faire de l'Agence Economique Régionale, une pierre angulaire de la stratégie régionale économie circulaire				
Pilotes	Economie				
Directions associées	Environnement / Agriculture et forêt				
Partenaires associés	DREAL / ADEME				
Budget	Budget annuel				
Financement	Région : budget 2020 et suivants sous forme de bons de commande				
Moyens	Temps agents				
Calendrier	2020 et suivants				
Public	Entreprises / Filières				
Schémas et démarches associés	Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation / Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets				
Périmètre action	Matières premières / Déchets				
Piliers EC	Approvisionnement durable, écoconception, écologie industrielle et territoriale, économie de la fonctionnalité, consommation responsable et achats durables, allongement de la durée d'usage, recyclage				

Action 23 Soutenir la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) et les systèmes de management liés à l'environnement.					
Descriptif	<p>D'après l'International Organisation for Standardisation (ISO), la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) se définit comme suit : <i>"la responsabilité d'une organisation vis-à-vis des impacts de ses décisions et activités sur la société et sur l'environnement, se traduisant par un comportement éthique et transparent qui contribue au développement durable y compris à la santé et au bien-être de la société. Elle prend en compte les attentes des parties prenantes, respecte les lois en vigueur, est en accord avec les normes internationales de comportement, est intégré dans l'ensemble de l'organisation et mise en œuvre dans ses relations"</i>.</p> <p>De ce fait, la RSE constitue un levier incitatif pour les entreprises à entreprendre des stratégies de réduction de leurs impacts, de leurs consommations de matières premières et des déchets.</p> <p>Depuis la loi Grenelle de l'Environnement, certaines entreprises sont soumises à différentes réglementations, notamment celles qui définissent des obligations en matière de reporting RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises). Ces entreprises doivent effectuer un reporting extra financier contenant, entre autre, leurs émissions de CO₂ et d'autres indices de performance économique, environnementale et sociale. Plus récemment, l'AFNOR (Agence Française de Normalisation) a développé, fin 2018, la norme XP X30-901 pour accompagner les entreprises qui voudraient développer, planifier, mettre en œuvre, évaluer et améliorer un projet d'économie circulaire.</p> <p>Cette norme volontaire invite les entreprises à croiser les trois dimensions du développement durable (environnement, économie, sociétal) et les sept questions centrales de la RSE : gouvernance, environnement, droit de l'homme, questions relatives aux consommateurs, loyauté des pratiques, relations et conditions de travail, développement local.</p> <p>La Région et ses partenaires du réseau RSE accompagnent techniquement ou financièrement les entreprises pour l'intégration de leur responsabilité environnementale et sociale ou leurs démarches de certification (norme ISO 14001 sur le management environnementale, ISO 9001 sur la qualité...).</p> <p>Ce déploiement est réalisé dorénavant et depuis 2 ans par le biais du réseau régional RSE, regroupant 20 acteurs (acteurs socio-économiques, institutions...) qui partagent leurs expériences et bonnes pratiques, mutualisent leurs expertises et déploient leurs actions auprès des entreprises.</p> <p>L'ambition est d'amplifier ces transitions et l'accompagnement des entreprises dans une stratégie RSE structurée et les systèmes de management environnementaux.</p>				
Actions existantes	Norme XP X30-901 / Dispositifs d'accompagnement à la RSE / Trophées régionaux RSE / Forum régional RSE / Rencontres de l'Innovation Sociale / réseau régional FQB et MFQ BFC				
Actions nouvelles	<table border="1"> <tr> <td>72</td> <td>Renforcer le déploiement des démarches de RSE grâce au réseau régional</td> </tr> <tr> <td>73</td> <td>Tester et évaluer la norme AFNOR XP X90-901 économie circulaire dans 5 entreprises</td> </tr> </table>	72	Renforcer le déploiement des démarches de RSE grâce au réseau régional	73	Tester et évaluer la norme AFNOR XP X90-901 économie circulaire dans 5 entreprises
72	Renforcer le déploiement des démarches de RSE grâce au réseau régional				
73	Tester et évaluer la norme AFNOR XP X90-901 économie circulaire dans 5 entreprises				
Objectif	Créer des liens entre le réseau régional RSE, les réseaux économie circulaire Entre 50 et 100 entreprises RSE en 2021				
Pilotes	Economie				
Directions associées	Environnement				
Partenaires associés	DREAL / ADEME / CRCI / CRMA / AFNOR / France Qualité Performance (FQP) / Mouvement Français pour la Qualité (MFQ) / Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) / ALTERRE				
Budget	A définir selon programme				
Financement	Budget 2020 et suivants				
Moyens	Temps agents / Assistance à Maîtrise d'Ouvrage				
Calendrier	2020 et suivants				
Public	Collectivités / Entreprises / Filières				
Schémas et démarches associés	Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets / Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation / Stratégie Biodiversité / Rapport développement durable / Notation Extra-financière / Feuille de route Handicap / Rapport égalité homme femme				
Périmètre action	Matières premières / Déchets				
Piliers EC	Approvisionnement durable, écoconception, écologie industrielle et territoriale, économie de la fonctionnalité, consommation responsable et achats durables, allongement de la durée d'usage, recyclage				

Action 24	Développer des partenariats avec les filières "Responsabilité Elargie des Producteurs" (REP)
<p>Descriptif</p>	<p>En France, le principe de la Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) existe dans la loi depuis 1975 et est codifié dans l'article L541-10 du code de l'environnement. Depuis 2012, les REP s'appliquent également aux déchets professionnels.</p> <p>A l'horizon 2022, on dénombre une vingtaine de REP :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. les emballages ménagers 2. les emballages professionnels 3. les imprimés papiers, à l'exception des livres 4. les produits ou matériaux de construction 5. les équipements électriques et électroniques 6. les piles et accumulateurs 7. les contenus et contenants des produits 8. les médicaments 9. les dispositifs médicaux perforants utilisés en auto-traitement 10. l'ameublement et le couchage 11. les produits textiles d'habillement, les chaussures 12. les jouets 13. les articles de sport et de loisirs 14. les articles de bricolage et de jardin 15. les voitures particulières, les camionnettes, les véhicules à moteur 16. les pneumatiques, associés ou non à d'autres produits 17. les huiles minérales ou synthétiques, lubrifiantes ou industrielles 18. les navires de plaisance ou de sport 19. les produits du tabac équipés de filtres composés 20. les lingettes pré-imbibées pour usages corporels et domestiques. <p>Dans le cadre de la REP, les fabricants, les distributeurs pour les produits de leurs propres marques et les importateurs qui mettent sur le marché des produits générant des déchets, doivent prendre en charge, notamment financièrement, la gestion de ces déchets. Les 3 objectifs principaux attribués aux filières à responsabilité élargie des producteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ développer le recyclage de certains déchets et augmenter la performance de recyclage de ces déchets, ▪ décharger les collectivités territoriales de tout ou partie des coûts de gestion des déchets, ▪ internaliser, dans le prix de vente du produit neuf, les coûts de gestion de ce produit une fois usagé afin d'inciter les fabricants à s'engager dans une démarche d'écoconception. <p>Dans le domaine de l'écoconception, des actions ponctuelles ont été mises en place avec l'Agence Economique Régionale. Il s'agira d'institutionnaliser ces partenariats au plan régional. Ce travail permettra de structurer l'observatoire des ressources et déchets (la connaissance sur les Déchets d'Activités Economiques en région est très faible), de décliner les approches dans les contrats de filières signés par les filières, la Région et l'Etat.</p>
<p>Actions existantes</p>	<p>Partenariat ponctuel avec les REP (CITEO)</p>
<p>Actions nouvelles</p>	<p>74 Développer des partenariats avec les REP pour l'écoconception des produits, la collecte, la gestion et le recyclage des déchets et la gestion des données</p>
<p>Objectif</p>	<p>100% des REP conventionnées à l'horizon 2023</p>
<p>Pilotes</p>	<p>Environnement / Economie</p>
<p>Directions associées</p>	<p>Prospectives (intégration des données aux observatoires)</p>
<p>Partenaires associés</p>	<p>Agence Economique Régionale / DREAL / ADEME</p>
<p>Budget</p>	<p>Pas à ce stade</p>
<p>Financement</p>	<p>Région : budget 2020 et suivants</p>
<p>Moyens</p>	<p>Temps agents</p>
<p>Calendrier</p>	<p>2020 et suivants</p>
<p>Public</p>	<p>Entreprises / Filières</p>
<p>Schémas et démarches associés</p>	<p>Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets / Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation</p>
<p>Périmètre action</p>	<p>Matières premières / Déchets</p>
<p>Piliers EC</p>	<p>Approvisionnement durable, écoconception, écologie industrielle et territoriale, économie de la fonctionnalité, consommation responsable et achats durables, allongement de la durée d'usage, recyclage</p>

Mesure 3.2 – Développer des boucles économiques sobres et éco-efficientes

Les fondements d'une politique spécifique de production durable doivent être posés sous forme d'objectifs et de mesures visant à réduire l'impact des modes de production, en concertation avec les parties prenantes.

L'implication de l'ensemble des acteurs économiques (filiales, entreprises, consulaires, recherche et innovation, assureurs, financiers...) devra conduire à développer et adapter des plans d'actions et des mesures de sobriété et d'efficacité dans l'utilisation des ressources, des mesures de réduction des polluants et des mesures de substitution dans le choix des matières premières.

Cette stratégie doit être déclinée dans des secteurs prioritaires compte tenu de leurs impacts sur les consommations de ressources ou la production de déchets. Les secteurs du bâtiment, des travaux publics, de l'agriculture et agro-alimentaire, de la forêt et du bois, des emballages, de la plasturgie, de l'automobile et des technologies de l'information et de la communication... sont directement concernés.

Le développement des boucles de valeur régionales sobres et éco-efficientes par filière visera donc à faire évoluer les pratiques de production et de commercialisation des professionnels de chaque secteur pour réduire au global leur empreinte écologique.

Ces nouvelles façons de produire devront permettre de réduire la vulnérabilité aux fluctuations des coûts de matières premières, aux événements climatiques (réduction de l'offre d'eau), la consommation de ressources, d'éviter la production de polluants, de réduire les déchets, de développer le réemploi, la réutilisation, le recyclage et d'offrir de nouveaux marchés et de nouvelles opportunités de développement territorial.

Les plans d'actions qui en découleront pourront être ensuite introduits dans les contrats de filières portés par les filières, la Région et l'Etat.

Les conditions de réussite de ces projets nécessiteront la prise en compte de plusieurs facteurs pour assurer de leur efficacité :

- reconnaître la finitude des ressources, la production durable et la consommation durable comme des sujets à part entière,
- considérer l'ensemble du cycle de vie dans la conception des produits, biens et équipements,
- cibler en priorité les groupes pionniers volontaires pour diffuser plus rapidement les pratiques et comportements vertueux,
- réaliser l'état des lieux de l'ensemble de la valeur de chacune des filières que ce soit en terme de gisements, d'acteurs... pour valoriser les échanges et les pratiques de recyclage et développer des boucles d'échanges entre les politiques d'extraction et d'approvisionnement d'une part, de réemploi d'autre part pour former in fine des boucles locales.

Ce dernier état des lieux permettra d'améliorer les connaissances des flux des matières par secteur et d'alimenter l'observatoire ressources et déchets.

Action 25 Réduire les déchets dans le bâtiment	
Descriptif	<p>Le bâtiment représente 50% des consommations de matières premières et 30% de la production régionale de déchets.</p> <p>L'opération consistera à développer un écosystème régional et un plan d'actions pour réduire l'impact global du bâtiment (construction neuve et rénovation). Les travaux seront conduits conjointement avec le Plan Bâtiment Régional, le Schéma Régional des Carrières et la Feuille de Route Régionale bois et biosourcés dans la construction et les autres secteurs.</p> <p>Les actions conduites devront tenir compte des spécificités du secteur du bâtiment : un nombre important d'entreprises, une majorité de petites entreprises unipersonnelles ou de moins de 10 salariés. Les réponses devront donc être simples et faciles à mettre en œuvre pour être efficaces.</p> <p>Pour développer l'écoconception et l'utilisation de matériaux recyclés et de matériaux alternatifs, il sera nécessaire de rendre lisible l'offre de produits durables et recyclables, de lever les à priori sur leurs performances et de développer les pratiques et techniques d'économie de ressources.</p> <p>En complément des actions sur la demande, il sera nécessaire de travailler sur l'offre. La mise en place d'un maillage au plan régional d'entreprises spécialisées, de plateformes de tri, de matériauthèques, permettra de répondre aux petits producteurs, d'organiser le recyclage mais aussi de disposer de débouchés locaux.</p>
Actions existantes	Etat des lieux des déchets du bâtiment / CAPECO bâtiment et travaux publics // Pôle Energie Bourgogne-Franche-Comté / Cahier techniques CEREMA / Démarche Quartiers et Bâtiments Durable Régional (Pôle Energie Bourgogne Franche-Comté) / Schéma Régional des Carrières
Actions nouvelles	<p><i>Les transferts et mutualisations avec les réalisés au plan national et dans les régions seront recherchés</i></p> <p><u>Dans le domaine de la déconstruction et la gestion des déchets :</u></p> <p>75 Mettre en place et animer un groupe de travail spécialisé déchets du bâtiment</p> <p>76 Améliorer la connaissance des déchets, des entreprises, des filières des déchets du bâtiment</p> <p>77 Encourager la déconstruction sélective via les leviers de l'offre (filière structurée) et de la demande (commande publique)</p> <p>78 Encourager et sécuriser l'utilisation des matériaux recyclables (porter à connaissance, caractérisation, assurabilité...)</p> <p>79 Expérimenter et généraliser la pratique de tri sur les chantiers et dans les déchetteries</p> <p><u>Dans le domaine de la réhabilitation et la construction :</u></p> <p>80 Réaliser une étude de flux de matière bâtiment</p> <p>81 Elaborer un catalogue des meilleures pratiques et techniques disponibles d'économies de ressources dans le bâtiment</p> <p>82 Développer un catalogue des produits de construction à faible empreinte écologique (utilisation et émissions de polluants, degré de recyclabilité, filière de recyclage) et substituer les produits plastiques non recyclables</p> <p>83 Encourager la démarche de bâtiment frugal</p>
Objectif	Atteindre un taux de 75% de réemploi, réutilisation et recyclage des déchets du bâtiment en région en 2025
Pilotes	Environnement
Directions associées	Economie / Efficacité énergétique / Achats / Lycées / Recherche / Formation
Partenaires associés	ADEME / DREAL / Organisations socio-professionnelles en lien (FFB, CAPEB, UNICEM, Ordre des architectes, ...) / Chambre régionale des Métiers de l'Artisanat Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire / Pôle Energie Bourgogne Franche-Comté / Pôle Insertion par l'Activité Economique
Budget	300 000 € pour le lancement de la dynamique de déconstruction (plusieurs tranches)
Financement	Région : 150 000 € (budget 2020) / partenariat ADEME
Moyens	Temps agents / Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
Calendrier	<p><u>Dans le domaine de la déconstruction et la gestion des déchets</u></p> <p>75 Mettre en place et animer un groupe de travail spécialisé déchets du bâtiment 2020 et suivants</p> <p>76 Améliorer la connaissance des déchets, des entreprises, des filières des déchets du bâtiment</p> <p>77 Encourager la déconstruction sélective via les leviers de l'offre (filière structurée) et de la demande (commande publique) 2020 et suivants</p> <p>78 Encourager la sécurisation des matériaux recyclables (porter à connaissance, caractérisation, assurabilité...) 2021 et suivants</p> <p>79 Expérimenter et généraliser la pratique de tri sur les chantiers et dans les déchetteries 2021 et suivants</p> <p><u>Dans le domaine de la réhabilitation et la construction</u></p> <p>80 Réaliser une étude de flux de matière bâtiment 2020/2021</p> <p>81 Elaborer un catalogue des meilleures pratiques et techniques disponibles d'économies de ressources dans le bâtiment 2021 et suivants</p> <p>82 Développer un catalogue des produits de construction à faible empreinte écologique (utilisation et émissions de polluants, degré de recyclabilité, filière de recyclage) et substituer les produits plastiques non recyclables 2021 et suivants</p> <p>83 Développer la démarche de bâtiment frugal 2021 et suivants</p>

Public	Collectivités / Entreprises / Filières / Grand public
Schémas et démarches associés	Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets / Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation / CAPECO BTP / Schéma régional pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation / Plan régional de développement agricole / Contrat régional bois forêt / Plan bâtiment régional / Stratégie régionale de transition énergétique / Schéma régional des carrières
Périmètre action	Matières premières / Déchets
Piliers EC	Approvisionnement durable, écoconception, écologie industrielle et territoriale, économie de la fonctionnalité, consommation responsable et achats durables, allongement de la durée d'usage, recyclage

Action 26		Développer l'écoconception dans les travaux publics													
Descriptif	<p>Comme pour le bâtiment, les travaux publics (TP) consomment et produisent des quantités importantes de matières premières (granulats) et de déchets (déchets inertes). La profession, au plan national et régional, est soucieuse des impacts qu'elle génère. Elle mène depuis longtemps des actions visant à modifier ses pratiques : gestion équilibrée des dépôts (déblais/remblais), écoconception, utilisation de produits de substitution (granulats recyclés, mâchefers, résidus de fonderie, pneu, plastiques...).</p> <p>Pour autant, la diffusion de ces nouvelles pratiques est lente, limitée à quelques opérations pilotes. Par ailleurs, les grandes opérations d'infrastructures consomment encore beaucoup trop de terres agricoles et forestières pour la gestion des déblais et remblais. La dissémination de produits de substitution avec des teneurs importantes de métaux lourds interrogent enfin sur les impacts à long terme sur l'environnement.</p> <p>L'opération consistera à développer un écosystème régional et un plan d'actions pour réduire l'impact global des travaux publics en lien avec le Schéma Régional des Carrières et le cluster Eco-chantiers. Ce plan d'actions comprendra 2 axes complémentaires : l'écoconception des travaux publics et l'utilisation des matériaux de substitution.</p> <p>Pour développer l'écoconception et l'utilisation de matériaux recyclés et alternatifs, il sera nécessaire de réinterroger les techniques de construction et d'aménagement des infrastructures, de rendre lisible l'offre de produits durables et recyclables, de lever les à priori sur leurs performances. Rassurer les donneurs d'ordres permettra l'intégration à grande échelle de matériaux sains et recyclés et la réduction de l'empreinte écologique des travaux publics.</p> <p>Une majorité des aménagements étant conduite par les collectivités, l'accélération de la prise en compte de ces dimensions dans la commande publique sera prioritaire. Les travaux réalisés en 2018 et 2019 par Voies Navigables de France (VNF) sur les sédiments des canaux pourront être également être intégrés aux réflexions.</p>														
Actions existantes	Cluster Eco-chantier / CAPECO TP / Guides CEREMA sur l'acceptabilité environnementale de matériaux alternatifs en techniques routières / Schéma Régional des Carrières														
Mesures nouvelles	<p><i>Les transferts et mutualisations avec les réalisés au plan national et dans les régions seront recherchés</i></p> <table border="1"> <tr> <td>84</td> <td>Créer et animer un groupe de travail régional déchets travaux publics avec le Cluster Eco-chantier</td> </tr> <tr> <td>85</td> <td>Encourager l'écoconception via les leviers de l'offre (filiale structurée) et de la demande (commande publique)</td> </tr> <tr> <td>86</td> <td>Développer un catalogue des produits de matériaux secondaires et sécuriser les produits (caractérisation, assurabilité...)</td> </tr> <tr> <td>87</td> <td>Elaborer un catalogue des meilleures pratiques et techniques disponibles d'économies de ressources et de réduction des déchets dans les travaux publics</td> </tr> <tr> <td>88</td> <td>Substituer les plastiques dans les travaux publics</td> </tr> <tr> <td>89</td> <td>Réaliser une étude de flux de matières des travaux publics</td> </tr> </table>			84	Créer et animer un groupe de travail régional déchets travaux publics avec le Cluster Eco-chantier	85	Encourager l'écoconception via les leviers de l'offre (filiale structurée) et de la demande (commande publique)	86	Développer un catalogue des produits de matériaux secondaires et sécuriser les produits (caractérisation, assurabilité...)	87	Elaborer un catalogue des meilleures pratiques et techniques disponibles d'économies de ressources et de réduction des déchets dans les travaux publics	88	Substituer les plastiques dans les travaux publics	89	Réaliser une étude de flux de matières des travaux publics
84	Créer et animer un groupe de travail régional déchets travaux publics avec le Cluster Eco-chantier														
85	Encourager l'écoconception via les leviers de l'offre (filiale structurée) et de la demande (commande publique)														
86	Développer un catalogue des produits de matériaux secondaires et sécuriser les produits (caractérisation, assurabilité...)														
87	Elaborer un catalogue des meilleures pratiques et techniques disponibles d'économies de ressources et de réduction des déchets dans les travaux publics														
88	Substituer les plastiques dans les travaux publics														
89	Réaliser une étude de flux de matières des travaux publics														
Objectif	Réduire l'impact des travaux publics en région / Recycler 90% des déchets des travaux publics en 2025														
Pilotes	Environnement / Economie / Cluster Eco-Chantier														
Directions associées	Transition énergétique / Achats / Lycées / Recherche / Formation / Tourisme														
Partenaires associés	DREAL / ADEME / Pôle Energie Bourgogne-Franche-Comté / UNICEM / CERQ / FRBTP / CEREMA / VNF														
Budget	A déterminer selon actions														
Financement	A déterminer selon actions														
Moyens	Temps agents / Assistance à Maîtrise d'Ouvrage														
Calendrier	<table border="1"> <tr> <td>84</td> <td>Créer et animer un groupe de travail régional déchets des TP avec le Cluster Eco-chantier</td> </tr> <tr> <td>85</td> <td>Encourager l'écoconception via les leviers de l'offre (filiale structurée) et de la demande (commande publique)</td> </tr> <tr> <td>86</td> <td>Développer un catalogue des produits de matériaux secondaires et sécuriser les produits (caractérisation, assurabilité...)</td> </tr> <tr> <td>87</td> <td>Elaborer un catalogue des meilleures pratiques et techniques disponibles d'économies de ressources et de réduction des déchets dans les TP</td> </tr> <tr> <td>88</td> <td>Substituer les plastiques dans les travaux publics</td> </tr> <tr> <td>89</td> <td>Réaliser une étude de flux de matières des TP</td> </tr> </table>	84	Créer et animer un groupe de travail régional déchets des TP avec le Cluster Eco-chantier	85	Encourager l'écoconception via les leviers de l'offre (filiale structurée) et de la demande (commande publique)	86	Développer un catalogue des produits de matériaux secondaires et sécuriser les produits (caractérisation, assurabilité...)	87	Elaborer un catalogue des meilleures pratiques et techniques disponibles d'économies de ressources et de réduction des déchets dans les TP	88	Substituer les plastiques dans les travaux publics	89	Réaliser une étude de flux de matières des TP	2020 et suivant	
84	Créer et animer un groupe de travail régional déchets des TP avec le Cluster Eco-chantier														
85	Encourager l'écoconception via les leviers de l'offre (filiale structurée) et de la demande (commande publique)														
86	Développer un catalogue des produits de matériaux secondaires et sécuriser les produits (caractérisation, assurabilité...)														
87	Elaborer un catalogue des meilleures pratiques et techniques disponibles d'économies de ressources et de réduction des déchets dans les TP														
88	Substituer les plastiques dans les travaux publics														
89	Réaliser une étude de flux de matières des TP														
Public	Collectivités / Entreprises / Filières / Grand public														
Schémas et démarches associés	PRPGD / SRDEII / CAPECO BTP / Schéma régional pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation / Plan régional de développement agricole / Contrat régional bois forêt / Plan bâtiment régional / Stratégie régionale de transition énergétique / Schéma Régional des Carrières														
Périmètre action	Matières premières / Déchets														
Piliers EC	Approvisionnement durable, écoconception, écologie industrielle et territoriale, économie de la fonctionnalité, consommation responsable et achats durables, allongement de la durée d'usage, recyclage														

Action 27

Développer l'autonomie globale des exploitations agricoles et viticoles

Descriptif	<p>Les impacts environnementaux de l'agriculture sont devenus de manière récurrente des sujets de préoccupations publiques, citoyennes et sanitaires (pesticides, engrais, sur-mécanisation, irrigation, dégradation des paysages et de la biodiversité), ce qui explique notamment l'intérêt croissant pour les produits de qualité (consommation de produits "bio" multipliée par 5 en 15 ans)</p> <p>Pour répondre aux préoccupations concernant l'environnement, la santé des consommateurs et celle des agriculteurs eux-mêmes, l'agriculture doit construire de nouveaux modèles agricoles basés sur l'agro-écologie et la préservation des sols. Il s'agit également d'adapter les pratiques face au changement climatique, développer les autonomies des exploitations (semencière, fourragère, protéinique et énergétique), prendre en compte le bien-être animal et amplifier les circuits courts...</p> <p>La Région, dans le cadre du SRDEII, a élaboré, aux côtés des acteurs professionnels, un Plan Régional pour le Développement Agricole (PRDA) pour la période 2017-2022 qui vise notamment au développement de l'agrobiosphère dans les exploitations et les filières autour de 5 axes de travail :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- L'adaptation : développer des systèmes d'exploitation efficaces et capables de s'adapter aux mutations et à la récurrence accrue des aléas ; 2- Les marchés : valoriser les avantages comparatifs de l'agriculture régionale pour créer et améliorer le partage de la valeur ajoutée ; 3- Les hommes et les femmes : valoriser les métiers agricoles et investir dans les ressources humaines pour pérenniser les exploitations ; 4- La société : relier l'agriculture aux enjeux de la société, aux territoires et aux ressources naturelles avec des modes de production, des produits et une communication adaptés ; 5- La coopération : coopérer à tous les niveaux (observation, innovation, gouvernance...) pour renforcer la dimension collective de l'agriculture régionale. <p>Dans le cadre de la FREC, la Région renforcera son travail pour accompagner les agriculteurs et les filières dans un modèle régional plus circulaire et résilient favorisant les boucles locales agricoles. Pour y parvenir, elle accélérera ses réflexions sur l'autonomie alimentaire régionale et les autonomies globales des exploitations (semencières, protéiniques et énergétiques...), sur l'adaptation à la raréfaction de la ressource en eau, sur le développement des usages non alimentaires de la biomasse agricoles. Elle visera aussi au renforcement du recyclage des déchets agricoles, à la substitution des plastiques dans les pratiques agricoles et le conditionnement des produits et au réemploi du matériel agricole. Le volet formation sera accompagné dans le cadre du projet "Circul'ère – préparer les métiers à l'économie circulaire".</p>												
Actions existantes	Plan Régional de Développement Agricole / Développement des signes de qualité / Développement des certifications biologiques et ou Haute Valeur Environnementale / Développement des productions biologiques / Accompagnement des circuits alimentaires locaux / ...												
Actions nouvelles	<table border="1"> <tr> <td data-bbox="351 1171 422 1200">90</td> <td data-bbox="422 1171 1511 1200">Engager une réflexion prospective sur l'autonomie alimentaire régionale</td> </tr> <tr> <td data-bbox="351 1200 422 1229">91</td> <td data-bbox="422 1200 1511 1229">Développer les études de flux de matières en agriculture et viticulture</td> </tr> <tr> <td data-bbox="351 1229 422 1285">92</td> <td data-bbox="422 1229 1511 1285">Elaborer un catalogue des meilleures pratiques et techniques disponibles d'économies de ressources et de réduction des déchets en agriculture et viticulture</td> </tr> <tr> <td data-bbox="351 1285 422 1314">93</td> <td data-bbox="422 1285 1511 1314">Substituer l'usage du plastique dans les pratiques agricoles et viticoles</td> </tr> <tr> <td data-bbox="351 1314 422 1344">94</td> <td data-bbox="422 1314 1511 1344">Développer pour la vente de nouveaux contenants réemployables et recyclables</td> </tr> <tr> <td data-bbox="351 1344 422 1373">95</td> <td data-bbox="422 1344 1511 1373">Développer une politique de réemploi des matériels agricoles et viticoles</td> </tr> </table>	90	Engager une réflexion prospective sur l'autonomie alimentaire régionale	91	Développer les études de flux de matières en agriculture et viticulture	92	Elaborer un catalogue des meilleures pratiques et techniques disponibles d'économies de ressources et de réduction des déchets en agriculture et viticulture	93	Substituer l'usage du plastique dans les pratiques agricoles et viticoles	94	Développer pour la vente de nouveaux contenants réemployables et recyclables	95	Développer une politique de réemploi des matériels agricoles et viticoles
90	Engager une réflexion prospective sur l'autonomie alimentaire régionale												
91	Développer les études de flux de matières en agriculture et viticulture												
92	Elaborer un catalogue des meilleures pratiques et techniques disponibles d'économies de ressources et de réduction des déchets en agriculture et viticulture												
93	Substituer l'usage du plastique dans les pratiques agricoles et viticoles												
94	Développer pour la vente de nouveaux contenants réemployables et recyclables												
95	Développer une politique de réemploi des matériels agricoles et viticoles												
Objectif	Développer la résilience de la ferme agricole régionale												
Pilotes	Environnement / Agriculture et forêt												
Directions associées	Economie / Aménagement du territoire												
Partenaires associés	DRAF / Chambres d'agriculture / Filières / Lycées agricoles / INRA / AGROPARISTECH												
Budget	Financement actuel												
Financement	Financement actuel												
Moyens	Chargé de mission agro-écologie et agroéconomie												
Calendrier	2020 et suivants												
Public	Collectivités / Entreprises / Filières												
Schémas et démarches associés	Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets / Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation / Schéma régional pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation / Plan régional de développement agricole												
Périmètre action	Matières premières / Déchets												
Piliers EC	Approvisionnement durable, écoconception, écologie industrielle et territoriale, économie de la fonctionnalité, consommation responsable et achats durables, allongement de la durée d'usage, recyclage												

Descriptif	<p>La forêt en région s'étend sur 1 730 000 hectares et plus de 35% du territoire. Elle se classe ainsi à la 5^{ème} classe des régions les plus boisées et à la 3^{ème} pour son taux de boisement.</p> <p>C'est une richesse pour l'économie régionale, pour la production de matériaux et pour la production d'énergie mais aussi par les multiples services écosystémiques que la forêt fournit en termes de protection des sols, de l'eau, de la biodiversité et du climat.</p> <p>En Bourgogne Franche-Comté, l'utilisation du bois pour les usages nobles (construction, aménagement, ameublement, emballages, jouets...) tient une place importante avec plus de 10 000 salariés et plus de 2000 établissements. Ces entreprises sont présentes sur tout le territoire et ont su se positionner sur des marchés en constante évolution. Elle dispose aussi de centres de recherche et de formation, des entreprises, des clusters, ... qui ouvrent à une spécialisation intelligente du territoire régional.</p> <p>La montée en puissance des questions environnementales et les qualités intrinsèques du bois (stockage de carbone, renouvelabilité, énergie grise...) en font un matériau plus que jamais d'avenir. Depuis une dizaine d'années, on observe un engouement pour le bois et ces usages nobles avec un taux de croissance de plus de 10%.</p> <p>La Région, dans le cadre du Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) a élaboré, aux côtés des acteurs professionnels, un Contrat Régional Forêt Bois (CRFB) dont l'un des axes est le développement des usages nobles de la matière.</p> <p>Pour y parvenir, la Région et ses partenaires – Etat, ADEME, FIBOIS, portent une feuille de route régionale bois et biosourcés construction et autres secteurs. Cette feuille de route qui vise à créer un environnement régional propice au développement et à l'utilisation des biosourcés dans tous les secteurs d'activités en travaillant à la fois sur l'offre et la demande de produits et matériaux biosourcés, comprend une cinquantaine d'actions.</p> <p>Elle est fondée sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ quatre principes fondamentaux de la transition écologique : la préservation des écosystèmes et des sols pour en assurer le renouvellement, la sobriété dans l'utilisation des bio ressources, l'efficacité dans l'utilisation des ressources à chaque étape de vie du produit et la substitution dans le choix de ces ressources (choix du moindre impact environnemental) ; ▪ la hiérarchie des usages qui précise l'ordre logique d'utilisation des bio ressources pour une gestion durable de ces dernières (par ordre décroissant) : la préservation de la fertilité des sols (et retour au sol), la préservation de la biodiversité végétale et animale, l'alimentation, les matériaux et produits, la chimie et l'énergie (production de carburants, de combustibles). <p>Une communauté d'acteurs est mise en place pour partager et développer des synergies avec les entreprises et le secteur de la recherche.</p> <p>Un travail visant la sortie des produits de traitement sera également engagé tant dans la gestion forestière que dans la fabrication de produits élaborés pour la construction et l'ameublement. Outre les impacts sur l'environnement avérés, une majorité des matériaux et produits bois traités ne sont pas réutilisables ou recyclables en fin de vie.</p> <p>Pour terminer, dans le cadre de l'observatoire régional des ressources et des déchets et de la stratégie régionale bio économie, un travail prospectif sur l'évolution des biomasses et leur utilisation sera conduit en 2021 dans le cadre d'une démarche multi filières, multi produits.</p>
Actions existantes	Contrat régional bois forêt / Développement des certifications de gestions durables des forêts / Expérimentation sur la résilience des forêts / Développement des circuits court pour la construction / Etude de flux de matières bois / Feuille de route bois et biosourcés construction
Actions nouvelles	<p>96 Mettre en place et animer la feuille de route régionale bois et biosourcés construction et autres secteurs</p> <p>97 Accélérer le travail prospectif sur la connaissance des gisements et de l'utilisation de la biomasse forestière et agricole tous usages, tous secteurs dans le cadre de l'observatoire régionale ressource et déchets.</p> <p>98 Développer un programme de travail pour substituer les produits de traitements en forêt et dans la première et seconde transformation des produits</p> <p>99 Substituer l'usage du plastique dans la filière bois par des biosourcés</p> <p>100 Développer des matériaux secondaires dans le développement des chemins forestiers</p> <p>101 Développer une stratégie régionale bio-économie</p>
Objectif	Une feuille de route régionale bois et biosourcés construction et autres usages Une communauté régionale d'acteurs / Un cluster d'entreprises
Pilotes	Economie / Environnement
Directions associées	Aménagement du territoire / Recherche et enseignement supérieur / Formation
Partenaires associés	DREAL / ADEME / FIBOIS/ ONF / FCBA / CRPF / Communes forestières / Centres de formation / Cluster ROBIN's

Budget	Rien à ce stade
Financement	Rien à ce stade
Moyens	Temps agents / Assistance à Maîtrise d'Ouvrage / FIBOIS
Calendrier	2020 et suivants
Public	Collectivités / Entreprises / Filières
Schémas et démarches associés	Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets / Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation / Schéma régional pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation / Plan bâtiment régional / Stratégie régionale de transition énergétique
Périmètre action	Matières premières / Déchets
Piliers EC	Approvisionnement durable, écoconception, écologie industrielle et territoriale, économie de la fonctionnalité, consommation responsable et achats durables, allongement de la durée d'usage, recyclage

Action 29 Développer un plan d'actions économie circulaire avec les industries agroalimentaires de la région	
Descriptif	<p>En France, l'industrie agro-alimentaire transforme 70% des matières agricoles et viticoles. Elle consomme plus de 10% de l'eau du secteur de l'industrie, produit 20 kg de déchets alimentaires par habitant, génère 50% des déchets d'emballages et utilise 45% des matériaux recyclés issus de la collecte des déchets ménagers. C'est un secteur essentiel dans la mise en œuvre de la stratégie économie circulaire en région.</p> <p>L'industrie agroalimentaire régionale, avec 1 066 établissements, 17 800 emplois (hors artisanat commercial et commerce de gros) auxquels s'ajoutent 2 600 intérimaires, représente 11,5% de l'emploi manufacturier régional. Elle a un poids économique relativement plus dynamique dans les territoires ruraux.</p> <p>En 2018, l'ensemble des acteurs de la filière, l'Etat et la Région dans le cadre du Comité d'Orientation Régional Agroalimentaire ont lancé une démarche concertée qui a abouti à une feuille de route s'articulant autour 8 thématiques constituant des leviers de développement pour la filière agroalimentaire régionale. Les thématiques 7 sur la transition écologique et solidaire et 8 sur la Recherche et Développement constituent des opportunités en matière d'économie circulaire.</p> <p>Le travail consistera, avec les acteurs de la filière notamment le pôle VITAGORA à décliner une feuille de route économie circulaire pour les industries agro-alimentaires de Bourgogne-Franche-Comté.</p> <p>Plusieurs pistes de travail sont envisagées : les coproduits et leur valorisation locale (retour au sol, produits biosourcés, énergie...), la recherche de synergies locales par le développement de l'Ecologie Industrielle et Territoriale, la réduction du gaspillage alimentaire et la politique de dons, les économies de ressources (énergies, eau...), la réduction des emballages plastiques et de leur substitution, par exemple, par des biosourcés et le développement du vrac et de la consigne.</p>
Actions existantes	Aide au pôle VITAGORA / Feuille de route régionale filière agroalimentaires / CAPECO Agroalimentaire
Actions nouvelles	<p>102 Développer une étude de flux de matières des industries agro-alimentaires de la région</p> <p>103 Animer un réseau d'acteurs et établir un plan d'actions économie circulaire des Industries Agro-Alimentaires en région avec le CORA</p> <p>104 Elaborer un catalogue des meilleures pratiques et techniques disponibles d'économies de ressources et de réduction des déchets dans l'industrie agroalimentaire</p> <p>105 Développer les approvisionnements locaux</p> <p>106 Réduire le gaspillage alimentaire et développer des filières locales de valorisation des déchets fermentescibles</p> <p>107 Réduire les emballages plastiques, développer les usages des contenants recyclables, réutilisables, et/ou biosourcés, du vrac et de la consigne</p>
Objectif	Réduire de 50% les déchets d'emballages de l'industrie agro-alimentaires à l'horizon 2025 Substituer 100% des plastiques non recyclables par des plastiques recyclés et recyclables et des contenants recyclables et/ou biosourcés à l'horizon 2025
Pilotes	Environnement / Economie
Directions associées	Recherche et innovation / Agriculture et forêt
Partenaires associés	Comité d'Orientation Régional Agroalimentaire / Filières / VITAGORA / Agence Economique Régionale / Lycées
Budget	Pas à ce stade
Financement	Pas à ce stade
Moyens	Temps agents / AMO
Calendrier	2020 et suivants
Public	Entreprises / Filières / Collectivités
Schémas et démarches associés	Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets / Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation / Schéma régional pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation / Plan régional de développement agricole / Contrat régional bois forêt / Stratégie régionale de transition énergétique
Périmètre action	Matières premières / Déchets
Piliers EC	Approvisionnement durable, écoconception, écologie industrielle et territoriale, économie de la fonctionnalité, consommation responsable et achats durables, allongement de la durée d'usage, recyclage

Action 30		Développer une filière régionale d'emballages éco-conçus et réutilisables	
Descriptif	<p>Le secteur de l'emballage a été l'un des premiers secteurs à adopter les principes de l'économie circulaire. Depuis longtemps, les bouteilles en verres, les boîtes en aluminium et les cartons d'emballage sont recyclés. Pour autant, beaucoup trop d'emballages ne le sont pas encore. En France, si les emballages en papier et carton ont un taux de recyclage de 88%, ceux en verre de 70,7%, les emballages en plastique ne sont recyclés qu'à 23,3%. La plupart sont incinérés, mis en décharge ou jetés dans la nature avec des impacts importants, visibles sur l'environnement que l'on connaît aujourd'hui.</p> <p>Les emballages industriels utilisés le long des chaînes logistiques, participent également aux importantes quantités de déchets. Moins médiatisés et moins étudiés que les emballages ménagers, ils représentent pourtant des quantités supérieures à celles des ménages. Face à la montée en puissance des préoccupations environnementales, le secteur de l'emballage doit aujourd'hui accélérer sa transition vers une économie circulaire : tendre vers leur réduction, améliorer leur recyclage, favoriser leur réutilisation, supprimer les composants toxiques, ...</p> <p>En matière de production d'emballage, la région Bourgogne-Franche-Comté est la 1^{ère} région pour l'emballage métallique, la 3^{ème} pour l'emballage bois et la 4^{ème} pour l'emballage plastique. Ce sont plus de 800 entreprises concernées répondant notamment aux besoins importants de l'agroalimentaire, du commerce, de la filière viticole, de l'automobile, de la pharmacie... A cela s'ajoutent la présence d'entreprises leaders (pour certaines de renommée mondiale) et de clusters.</p> <p>L'opération consistera à recenser l'ensemble des acteurs et les produits d'emballage fabriqués en Bourgogne-Franche-Comté, à créer un groupe de travail régional et à développer ensuite un plan d'actions de réduction des emballages, de conception d'emballages recyclables et recyclés et/ou compostables et de réutilisation des emballages par le biais de la consignes ou du vrac.</p>		
Actions existantes	Package In Bourgogne-Franche-Comté / Ecoconception des emballages		
Actions nouvelles	108	Réaliser l'état des lieux de la chaîne de valeur de la filière de production d'emballages en Bourgogne-Franche-Comté que ce soit en terme d'acteurs et de gisements (bois, carton, métal, verre, plastiques biosourcés et biodégradables, plastiques composites) et de la filière de recyclage existante	
	109	Animer un groupe de travail régional sur les emballages éco-conçus et réutilisables	
	110	Elaborer un catalogue des meilleures pratiques et techniques disponibles d'économie de ressources et de réduction des emballages	
	111	Accompagner le développement de contenants adaptés à la réutilisation	
	112	Développer la consigne de contenant et d'emballages	
	113	Développer une dynamique régionale sur le VRAC	
Objectif	Réduire de 30% les emballages de 30% en 2025 Développer un écosystème régional de production/recyclage d'emballages écologiques, réutilisables et/ou recyclables		
Pilotes	Environnement / Economie		
Directions associées	Recherche et innovation / Agriculture et forêt		
Partenaires associés	Agence Economique Régionale / Package in Bourgogne-Franche-Comté / Filières / CITEO / DREAL / ADEME / Syndicat français des industries de l'emballage léger en bois / Syndicat des emballages		
Budget	A déterminer – Commande AER pour réalisation état des lieux de la filière emballages		
Financement	Sans objet pour l'instant		
Moyens	Temps agents / Temps AER pour réaliser l'état des lieux régional de la filière emballage		
Calendrier	2020 et suivants		
Public	Collectivités / Entreprises / Filières / Consommateurs		
Schémas associés	Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets / Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation / Schéma régional pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation / Stratégie régionale de transition énergétique		
Périmètre action	Matières premières / Déchets		
Piliers EC	Approvisionnement durable, écoconception, écologie industrielle et territoriale, économie de la fonctionnalité, consommation responsable et achats durables, allongement de la durée d'usage, recyclage		

Action 31 Tendre vers le zéro plastique nomade et non recyclable en région	
Descriptif	<p>En constante augmentation, la production de plastique en France comme dans le reste du monde est aujourd'hui fortement décriée. Ces impacts environnementaux visibles commencent à poser aussi des problèmes sanitaires très importants, contaminant toutes les strates des écosystèmes vivants.</p> <p>A cela s'ajoute le caractère non recyclable de la majorité des plastiques. Ce sont moins de 17% des plastiques qui sont recyclés au plan national, la plupart sont aujourd'hui incinérés, mis en décharge ou jetés tout bonnement dans la nature.</p> <p>La fermeture des importations de déchets plastiques par la Chine en 2018, l'interdiction des plastiques à usage unique à l'horizon 2024 avalisée par le Parlement européen et son interdiction dès 2021 en France, l'extension généralisée des consignes de tri des emballages en France à l'horizon 2022 et les dispositions fiscales telles que la hausse de la TGAP et baisse de la TVA sur les activités de récupération et de recyclage créent un environnement défavorable à la production de plastiques non recyclables.</p> <p>La région Bourgogne-Franche-Comté compte près de 250 entreprises productrices de produits plastiques et près de 10 000 salariés, soit 8% des effectifs nationaux. A toutes ces entreprises s'ajoutent celles situées en amont et en aval dans la filière : fournisseurs de matières, bureaux d'études, outillages, finitions, décoration...</p> <p>L'objectif de l'action est de travailler aux côtés de la filière et du pôle du syndicat professionnel de la filière plasturgie et composites, Allizé Plasturgie adhérent du pôle Plastipolis, pour construire collectivement une filière de plastique durable en région et tendre à terme vers une région zéro plastique nomade et non recyclable. Il s'agit d'accompagner cette filière dans une transformation majeure. Plusieurs entreprises régionales l'ont bien compris en investissant dans d'autres matières comme le carton, le bois.</p> <p>Cinq objectifs seront poursuivis par la région :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ la réduction drastique des plastiques notamment dans l'emballage, ▪ la mise au point de matériaux ou de solutions de substitutions pour réduire la part du plastique notamment à partir des biosourcés, ▪ le recyclage des plastiques pour réduire la pression sur la ressource, ▪ la création d'une filière de matières secondaires plastiques, ▪ le développement des campagnes de nettoyage pour réduire la part des plastiques dans les rivières et les écosystèmes et les collecter en vue de leur transformation. <p>Les travaux prioriseront les secteurs du commerce, de la restauration, de l'agriculture, du maraîchage, de l'horticulture, du bâtiment et des travaux publics.</p>
Actions existantes	Soutien à Allizé Plasturgie Bourgogne Franche-Comté / pôle Plastipolis / Soutien au biosourcés / Soutien à Package in Bourgogne-Franche-Comté / Projet européen Interreg Alpin Bio-éco / Démarrage des travaux d'ALTERRE sur la filière plastique
Actions nouvelles	<p>114 Réaliser l'état des lieux de la chaîne de valeur de la filière de production et de recyclage de plastique en Bourgogne-Franche-Comté que ce soit en terme d'acteurs et de gisements (plastiques vierges, déchets plastiques, plastiques biosourcés et biodégradables, plastiques composites)</p> <p>115 Réaliser un inventaire des produits plastiques fabriqués en Bourgogne-Franche-Comté par secteur, par tonnage et évaluer leur degré de recyclabilité, la substitution par des matériaux recyclables et/ou de substitution ; des filières de recyclage existantes</p> <p>116 Soutenir le développement de l'innovation dans le domaine des biosourcés et accompagner l'adaptation de l'outil industriel en conséquence, notamment des entreprises fabricant des plastiques nomades et non recyclables</p> <p>117 Soutenir l'écoconception des plastiques pour favoriser l'incorporation de matières plastiques recyclées et atteindre le plastique 100% recyclés</p> <p>118 Développer une filière de plastique 100% recyclés</p>
Objectif	100% du plastique recyclable et recyclé Diminuer de moitié la production de plastique non recyclable à l'horizon 2025
Pilotes	Economie / Environnement
Directions associées	Recherche et innovation
Partenaires associés	Agence Economique Régionale / filières / Allizé Plasturgie Bourgogne Franche-Comté / Pôle Plastipolis / DREAL / ADEME / ALTERRE / REP
Budget	A déterminer – Commande AER pour réalisation état des lieux de la filière plasturgie
Financement	Environnement / Economie
Moyens	Temps agents / Temps AER pour réaliser l'état des lieux régional de la filière plasturgie
Calendrier	2020 et suivants
Public	Entreprises / Filières / Collectivités / Consommateurs
Schémas associés	Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets / Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation / Schéma régional pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation / Stratégie régionale de transition énergétique
Périmètre action	Matières premières / Déchets
Piliers EC	Approvisionnement durable, écoconception, écologie industrielle et territoriale, économie de la fonctionnalité

Action 32		Développer un écosystème régional des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et des Equipements Electriques et Electroniques (EEE) soutenable et responsable	
Descriptif	<p>La Région a voté, en juin 2019, une Stratégie de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique (SCORAN) guidée par 3 principes (Ethique, Inclusive et Responsable) et structurée autour de 3 enjeux : accélérer le déploiement des infrastructures numériques, engager la transformation numérique du territoire et innover par la donnée.</p> <p>Le volume de données échangées a plus que doublé chaque année jusqu'en 2002 et continue depuis de croître à un rythme de 9% par an. Ces nouveaux usages nécessitent toujours plus d'équipements : infrastructures des réseaux (antennes-relais, câbles, fibres, répartiteurs...), serveurs et appareils de stockage de données parfois regroupés dans d'immenses centres de données (data centers) et appareils terminaux en contact avec les utilisateurs (ordinateurs, smartphones, objets connectés, ...).</p> <p>Pour la fabrication et l'utilisation de ces équipements, des quantités de matières toujours plus importantes (dont certaines rares) sont nécessaires. Les impacts environnementaux induits sont considérables. En France, les TIC représentent 10% des consommations d'électricité et 4% des émissions de gaz à effet de serre. Elles devraient doubler d'ici 2025. A cela s'ajoute le peu de recyclabilité des équipements qui finissent en décharge, à l'incinération ou dans l'environnement. Les TIC restent donc un secteur consommateur de ressources (matière et énergie) en constante progression, et donc qui doit monter en puissance sur la gestion des déchets produits.</p> <p>Pour autant, les TIC permettent de nombreuses optimisations de notre système de production et de consommation et sont créatrices de liens : communautés d'usagers (re)développant des pratiques collaboratives, vente de produits de seconde main, auto-partage.... Ces communautés se traduisent parfois par la création de tiers lieux physiques (Fablabs, Hacklabs, Repair Cafés), souvent reliés par un partage du savoir/savoir-faire via le numérique, à travers des wikis, des modes d'emplois partagés, des programmes ouverts....</p> <p>Le secteur des TIC est donc très ambivalent et il est encore très difficile de connaître le bilan réel de cette révolution numérique sur l'environnement et l'homme. L'action consistera à initier et accompagner l'évolution des TIC vers une logique d'économie circulaire doit s'appuyer sur l'écoconception des infrastructures, des équipements et logiciels, mais aussi accélérer le développement des filières de récupération et de réemploi des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), la récupération de chaleur des data-centers.... En pensant par la sensibilisation des consommateurs sur une consommation raisonnée et une meilleure gestion du parc informatique.</p>		
Actions existantes	Stratégie de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique / Réseau régional des tiers lieux / CAPECO Numérique / Comité régional du numérique / Charte Ordi 3.0		
Actions nouvelles	119	Réaliser l'état des lieux de la chaîne de valeur de la filière des TIC et DEEE en Bourgogne-Franche-Comté que ce soit en terme d'acteurs et de gisements (nature et quantités des équipements) et de la filière de recyclage existantes pour favoriser la mise en relation des acteurs pour développer une filière de réemploi et recyclage	
	120	Installer et animer un groupe de travail régional	
	121	Elaborer un catalogue des meilleures pratiques et techniques disponibles d'économies de ressources et de réduction des impacts de l'utilisation des TIC et des EEE	
	122	Développer et soutenir un écosystème régional du réemploi, de réparation et de reconditionnement des TIC et DEEE en région englobant le réseau régional des tiers-lieux, le réseau des ressourceries/recycleries et le réseau des Répar'acteurs	
	123	Soutenir l'écoconception et de l'innovation pour le développement d'une filière régionale des TIC et EEE soutenables	
	124	Réduire la part du plastique non recyclable dans les TIC et les DEEE par la commande publique	
Objectif	Développer un écosystème régional de collecte, recyclage, réparation, réemploi +50% des équipements TIC et DEEE recyclés en région à l'horizon 2025 par rapport à 2020		
Pilotes	Délégation transformation numérique / Environnement		
Directions associées	Economie / Economie sociale et solidaire / Recherche et innovation		
Partenaires associés	DREAL / ADEME / DIRECCTE / Filières / Agence Economique Régionale / CRESS/ IAE		
Budget	Pas à ce stade		
Financement	Pas à ce stade		
Moyens	Temps agents		
Calendrier	2020 et suivants		
Public	Collectivités / Entreprises / Filières / Consommateurs		
Schémas et démarches associés	Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets / Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation / Schéma régional pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation / Stratégie régionale de transition énergétique		
Périmètre action	Matières premières / Déchets		
Piliers EC	Approvisionnement durable, écoconception, écologie industrielle et territoriale, économie de la fonctionnalité, consommation responsable et achats durables, allongement de la durée d'usage, recyclage		

Mesure 3.3 – Renforcer les initiatives sociales et solidaires

Les entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) et de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) en région sont engagées de longue date dans l'économie circulaire, notamment dans le tri, le réemploi et le recyclage des déchets.

Elles constituent des acteurs incontournables à part entière de la stratégie régionale économie circulaire.

La Région, dans le cadre de ses politiques, soutient de manière importante et depuis longtemps les structures locales et régionales, majoritairement dans les filières de réemploi, de recyclage, par le soutien et l'accompagnement à la création de ressourceries/recycleries..., mais depuis quelques années dans d'autres champs de l'économie circulaire : les circuits courts via les épiceries solidaires, les AMAP, les garages solidaires, la déconstruction sélective des bâtiments ou d'équipements avec des propositions d'offre de services et/ou de prestations pour les collectivités et les entreprises.

Le travail consistera à renforcer les partenariats avec la Chambre Régionale d'Economie Sociale et Solidaire et les réseaux régionaux par l'Insertion par l'Activité Economique.

Un état des lieux régional des entreprises/structures dans l'économie circulaire et un annuaire des acteurs, des savoirs faire et des pratiques seront élaborés.

Il s'agira ensuite d'établir un programme d'actions régional sur le développement de filières, la veille, la prospective, l'innovation, le renforcement des liens avec les collectivités territoriales, le développement de synergies entre entreprises sociales et solidaires et économie classique, le soutien à l'investissement, la mutualisation de moyens techniques, la montée en compétences des salariés....

Il s'agira enfin de structurer un réseau régional des acteurs publics et privés de collecte, de réemploi, de réparation, de réutilisation et de recyclage des déchets pour accroître les boucles et les synergies locales et diminuer les pertes de matières.

Action 33
Créer un club régional d'entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) et d'entreprises d'Insertion par l'Activité Economique (IAE) pour renforcer l'économie circulaire en région

Descriptif	<p>Les principes posés par l'économie circulaire sont investis de longue date par les structures, les organisations, les entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) et de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) notamment dans le tri, le réemploi et le recyclage des déchets. Ces structures constituent des acteurs incontournables et transversaux de la dynamique régionale volontariste. Elles représentent en région, un peu moins de 10 392 entreprises et 120 317 salariés :</p> <table border="1" style="margin-left: 20px;"> <thead> <tr> <th>2018</th> <th>Entreprises ESS</th> <th>Entreprises IAE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Entreprises</td> <td>10 192</td> <td>200</td> </tr> <tr> <td>Salariés</td> <td>103 817</td> <td>16 500</td> </tr> </tbody> </table> <p>La Région, dans le cadre de sa politique ESS, soutient de manière importante les structures locales et régionales dans leur développement. Une étude régionale portée par le pôle régional d'insertion par l'Activité l'Economique (pôle IAE) sur les ressourceries/recycleries a été lancée en 2019. Elle concerne plus de 40 structures, parmi un nombre beaucoup plus important d'entreprises qui travaillent sur un ou plusieurs piliers d'économie circulaire.</p> <p>En partenariat avec la Chambre Régionale l'Economie Sociale et Solidaire et les Réseaux Régionaux par l'Insertion par l'Activité Economique, l'opération consistera à réaliser un état des lieux régional des entreprises/structures travaillant dans l'économie circulaire et à établir ensuite un programme d'actions global.</p> <p>Ce programme aura comme objectifs : le développement des filières, la prospective, l'appui à l'innovation, la construction de coopérations sur les territoires pour éviter les concurrences, le développement de synergies entre ESS, IAE et économie classique, l'aide à l'investissement, la mutualisation des moyens techniques par l'achat de matériel en commun, mobiles, le renforcement des liens avec les collectivités locales, la pérennisation des modèles économiques par l'autonomisation et la montée en compétence des salariés.</p>	2018	Entreprises ESS	Entreprises IAE	Entreprises	10 192	200	Salariés	103 817	16 500
2018	Entreprises ESS	Entreprises IAE								
Entreprises	10 192	200								
Salariés	103 817	16 500								
Actions existantes	Politiques de soutien aux entreprises d'ESS et d'IAE / Appel à projet économie circulaire / Laboratoire ESS / Conférence Régionale ESS									
Actions nouvelles	<p>125 Réaliser l'état des lieux de la chaîne de valeur du secteur de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) et d'Insertion par l'Activité Economique (IAE) dans le domaine de l'économie circulaire (entreprises, salariés, piliers de l'économie circulaire, matières premières et secondaires)</p> <p>126 Animer un groupe de travail régional ESS / économie circulaire</p> <p>127 Recenser et mettre en valeur les acteurs et initiatives de l'ESS et l'IAE en économie circulaire</p> <p>128 Structurer et/ou conforter les modèles économiques des entreprises de l'ESS et l'IAE</p> <p>129 Structurer un programme d'actions pour renforcer l'économie circulaire</p>									
Objectif	Créer une dynamique avec les structures de l'ESS et de l'IAE sur l'activité économique									
Pilotes	Economie sociale et solidaire									
Directions associées	Economie / Environnement									
Partenaires associés	DREAL / DIRECCTE / CRESS / Réseaux IAE / France Active / Générateur Bourgogne Franche-Comté									
Budget	Pas à ce stade									
Financement	Pas à ce stade									
Moyens	Temps agents									
Calendrier	2020 et suivants									
Public	Collectivités / Entreprises / Filières									
Schémas et démarches associés	Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets / Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation									
Périmètre action	Matières premières / Déchets									
Piliers EC	Approvisionnement durable, écoconception, écologie industrielle et territoriale, allongement de la durée d'usage, recyclage									

Action 34 Structurer et animer un réseau régional des entreprises et structures du réemploi, de réutilisation et de recyclage des déchets									
Descriptif	<p>Les Déchets d'Activités Economiques et les Déchets des secteurs du Bâtiment et des Travaux Publics représentent plus de 80% des déchets produits en région. Alors que les déchets ménagers sont collectés et traités par des structures publiques pour leur gestion, les déchets issus des activités économiques sont gérés majoritairement par des entreprises privées.</p> <p>Les filières de collecte, de traitement, de valorisation et de réemploi sont aujourd'hui peu connues, sans compter qu'une partie des déchets ne profitent pas à l'économie régionale. Certains sont ainsi valorisés à l'extérieur de la région (cas des Combustibles Solides de Récupération (CSR) exportés au Luxembourg).</p> <p>La démarche volontaire portée par la Région qui consistera en la création d'une filière régionale à part entière du réemploi, de la réutilisation et du recyclage. Construite à partir d'un état des lieux des acteurs et des gisements, des filières de collecte, de traitement et de réemploi et de réutilisation, elle a pour objectif de structurer et mettre en œuvre dans chacun des secteurs des démarches globales d'économie de ressources et de réduction de déchets au plan régional.</p> <p>Pour être efficiente, les démarches sectorielles devront cependant reposer sur une approche pragmatique : à une échelle géographique donnée et quel que soit son secteur d'activité, chacun peut réduire son impact environnemental en optimisant et valorisant les flux (matières premières, déchets...) qu'il emploie et qu'il génère par le biais d'échanges et de mutualisation. Il s'agira donc d'accélérer les démarches d'Ecologie Industrielle et Territoriales, de développer des synergies d'entreprises et industrielles en structurant et animant un réseau régional des acteurs publics et privés de collecte, de recyclage, de réemploi et de réutilisation des déchets.</p> <p>Ce réseau régional aurait pour mission :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ le développement de filières complètes de réparation, de réutilisation, de réemploi et de recyclage dans une optique zéro déchet en commençant par les filières problématiques (plastiques, textiles, BTP...), ▪ la prospective et l'innovation dans la faisabilité de matériaux ou produits issus de matières secondaires (déchets), ▪ la construction de coopérations entre entreprises et collectivités, ▪ le développement de synergies entre ESS, IAE et économie classique, ▪ la mutualisation des moyens techniques par l'achat de matériel en commun et mobiles. 								
Mesures existantes	Annuaire des déchets des Chambres des Métiers et de l'Artisanat / Annuaire régional des Déchets Bourgogne / Réseaux des Répar'acteurs / Base de données SINOE								
Mesures nouvelles	<table border="1"> <tr> <td>128</td> <td>Réaliser un état des lieux des acteurs privés et publics de collecte, recyclage, réparation, réemploi et réutilisation des déchets d'activités économiques (entreprises, gisements de matières premières et ou de déchets, filières de traitement...)</td> </tr> <tr> <td>129</td> <td>Actualiser l'annuaire des acteurs régionaux du réemploi, de réutilisation et de recyclage des déchets</td> </tr> <tr> <td>130</td> <td>Animer une communauté régionale des acteurs publics/privés du réemploi, de réutilisation et de recyclage des déchets et établir un programme d'actions dans une optique zéro déchet</td> </tr> <tr> <td>+ cf 63</td> <td>Action 18 – Rendre attrayants et accessibles les objets de seconde vie et/ou réparé Sous-action 63 – Renforcer le réseau des Répar-acteurs</td> </tr> </table>	128	Réaliser un état des lieux des acteurs privés et publics de collecte, recyclage, réparation, réemploi et réutilisation des déchets d'activités économiques (entreprises, gisements de matières premières et ou de déchets, filières de traitement...)	129	Actualiser l'annuaire des acteurs régionaux du réemploi, de réutilisation et de recyclage des déchets	130	Animer une communauté régionale des acteurs publics/privés du réemploi, de réutilisation et de recyclage des déchets et établir un programme d'actions dans une optique zéro déchet	+ cf 63	Action 18 – Rendre attrayants et accessibles les objets de seconde vie et/ou réparé Sous-action 63 – Renforcer le réseau des Répar-acteurs
128	Réaliser un état des lieux des acteurs privés et publics de collecte, recyclage, réparation, réemploi et réutilisation des déchets d'activités économiques (entreprises, gisements de matières premières et ou de déchets, filières de traitement...)								
129	Actualiser l'annuaire des acteurs régionaux du réemploi, de réutilisation et de recyclage des déchets								
130	Animer une communauté régionale des acteurs publics/privés du réemploi, de réutilisation et de recyclage des déchets et établir un programme d'actions dans une optique zéro déchet								
+ cf 63	Action 18 – Rendre attrayants et accessibles les objets de seconde vie et/ou réparé Sous-action 63 – Renforcer le réseau des Répar-acteurs								
Objectif	Créer un réseau régional des entreprises régionales 3 R (réemploi, réutilisation, recyclage)								
Pilotes	Environnement								
Directions associées	Economie / Economie sociale et solidaire								
Partenaires associés	DREAL / ADEME / DIRECCTE								
Budget	Pas à ce stade								
Financement	Pas à ce stade								
Moyens	Temps agents								
Calendrier	2021								
Public	Collectivités / Entreprises / Filières / Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat / CRESS/ IAE / réseau des Répar'Acteurs								
Schémas associés	Plan régional de prévention et de gestion des déchets / Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation / Schéma régional pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation / Stratégie régionale de transition énergétique								
Périmètre action	Matières premières / Déchets								
Piliers EC	Approvisionnement durable, écoconception, écologie industrielle et territoriale, allongement de la durée d'usage, recyclage								

ETRE / SOYONS EXEMPLAIRE(S) ET DIVISIONS PAR 4 L'EMPREINTE RESSOURCE DE LA REGION

"Rien n'est plus contagieux que l'exemple", François de La Rochefoucauld.

L'exemplarité de la Région en tant qu'administration pourra s'appuyer sur 4 leviers d'actions à sa disposition : ses compétences et investissements propres, ses politiques d'intervention, ses schémas et stratégies et ses politiques de territorialisation de l'action (à travers les contrats de territoires et de filières).

La cohérence, l'efficacité et la transversalité de son action seront les principes fondateurs de son action.

La Région entend développer une démarche intégrée de transition écologique, puisque l'économie circulaire s'inscrit dans l'ensemble des démarches globales et sectorielles, coordonnée et complémentaire des autres démarches de transition – les objectifs de développement durable, de transition énergétique et de biodiversité.

L'engagement 4 comprend 2 mesures :

Mesure 4.1 – Une administration exemplaire dans son fonctionnement interne	
	Acculturer les élus et les agents aux déchets et à l'économie circulaire
	Mettre en place un Plan Interne de Prévention et de Gestion des Déchets
	Actualiser le Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER) régional
	Supprimer la majorité des plastiques dans le fonctionnement de la région
	Actualiser le guide des prescriptions fonctionnelles, techniques et environnementales des lycées et des bâtiments administratifs
	Développer le recyclage et le réemploi dans la construction et la rénovation des lycées et des bâtiments administratifs
	Développer une administration numérique responsable
	Développer les emballages recyclables et/ou recyclés, le vrac et la consigne dans les achats alimentaires de la région et des lycées
	Introduire l'économie circulaire dans le référentiel de la démarche Ecolycées
Mesure 4.2 – Inciter à l'exemplarité au travers des politiques publiques	
	Développer les dispositifs de soutien à l'économie circulaire
	Faire de l'économie des ressources une pierre angulaire des stratégies régionales
	Développer une comptabilité régionale écologique

Mesure 4.1 – une administration exemplaire dans son fonctionnement interne

La Région entend développer une démarche opérationnelle et volontaire, structurée et structurante.

Dans le cadre de son fonctionnement, ses compétences et ses investissements propres, la Région utilisera le biais :

- de la commande publique et des achats pour développer des politiques de sobriété et d'efficacité dans l'utilisation des ressources. Le Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Ecologiquement Responsables de la Région (SPASER) sera renforcé et décliné dans des marchés tests : circuits courts dans les marchés de traiteurs et dans les cantines des lycées, fournitures de bureau et mobilier, numérique, transports.... Les plastiques nomades et à usage unique seront supprimés ;
- de la réhabilitation de ses bâtiments administratifs et des lycées pour réduire les consommations de matières premières (énergie, eau), utiliser les produits locaux (le bois, les biosourcés, la pierre...) et les produits secondaires issus de la déconstruction. La réactualisation du guide de prescriptions fonctionnelles, techniques et environnementales de ses bâtiments sera réalisée. Un plan numérique responsable sera développé et le référentiel des Eco-lycées mis à jour. Des opérations de déconstruction sélective seront lancées à titre expérimental pour développer une méthodologie duplicable à l'ensemble des bâtiments et pour renforcer le réseau des acteurs locaux.

Dans le cadre de ses politiques d'intervention, la Région accélérera la transition écologique en consolidant :

- l'écoconditionnalité des aides : le travail viendra compléter celui réalisé sur l'efficacité énergétique et sera progressif. La priorité sera donnée à la prise en compte d'aides aux objets de seconde vie et d'occasion ;
- les dispositifs de soutiens : l'Appel à Projet Economie Circulaire, qui vise à faire émerger et soutenir des projets d'économie circulaire portés par les collectivités, les entreprises ou la société civile et l'Appel à Manifestation d'Intérêt Eco-innovation qui vise à accompagner des entreprises dans le domaine de l'innovation, l'écoconception des produits qui seront reconduits dans le cadre d'un dispositif appelé Accélérateur de projets d'économie circulaire ;
- les contrats de territoires et de filières : l'idée à travers des expérimentations est de préparer les futurs contrats de territoires ou de filières. Des Plans d'Actions Economie Circulaire de territoires et filières seront développés avant leur généralisation éventuelle.

Dans le cadre de ses stratégies, l'économie circulaire étant une démarche transversale, il s'agira de renforcer l'ensemble des schémas/stratégies portés et développés par le conseil régional, comme c'est le cas des travaux déjà menés dans le cadre du SRDEII, du SRADDET ou d'autres travaux en cours (RIS 3, contrats de filières, schémas de formation initiale et continue...).

La prise en compte de l'économie circulaire dans les stratégies :

- Le schéma Régional de Développement, d'Innovation et d'Internationalisation, validé en 2017, intègre l'économie circulaire dans toutes ses composantes et l'inscrit comme un facteur de développement et d'attractivité de l'économie ;
- Le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Egalité des Territoires, qui sera approuvé en 2020, intègre désormais la question des ressources. C'est une véritable opportunité pour décliner les actions de la stratégie régionale économie circulaire dans les territoires et dans les outils de planification locaux tels que les Scot (Schéma de Cohérence Territoriale) et notamment les enjeux relatifs aux sols et à la préservation des zones agricoles ;
- Le Plan Régional de Développement pour l'Agriculture, voté en 2017, entend favoriser des modes de production durable, conforter l'agriculture biologique, développer l'alimentation de proximité, l'usage de matériaux biosourcés, la production d'énergie renouvelable ou préserver la biodiversité agricole ;
- Le Contrat Régional Forêt-Bois, validé en 2018, intègre le développement du bois matériau dans toutes ses composantes. Un cluster bois devrait émerger avec le concours de l'ADEME et de l'Etat ;
- La Stratégie Régionale de transition énergétique, rédigée en 2018, intègre les questions d'économie circulaire et de gestion des déchets dans une démarche énergétique. Un travail sur la hiérarchie des usages devra cependant être engagé ;
- Le Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelles, validé en 2018, doit permettre d'engager la transition écologique des métiers et des formations ;
- La Stratégie Régionale pour la Biodiversité, rédigée en 2018, intègre la question de la préservation des espèces végétales et animales, des écosystèmes et des sols ;
- Le Schéma Régional Biomasse, approuvé fin 2019, est une opportunité pour mieux connaître les flux de biomasse issues de l'agriculture et de la forêt et qui pourraient être mobilisés pour valoriser au mieux la matière organique dans le respect de la hiérarchie des usages ;
- Le Schéma Régional des Carrières, en cours d'élaboration, devrait prendre en compte la rareté de certains gisements et favoriser le recyclage et le réemploi des déchets du BTP (Bâtiment et Travaux Publics) ;
- Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, adopté en novembre 2019, doit conduire à un changement d'approche de la gestion des déchets vers une gestion de ressources.

Enfin, dans la suite du travail sur la notation extra-financière, des réflexions seront engagées pour développer une comptabilité régionale écologique et pour assurer la transparence de ses actes, calculer les impacts globaux de ses interventions sur le territoire régional.

Action 35		Acculturer les élus et les agents aux déchets et à l'économie circulaire	
Descriptif	<p>L'économie circulaire est une compétence nouvelle pour le conseil régional.</p> <p>Un passage réel à un modèle économique ne pourra s'implanter durablement que si l'ensemble des élus et les agents se saisissent du sujet et de la stratégie régionale.</p> <p>L'appropriation de l'économie circulaire par les élus et les agents, le développement de lieux et d'outils de partage facilitera le passage à l'acte. Des projets collaboratifs et transversaux permettront d'impliquer au siège comme dans les lycées directement les agents de la Région.</p> <p>Ce travail sera conduit en collaboration avec les chargés de mission qui portent les stratégies de transition écologique (énergie/climat bâtiment, biodiversité, eau, éducation à l'environnement, POTES) et numérique.</p> <p>L'action consistera à développer un plan de montée en compétences des élus et des agents à l'économie circulaire à mettre en place, des tiers lieux d'échanges de travail (les petits déjeuners et les déjeuners de l'économie circulaire et des transitions) et de transversalité entre agents et élus pour accélérer la prise en compte de l'économie circulaire à la Région et dans les politiques publiques.</p>		
Actions existantes	Groupe de travail transition énergétique / POTES		
Actions nouvelles	131	Mettre en place un plan de montée en compétences des élus et des agents	
	132	Répertoire et diffuser les meilleures actions et pratiques en interne	
	133	Créer des tiers lieux d'échanges conviviaux sur l'économie circulaire (les petits déjeuners et déjeuners des transitions écologiques)	
Objectif	<p>100% des élus régionaux sensibilisés à l'économie circulaire</p> <p>100% des chefs de service formés à l'économie circulaire</p>		
Pilotes	Assemblées / Ressources Humaines / DEMO		
Directions associées	Environnement / Laboratoire de l'innovation / Transition énergétique / Lycées / Moyens généraux / Patrimoine et gestion immobilière		
Partenaires associés	-		
Budget	Constant		
Financement	Pas à ce stade		
Moyens	Temps agents		
Calendrier	2020		
Public	Elus / Agents		
Schémas et démarches associés	Tout schéma		
Périmètre action	Matières premières / Déchets		
Piliers EC	Approvisionnement durable (extraction/exploitation soutenables), écoconception, écologie industrielle et territoriale, économie de la fonctionnalité, consommation responsable et achats durables, allongement de la durée d'usage (réemploi, réutilisation, réparation), recyclage		

Action 36**Mettre en place un Plan Interne de Prévention et de Gestion des Déchets**

Descriptif	<p>Le conseil régional, pour son fonctionnement (bâtiments administratifs et lycées), génère des déchets à hauteur de plusieurs dizaines milliers de tonnes par an.</p> <p>Les déchets sont une problématique complexe, par leur diversité (Déchets Ménagers et Assimilés [DMA], Déchets d'Activités Economiques [DAE], Déchets du Bâtiment et des Travaux Publics, Déchets de santé, Boues de Stations d'Épuration), par leur nature (fermentescibles, pétrosourcés, géosourcés et/ou biosourcés...), par leur degré de toxicité (inertes, non inertes, dangereux, non dangereux, infectieux, toxiques...), par leur degré de recyclabilité, de ré-employabilité et enfin par le nombre d'acteurs en présence qu'ils soient publics ou privés dans la collecte, le traitement, le recyclage et le réemploi.</p> <p>Des plans de gestion et de prévention sont progressivement mis en place : par la direction des moyens généraux pour les bâtiments administratifs, par la direction des lycées et la direction du patrimoine et gestion immobilière pour les lycées et par la direction des systèmes d'information pour les déchets électriques et électroniques en fin de vie.</p> <p>Les premières observations montrent des pratiques très différentes entre les bâtiments administratifs, les lycées et entre lycées. Par ailleurs, si les gisements sont relativement bien connus pour les bâtiments administratifs (hors restauration), ils le sont moins dans les lycées. Des investigations importantes sont nécessaires et les réponses sont très différentes compte tenu de la nature et de la quantité de déchets produits.</p> <p>L'opération vise à élaborer un Plan Interne de Prévention et de Gestion des déchets global et territorialisé comprenant pour les bâtiments administratifs et les lycées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ un état des lieux des gisements (nature et quantités), des systèmes et des filières de collecte et de traitement existantes et des coûts de gestion des déchets, ▪ un état des lieux des politiques de prévention avec l'identification des meilleures techniques et pratiques pour les réduire, ▪ un plan d'actions visant la réduction des déchets conformément aux objectifs du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) et l'évaluation des moyens humains, techniques et financiers pour les atteindre.
Actions existantes	Plan d'Administration Durable / Plan Lycées / Observatoire, guide et expérimentation du bureau responsable
Actions nouvelles	134 Décliner les objectifs du PRPGD à l'échelle de l'administration régionale en établissant un Plan Interne de Prévention et de Gestion des Déchets
Objectif	100% des déchets collectés dans une filière de transformation, de réemploi, de recyclage ou de réparation à l'horizon 2022
Pilotes	Moyens généraux / Lycées / DPGI
Directions associées	Environnement / Systèmes d'information / Numérique Educatif
Partenaires associés	ADEME
Budget	Pas à ce stade – Apprenti pendant 2 ans
Financement	Pas à ce stade
Moyens	Temps agents / Apprenti
Calendrier	2020 pour l'état des lieux et le diagnostic / 2021 pour le plan d'actions
Public	Région / Communautés éducatives / Apprenants
Schémas et démarches associés	Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets / Stratégie régionale de transition énergétique / Objectifs de développement durable
Périmètre action	Matières premières / Déchets
Piliers EC	Approvisionnement durable (extraction/exploitation soutenables), écoconception, écologie industrielle et territoriale, économie de la fonctionnalité, consommation responsable et achats durables, allongement de la durée d'usage (réemploi, réutilisation, réparation), recyclage

Action 37 Actualiser le Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER) de la région							
Descriptif	<p>Le conseil régional, par le biais de ses compétences propres, achète chaque année pour plus de 250 millions de produits et prestations. La commande publique représente une opportunité économique importante pour les entreprises, les associations du territoire Bourgogne-Franche-Comté.</p> <p>Chef de file du développement économique sur son territoire, la Région s'est dotée d'un premier Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER) exigeant, dans l'optique d'assumer pleinement sa responsabilité économique, sociale, solidaire et environnementale en matière de marchés publics.</p> <p>Les nouvelles compétences en matière de déchets et d'économie circulaire et la volonté de l'exécutif d'accélérer la transition écologique du territoire, conduisent à une réactualisation du schéma régional.</p> <p>Ce travail sera conduit parallèlement au lancement de marchés tests dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ la restauration, ▪ le mobilier, ▪ les produits d'entretien et les prestations de ménages ▪ les sols et peintures, ▪ les équipements informatiques, ▪ le papier et les fournitures de bureau, ▪ la déconstruction des bâtiments, ▪ les objets et des stands de communication, ▪ les véhicules, ▪ les formations (formation interne, formation des demandeurs d'emplois, formations sanitaires et sociales), ▪ les déchets. <p>Ces travaux viendront alimenter aussi le plan de transition énergétique.</p>						
Actions existantes	Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Ecologiquement Responsables 2018						
Actions nouvelles	<table border="1"> <tr> <td>135</td> <td>Réaliser un état des lieux des pratiques d'achats en interne</td> </tr> <tr> <td>136</td> <td>Actualiser le schéma régional des achats responsables de la région Bourgogne-Franche-Comté</td> </tr> <tr> <td>137</td> <td>Développer des marchés tests sur la restauration, le mobilier, les sols et peintures, les équipements informatiques, le papier et les fournitures, la déconstruction des bâtiments, des objets et des stands de communication, les véhicules, les déchets</td> </tr> </table>	135	Réaliser un état des lieux des pratiques d'achats en interne	136	Actualiser le schéma régional des achats responsables de la région Bourgogne-Franche-Comté	137	Développer des marchés tests sur la restauration, le mobilier, les sols et peintures, les équipements informatiques, le papier et les fournitures, la déconstruction des bâtiments, des objets et des stands de communication, les véhicules, les déchets
135	Réaliser un état des lieux des pratiques d'achats en interne						
136	Actualiser le schéma régional des achats responsables de la région Bourgogne-Franche-Comté						
137	Développer des marchés tests sur la restauration, le mobilier, les sols et peintures, les équipements informatiques, le papier et les fournitures, la déconstruction des bâtiments, des objets et des stands de communication, les véhicules, les déchets						
Objectif	75% des marchés publics régionaux durables et responsables à l'horizon 2025						
Pilotes	Achats						
Directions associées	Environnement / Lycées / Moyens généraux / Patrimoine et gestion immobilière						
Partenaires associés	Etat / ADEME						
Budget	Pas à ce stade – Stagiaire grande école						
Financement	Pas à ce stade						
Moyens	Temps agents / Temps stagiaire						
Calendrier	2020						
Public	Collectivités / Entreprises						
Schémas et démarches associés	Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets / Stratégie régionale de transition énergétique / Objectifs de développement durable						
Périmètre action	Matières premières / Déchets						
Piliers EC	Approvisionnement durable (extraction/exploitation soutenables), écoconception, écologie industrielle et territoriale, économie de la fonctionnalité, consommation responsable et achat durables, allongement de la durée d'usage (réemploi, réutilisation, réparation), recyclage						

Action 38		Supprimer la majorité des plastiques dans le fonctionnement de la Région
Descriptif	<p>Sortir des plastiques est une nécessité. La feuille de route fixée par le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets prévoit de réduire leur part, de les substituer autant que possible par des produits recyclables et/ou biosourcés. Lorsque cela n'est pas possible, l'utilisation des plastiques recyclables et recyclés peut être envisagée.</p> <p>L'opération consistera, en interne, à réduire la part du plastique pour atteindre à l'horizon 2022 la suppression totale des plastiques non recyclables et nomades puis à l'horizon 2025, la sortie presque totale du plastique. L'approche sera réalisée par domaine d'achats : la restauration, les objets et les stands de communication, le mobilier, les sols et peintures, les équipements informatiques et électroniques, le papier et les fournitures de bureau, les emballages, les bâtiments et les véhicules.</p> <p>L'opération vise à élaborer pour chacun des domaines d'achats et dans un premier temps, pour l'administration régionale :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ un état des lieux des sources de plastiques (quantités, type, toxicité...), ▪ les solutions de suppression, de substitution, de réduction, ▪ les impacts techniques, sociaux et financiers de mise en œuvre pour la collectivité. <p>Le projet consistera, au final, à réaliser un guide de sortie des plastiques pour l'administration dans une optique de généralisation dans les lycées.</p>	
Actions existantes	Plan d'Administration Durable / Agenda 21 régional	
Actions nouvelles	138 Mettre en place un Plan interne de réduction du plastique	
Objectif	Réduire de 75% la part des plastiques non recyclables d'ici 2021 et 100% à l'horizon 2025	
Pilotes	Environnement	
Directions associées	Systèmes d'information / Lycées / Moyens généraux / Achats	
Partenaires associés	ADEME	
Budget	Pas à ce stade – Apprenti	
Financement	Pas à ce stade	
Moyens	Temps agents / Apprenti	
Calendrier	2020 pour l'état des lieux et le diagnostic / 2021 pour le plan d'actions	
Public	Elus / Agents	
Schémas et démarches associés	Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets/ Stratégie régionale de transition énergétique / Objectifs de développement durable	
Périmètre action	Matières premières / Déchets	
Piliers EC	Approvisionnement durable (extraction/exploitation soutenables), écoconception, économie de la fonctionnalité, consommation responsable et achats durables, allongement de la durée d'usage (réemploi, réutilisation, réparation), recyclage	

Action 39 Développer le recyclage et le réemploi dans la construction et la rénovation des lycées et bâtiments administratifs	
Descriptif	<p>Le conseil régional investit environ 110 millions d'euros pour la réhabilitation et la construction des lycées, des bâtiments administratifs de la Région et/ou des structures liées. Avec plus de 2 000 bâtiments et 3 000 000 m² de bâti, la Région est le plus important propriétaire de bâtiments en Bourgogne-Franche-Comté.</p> <p>Le bâtiment, avec 50% des consommations de matières premières et une production de 50% de déchets, constitue un levier incontournable et puissant de mise en œuvre des politiques d'économie circulaire.</p> <p>Depuis 2012 (suite à la loi Grenelle 2), les maîtres d'ouvrage ont pour obligation de réaliser un diagnostic portant sur les déchets issus des travaux de démolition et pour les bâtiments ayant une surface de plancher supérieure à 1 000 m² ou ayant hébergé une ou plusieurs substances dangereuses.</p> <p>La future loi économie circulaire devrait généraliser les diagnostics pour tous les bâtiments publics et mettre en place une démarche de Responsabilité Élargie Producteurs (REP) pour faire des déchets du bâtiment des ressources.</p> <p>En préparation de ces nouvelles normes, le conseil régional développera des chantiers pilotes de déconstruction et de réemploi de ses bâtiments. Il s'agit de tester et compiler les bonnes méthodes et pratiques pour réduire la production des déchets avant généralisation à l'ensemble des lycées. Le projet visera aussi à structurer un écosystème régional du réemploi des déchets du bâtiment en région.</p> <p>Les travaux viendront nourrir le guide des prescriptions fonctionnelles, techniques et environnementales pour les lycées et les bâtiments administratifs de la Région.</p>
Mesures existantes	Diagnostic déchets / charte chantiers faibles nuisances
Mesures nouvelles	139 Développer une méthode et des pratiques de déconstruction et réemploi des bâtiments de la Région à travers des opérations pilotes
Objectif	100% des déchets du BTP dans une filière de réemploi à l'horizon 2025
Pilotes	Patrimoine et gestion immobilière
Directions associées	Environnement / Achats / Transition énergétique / Lycées / Moyens généraux
Partenaires associés	ADEME
Budget	A déterminer au cas par cas
Financement	Patrimoine et gestion immobilière / Environnement / ADEME
Moyens	Temps agents / Assistance à Maîtrise d'Ouvrage / Mission Pôle énergie Bourgogne-Franche-Comté
Calendrier	2020 et suivants
Public	Elus / Agents sièges et lycées / Maîtrise d'œuvre / Entreprises
Schémas et démarches associés	Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets / Plan lycées / Stratégie régionale de transition énergétique / Objectifs de développement durable
Périmètre action	Matières premières / Déchets
Piliers EC	Approvisionnement durable (extraction/exploitation soutenables), écoconception, consommation responsable et achats durables, allongement de la durée d'usage (réemploi, réutilisation, réparation), recyclage

Action 40 Actualiser le guide des prescriptions fonctionnelles, techniques et environnementales des lycées et des bâtiments administratifs	
Descriptif	<p>Le conseil régional investit environ 110 millions d'euros par an pour la réhabilitation et la construction des lycées, des bâtiments administratifs de la Région et/ou des structures liées. Avec plus de 2 700 bâtiments et 3 000 000 m² de bâti, la Région est le plus important propriétaire de bâtiments en Bourgogne-Franche-Comté.</p> <p>Le bâtiment, avec 50% des consommations de matières premières, 43% des consommations d'énergie, 30% des consommations de GES et une production de 50% de déchets, constitue un levier incontournable et puissant de mise en œuvre des politiques de transitions écologiques.</p> <p>La prise en compte de l'économie de ressources, de l'utilisation de matériaux durables (biosourcés, géosourcés...) et de gestion des déchets bousculent les pratiques.</p> <p>La Région intègre ces nouvelles notions par de nouvelles pratiques d'achats, de procédés constructifs, mais leurs prises en compte restent dans l'ensemble dispersées. Il est nécessaire de les généraliser ou d'accroître leurs prises en compte.</p> <p>Les deux ex-régions disposaient de guides de prescriptions fonctionnelles et techniques. Le plus récent a été conduit en 2015 par la direction des lycées de la région Franche-Comté. Ces documents prescriptifs traçaient les lignes politiques de la Région en matière de Qualité Environnementale du Bâti (QEB). Ils servaient de ligne directrice aux équipes de maîtrise d'œuvre et aux entreprises.</p> <p>L'opération consistera en une réactualisation du dernier guide des prescriptions fonctionnelles, techniques et environnementales des lycées pour finaliser un guide QEB des bâtiments de la Région.</p> <p>Le travail viendra aussi alimenter le plan de transition énergétique.</p>
Actions existantes	Guide des prescriptions fonctionnelles, techniques et environnementales pour les lycées et les bâtiments administratifs des ex-régions Bourgogne et Franche-Comté
Actions nouvelles	139 Actualiser le guide des prescriptions fonctionnelles, techniques et environnementales pour les lycées et les bâtiments administratifs de la Région
Objectif	100% des bâtiments éco-rénovés ou éco-construits par la Région à l'horizon 2025 (standard BEPOS dans le neuf et BBC à minima en rénovation, introduction massive de matériaux biosourcés et/ou sains recyclables, ré-employables)
Pilotes	Patrimoine et gestion immobilière
Directions associées	Environnement / Transition énergétique / Lycées / Moyens généraux
Partenaires associés	ADEME / Pôle énergie Bourgogne-Franche-Comté
Budget	Pas à ce stade – Mission au Pôle Energie Bourgogne-Franche-Comté / Assistance à maîtrise d'ouvrage éventuellement
Financement	Pas à ce stade
Moyens	Temps agents / Mission Pôle énergie Bourgogne-Franche-Comté
Calendrier	2020
Public	Elus / Agents sièges et lycées / Maîtrise d'œuvre / Entreprises
Schémas et démarches associés	Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets / Plan lycées / Stratégie régionale de transition énergétique / Objectifs de développement durable
Périmètre action	Matières premières / Déchets
Piliers EC	Approvisionnement durable (extraction/exploitation soutenables), écoconception, économie de la fonctionnalité, consommation responsable et achats durables, allongement de la durée d'usage (réemploi, réutilisation, réparation), recyclage

Action 41 Développer une administration numérique responsable											
Descriptif	<p>Les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) sont massivement utilisées par l'administration régionale. 50 000 postes informatiques équipent les bâtiments de la Région dont 40 000 dans les lycées. C'est le plus important parc informatique public et privé de la région.</p> <p>Elles ont permis l'amélioration des échanges, un meilleur partage de l'information et une communication instantanée avec pour bénéfice moins de déplacement, moins de gaspillage (papier, énergie, temps...) et plus de collaboration, plus de partage.</p> <p>Mais cette utilisation a un impact sur notre vie et notre environnement : multiplication des équipements consommateur d'énergie et de matières premières, pollutions, production de déchets : 10% de la consommation d'électricité provient des équipements informatiques dont les 2/3 sont consommés en période d'inactivités et ce pourcentage croît d'année en année.</p> <p>Plusieurs actions sont déjà mises en place par la Direction des Systèmes Informatiques et la Direction du Numérique Educatif pour réduire ces impacts: l'allongement de la fréquence de renouvellement des équipements numériques (à minima 6 ans aujourd'hui), le remplacement maîtrisé des matériels par des matériels économes en énergie et/ou des clients légers (matériels plus petits donc plus économe en ressources et en énergie), la recherche de matériaux de substitution aux plastiques (métal notamment) et la mutualisation des équipements dans les lycées (serveurs...).</p> <p>Au-delà de la mise en valeur de ces bonnes pratiques, l'opération consistera à renforcer cet engagement. Différentes pistes sont envisagées : le reconditionnement et le réemploi des équipements informatiques par des entreprises tiers, la mise en place d'un protocole de cession des matériels à des entreprises d'économie sociale et sociale, d'associations caritatives, de solidarité, d'aide à la personne référencés au plan régional, le renforcement des critères de conditions d'achats des équipements dans la commande publique écoconception, obsolescence programmée, part de matériaux recyclables/recyclés, consommation d'énergie, suppression des veilles, zéro déchets à la livraison, reprise et reconditionnement des matériels en fin de vie..., le renforcement de l'écoconception dans la création des nouveaux services numériques et l'utilisation de la chaleur produite par les serveurs pour chauffer les bâtiments...</p> <p>Un estimatif des consommations énergétiques des équipements numériques sera également établi pour juger des progrès (cf. lien avec Plan de Transition Energétique) avec la Direction du Patrimoine et de la Gestion Immobilière (DPGI).</p>										
Actions existantes	Plan d'Administration Durable / Plan Lycées										
Actions nouvelles	<table border="1"> <tr> <td>140</td> <td>Mettre en place un plan numérique responsable</td> </tr> <tr> <td>141</td> <td>Identifier et diffuser les bonnes pratiques numériques existantes</td> </tr> <tr> <td>142</td> <td>Expérimenter le reconditionnement, le réemploi des matériels informatiques et des DEEE</td> </tr> <tr> <td>143</td> <td>Mettre en place un protocole de cession des matériels à des entreprises d'économie sociale et sociale ou des associations caritatives, de solidarités et d'aide à la personne</td> </tr> <tr> <td>144</td> <td>Renforcer les critères de conditions d'achats des équipements dans la commande publique : écoconception, obsolescence programmée, part de matériaux recyclables/recyclés, consommation d'énergie, suppression des veilles, zéro déchets à la livraison, reprise et reconditionnement des matériels en fin de vie</td> </tr> </table>	140	Mettre en place un plan numérique responsable	141	Identifier et diffuser les bonnes pratiques numériques existantes	142	Expérimenter le reconditionnement, le réemploi des matériels informatiques et des DEEE	143	Mettre en place un protocole de cession des matériels à des entreprises d'économie sociale et sociale ou des associations caritatives, de solidarités et d'aide à la personne	144	Renforcer les critères de conditions d'achats des équipements dans la commande publique : écoconception, obsolescence programmée, part de matériaux recyclables/recyclés, consommation d'énergie, suppression des veilles, zéro déchets à la livraison, reprise et reconditionnement des matériels en fin de vie
140	Mettre en place un plan numérique responsable										
141	Identifier et diffuser les bonnes pratiques numériques existantes										
142	Expérimenter le reconditionnement, le réemploi des matériels informatiques et des DEEE										
143	Mettre en place un protocole de cession des matériels à des entreprises d'économie sociale et sociale ou des associations caritatives, de solidarités et d'aide à la personne										
144	Renforcer les critères de conditions d'achats des équipements dans la commande publique : écoconception, obsolescence programmée, part de matériaux recyclables/recyclés, consommation d'énergie, suppression des veilles, zéro déchets à la livraison, reprise et reconditionnement des matériels en fin de vie										
Objectif	Reconditionner et réemployer 50% du parc informatique à l'horizon 2021 100% des équipements informatiques recyclés dans une filière durable et responsable en 2022										
Pilotes	Systèmes d'information / Numérique Educatif										
Directions associées	Moyens généraux / Lycées / Environnement / Délégation transformation numérique										
Partenaires associés	ADEME										
Budget	Budget annuel										
Financement	Budget annuel										
Moyens	Temps agents / Assistance à Maîtrise d'Ouvrage										
Calendrier	2020 et suivants										
Public	Elus / Agents sièges et lycées / Maîtrise d'œuvre / Entreprises										
Schémas et démarches associés	Plan régional de prévention et de gestion des déchets / Plan lycées / Stratégie régionale de transition énergétique / Objectifs de développement durable										
Périmètre action	Matières premières / Déchets										
Piliers EC	Approvisionnement durable (extraction/exploitation soutenables), écoconception, consommation responsable et achats durables, allongement de la durée d'usage (réemploi, réutilisation, réparation), recyclage										

Action 42 Développer les emballages recyclables et/ou recyclés, le vrac et la consigne dans les achats alimentaires de la région et des lycées	
Descriptif	<p>La loi Agriculture alimentation (loi dite EGALIM) du 30 octobre 2018 instaure l'obligation de servir une part au moins égale à 50% de produits bénéficiant de labels ou issus des circuits courts et au moins 20% de produits issus de l'agriculture biologique dans les repas des restaurants collectifs dont les personnes morales de droit public ont la charge.</p> <p>Dans le cadre de son fonctionnement courant et du fonctionnement des lycées, la Région développe depuis de nombreuses années les circuits courts. Pour les cantines des lycées, la dynamique est assurée par la direction des lycées, appuyée par la direction des achats. Pour les marchés de traiteurs, la dynamique est assurée par la direction des moyens généraux.</p> <p>L'opération consistera à compléter cette dynamique par des réflexions sur la réduction des emballages, du développement du vrac et de la consigne.</p>
Actions existantes	Plan d'Administration Durable / Plan Lycées / Opérations pilotes dans les lycées
Actions nouvelles	<p>145 Encourager la mise en œuvre à minima de l'objectif réglementaire partout</p> <p>146 Engager et mettre en place des actions pour réduire les emballages, développer le vrac et la consigne dans les achats alimentaires de la région et des lycées</p>
Objectif	<p>Pour les lycées : 1 établissement scolaire pilote en 2020, puis montée progressive à l'ensemble des établissements</p> <p>Pour les marchés de traiteurs : 100% des contenants, réutilisables / recyclables et ou consignés l'horizon 2022</p>
Pilotes	Lycées / Moyens généraux
Directions associées	Achats / Environnement / Prospectives et démarches partenariales
Partenaires associés	ADEME / Etat / Collectivités / Chambres consulaires
Budget	Budget annuel
Financement	Lycées / Moyens généraux
Moyens	Temps agents / Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
Calendrier	2020 et suivants
Public	Elus / Agents sièges et lycées / Entreprises
Schémas et démarches associés	Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets / Plan lycées / Stratégie régionale de transition énergétique / Objectifs de développement durable
Périmètre action	Matières premières / Déchets
Piliers EC	Approvisionnement durable (extraction/exploitation soutenables), écoconception, consommation responsable et achats durables, allongement de la durée d'usage (réemploi, réutilisation, réparation), recyclage

Action 43		Introduire l'économie circulaire dans la démarche Ecolycée
Descriptif	<p>Lancée en 2016 par la Région, la démarche Ecolycée vise à accompagner et valoriser les lycées qui s'engagent dans des démarches d'éducation, d'expériences et d'actions en faveur du développement durable.</p> <p>Ouverte à toute la communauté éducative (apprenants, professeurs, personnels administratifs et techniques), ce sont aujourd'hui 80 établissements (au 30 mars 2020) qui sont engagées dans une démarche de labellisation sur les 130 lycées que compte la région.</p> <p>Les objectifs sont les suivants : faire évoluer les comportements au quotidien des enseignants, des personnels administratifs, techniques et des lycéens, mettre en œuvre les bonnes pratiques individuelles et collectives dans l'accomplissement des missions de chacun et dans l'accompagnement des jeunes à la citoyenneté.</p> <p>Les 4 axes prioritaires sont : adopter une consommation économe et responsable de l'eau et des énergies, préserver les espaces naturels et favoriser la biodiversité, réduire et gérer autrement les déchets (tri, recyclage et valorisation), lutter contre les inégalités, comprendre et respecter les droits de tous et agir pour les solidarités.</p> <p>L'économie circulaire et la planification des déchets étant des compétences nouvelles de la Région, le travail consistera à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ évaluer le différentiel de prise en compte des piliers de l'économie circulaire dans le référentiel Ecolycées (sur la base du référentiel "économie circulaire des territoires" de l'ADEME), ▪ proposer si nécessaire des améliorations, ▪ tester le nouveau référentiel sur 2 lycées pilotes, ▪ développer des outils pédagogiques pour diffuser au plus grand nombre le concept d'économie circulaire. <p>Les travaux seront menés parallèlement au projet "Circul'ère – préparons les métiers à l'économie circulaire" qui vise à intégrer l'économie circulaire dans les formations.</p>	
Actions existantes	Démarche Ecolycée / Démarche E3D / Label économie circulaire ADEME	
Actions nouvelles	147	Evaluer le différentiel de prise en compte de l'économie circulaire du référentiel Ecolycée existant
	148	Actualiser le référentiel écolycée et tester le nouveau référentiel avant déploiement
	149	Développer des outils pédagogiques
Objectif	85% des lycées en démarche Ecolycée à l'horizon 2025	
Pilotes	Lycées	
Directions associées	Environnement / Patrimoine et gestion immobilière / Transition énergétique	
Partenaires associés	DREAL / ADEME / Rectorats / Ministère de l'agriculture / lycées	
Budget	Budget annuel	
Financement	Lycées / Environnement	
Moyens	Temps agents / Assistance à Maîtrise d'Ouvrage	
Calendrier	2020 et suivants	
Public	Elus / Agents sièges et lycées / Apprenants / Communauté éducative	
Schémas et démarches associés	Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets / Plan lycées / Stratégie régionale de transition énergétique / Objectifs de développement durable	
Périmètre action	Matières premières / Déchets	
Piliers EC	Approvisionnement durable (extraction/exploitation soutenables), écoconception, consommation responsable et achats durables, allongement de la durée d'usage (réemploi, réutilisation, réparation), recyclage	

Mesure 4.2 – Inciter à l'exemplarité au travers des politiques publiques

Les lois récentes ont donné à la Région des responsabilités dans l'élaboration et l'animation de schémas stratégiques, ainsi que le rôle de chef de file sur un certain nombre de compétence.

Ces schémas (et les dispositifs d'intervention qui peuvent en découler) et la mise en œuvre des chefs de filâts sont des leviers d'intervention puissants pour faire avancer les acteurs publics et privés sur la voie de l'économie circulaire.

Action 44 Développer les dispositifs de soutien à l'économie circulaire					
Descriptif	<p>La Région et l'ADEME ont lancé en 2018 et 2019, un appel à projet économie circulaire pour accompagner les collectivités, les entreprises dans des projets d'économie circulaire. Ce dispositif a permis le soutien d'une soixantaine de projets. Reconduit en 2020, il prend le nom d'Accélérateur à Projet économie circulaire.</p> <p>La Région consacre plus de 200 millions d'euros dans le cadre de ses politiques d'interventions pour le développement et le soutien de politiques publiques, de projets privés ou associatifs, et ce, dans la plupart des secteurs d'activités économiques. Ces crédits sont aussi de formidables leviers pour accélérer la transition écologique dans la région.</p> <p>Depuis de nombreuses années, la Région conditionne une partie de ses aides à des critères environnementaux et sociaux. En 2019, dans le cadre de ses aides aux bâtiments, la Région exige la réalisation de bâtiments à basse consommation d'énergie ou à énergie positive.</p> <p>L'opération consistera à généraliser l'éco-conditionnalité des aides pour prendre en compte les dimensions de l'économie circulaire et des déchets et leur potentiel d'économie générée.</p> <p>Une première analyse des règlements d'intervention de la Région a été conduite en 2018. Elle montre un potentiel important de prise en compte de l'économie circulaire avec des degrés d'impact différents pour les porteurs et les services instructeurs : sans impact, impact modéré, impact fort.</p> <p>Le projet visera, à partir des règlements d'intervention 2020, à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ une actualisation de l'analyse initiale, ▪ un plan de progression de l'intégration de l'économie circulaire dans les règlements d'intervention régionaux avec une analyse d'impacts, ▪ un accompagnement et une formation des directions pour la prise en compte de l'économie circulaire dans les règlements d'intervention. <p>Les travaux seront conduits dans le cadre d'un groupe de travail interne incluant les membres du groupe de travail éco-conditionnalité des aides aux bâtiments et du groupe de travail schéma régional des achats publics responsables et durables.</p>				
Actions existantes	Analyse des règlements d'intervention au regard des enjeux de l'économie circulaire / Groupe de travail éco-conditionnalité des aides				
Actions nouvelles	<table border="1"> <tr> <td>150</td> <td>Analyser les règlements d'intervention et estimer le différentiel de prise en compte des enjeux liés à l'économie circulaire</td> </tr> <tr> <td>151</td> <td>Accompagner les directions dans la prise de l'économie circulaire dans les règlements d'intervention et développer un système de suivi</td> </tr> </table>	150	Analyser les règlements d'intervention et estimer le différentiel de prise en compte des enjeux liés à l'économie circulaire	151	Accompagner les directions dans la prise de l'économie circulaire dans les règlements d'intervention et développer un système de suivi
150	Analyser les règlements d'intervention et estimer le différentiel de prise en compte des enjeux liés à l'économie circulaire				
151	Accompagner les directions dans la prise de l'économie circulaire dans les règlements d'intervention et développer un système de suivi				
Objectif	100% des règlements d'intervention conditionnés à des clauses socio-écologiques sur l'achat de matériels, d'équipement, de rénovation ou de construction des bâtiments, obligation d'utilisation de produits de réemploi, de recyclage				
Pilotes	Environnement / Finances et budget				
Directions associées	Toutes				
Partenaires associés	Etat / ADEME / ALTERRE				
Budget	Budget annuel				
Financement	Budget annuel				
Moyens	Temps agents / assistance à maîtrise d'ouvrage				
Calendrier	2019 et suivants				
Public	Elus / Agents sièges et lycées				
Schémas et démarches associés	Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets / Stratégie régionale de transition énergétique / Objectifs de développement durable				
Périmètre action	Matières premières / Déchets				
Piliers EC	Approvisionnement durable (extraction/exploitation soutenables), écoconception, écologie industrielle et territoriale, économie de la fonctionnalité, consommation responsable et achats durables, allongement de la durée d'usage (réemploi, réutilisation, réparation), recyclage				

Descriptif	<p>La sortie du modèle linéaire actuel du "fabriquer, consommer, jeter" est un véritable projet de société. Elle invite à repenser les pratiques de vie, à inventer de nouveaux modes de production et de consommation plus soutenables et plus durables. "Le 20^{ème} siècle a été celui des gains de productivité sur le travail, le 21^{ème} siècle devra est celui des gains de productivité sur les ressources" – Rapport Villani, mars 2018, sur le numérique et l'intelligence artificielle.</p> <p>L'enjeu est transversal et implique une déclinaison dans l'ensemble des stratégies/schémas portés par la Région pour être efficace et mettre en synergies les initiatives et acteurs, et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le SRDEII (Schéma Régional de Développement, d'Innovation et d'Internationalisation) de la Région, validé en 2017, intègre l'économie circulaire dans toutes ses composantes et l'inscrit comme un facteur de développement et d'attractivité de l'économie régionale ; ▪ Le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Egalité des Territoires) de la Région, qui sera approuvé en 2020, intègre la question des ressources, créant ainsi une véritable opportunité de décliner l'économie circulaire dans les outils de planification locaux tels que les SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) et notamment les enjeux relatifs aux sols et à la préservation des zones agricoles ; ▪ Le PRDA (Plan Régional de Développement pour l'Agriculture), voté en 2017, entend favoriser des modes de production durable, conforter l'agriculture biologique, développer l'alimentation de proximité, l'usage de matériaux biosourcés, la production d'énergie renouvelable, la préservation de la biodiversité agricole ; ▪ Le CRBF (Contrat Régional Forêt-Bois), validé en 2018, intègre le développement du bois matériau dans toutes ses composantes. Un cluster bois devrait émerger avec le concours de l'ADEME et de l'Etat ; ▪ Le PTE (Plan de Transition Energétique), rédigé en 2018, intègre les questions d'économie circulaire et de gestion des déchets dans une démarche énergétique. Un travail sur la hiérarchie des usages devra cependant être engagé ; ▪ Le CPRDFOP (Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelles), validé en 2018, doit permettre d'engager la transition écologique des métiers et des formations ; ▪ La SRB (Stratégie Régionale pour la Biodiversité – en cours), intègre la question de la préservation des espèces végétales et animales, des écosystèmes et des sols ; ▪ Le SR Biomasse (Schéma Régional Biomasse), approuvé fin 2019, est une opportunité pour mieux connaître les flux de biomasse issue de l'agriculture et de la forêt, et qui pourraient être mobilisés pour produire des matériaux et de l'énergie, dans le respect de la hiérarchie des usages ; ▪ Le SRC (Schéma Régionale des Carrières) en cours d'élaboration, devrait prendre en compte la rareté de certains gisements et favoriser le recyclage et le réemploi des déchets du BTP ; ▪ La Stratégie de la Commande Publique Responsable, en cours de redéfinition, devrait renforcer les démarches et les critères respectés de gestion et de consommation de ressources ; ▪ Enfin, le PRPGD (Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets), adopté fin 2019, doit conduire à un changement d'approche de la gestion des déchets vers une gestion de ressources...
Actions existantes	SRADDET
Actions nouvelles	152 Evaluer le différentiel de prise en compte des enjeux d'économie circulaire des stratégies régionales et proposer des mesures intégratrices
Objectif	100% des stratégies intègrent et développent un plan d'actions sur la transition écologique
Pilotes	Environnement / Transition énergétique / Prospective et démarches partenariales
Directions associées	Toutes
Partenaires associés	Etat / ADEME
Budget	Budget annuel
Financement	Budget annuel
Moyens	Temps agents / Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
Calendrier	2020 et suivants
Public	Elus / Agents sièges et lycées / Collectivités / Entreprises
Schémas et démarches associés	Tout schéma
Périmètre action	Matières premières / Déchets
Piliers EC	Approvisionnement durable (extraction/exploitation soutenables), écoconception, écologie industrielle et territoriale, économie de la fonctionnalité, consommation responsable et achats durables, allongement de la durée d'usage (réemploi, réutilisation, réparation), recyclage

Action 46		Développer une comptabilité régionale écologique	
Descriptif	<p>Mener à bien la transition écologique, la transition circulaire à un coût très élevé. Ne rien faire coûtera beaucoup plus cher. Du fait de la consommation importante des matières premières, la production de déchets et l'intensité de consommation énergétique, l'économiste Nicholas Stern estimait, en 2006, à 1% du PIB mondial l'effort nécessaire à produire pour lutter efficacement contre le changement climatique. Faut de quoi, c'est 5 à 20% de ce même PIB qu'il faudra consacrer à l'adaptation aux conséquences de ce même changement climatique. Ces chiffres ont été confirmés dans le dernier rapport publié par le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat le 8 août 2019.</p> <p>La Région possède des marges de manœuvre importantes avec un budget régional qui s'élève à 1,8 milliards d'euros en 2019. Si elle dispose de politiques environnementales historiques qui bénéficient, pour certaines, de flux financiers dédiés, les autres politiques publiques régionales intègrent encore trop diversement les enjeux de la transition écologique, d'économie circulaire, alors qu'elles constituent des leviers importants de la transition écologique. Le travail consistera à améliorer l'ensemble des leviers mis à sa disposition (commande publique responsable, conditionnalité des aides, emprunts / assurances, fonds écologiques...) pour les approches systémiques et les indicateurs de long terme.</p> <p>Dans ce cadre la construction d'une comptabilité écologique associant non seulement le capital matériel et financier, mais aussi le capital humain et le capital naturel sera étudiée dans la suite des travaux de notation extra financière réalisée en 2019. Elle doit permettre des approches de coût global trop souvent dépréciées par les approches à court et moyen terme.</p>		
Actions existantes	Etude sur le financement de la transition énergétique / Fonds de garantie régional / Eco-conditionnalité des aides du bâtiment / Financement participatif / Notation extra-financière / Fonds écologiques.		
Actions nouvelles	153	Mettre en place et animer un groupe de travail et préfigurer une comptabilité écologique	
	154	Développer d'une comptabilité écologique régionale	
Objectif	Développer les approches et les analyses en coût global – écologique, social et économique		
Pilotes	Environnement / Finances et budget		
Directions associées	Achats / Transition énergétique / Prospective et démarches partenariales		
Partenaires associés	Pas à ce stade		
Budget	Pas à ce stade		
Financement	Pas à ce stade		
Moyens	Temps agents / Ingénieur stagiaire		
Calendrier	2021 et suivants		
Public	Collectivités / Entreprises / Filières		
Schémas et démarches associés	Tout schéma		
Périmètre action	Matières premières / Déchets		
Piliers EC	Approvisionnement durable (extraction/exploitation soutenables), écoconception, écologie industrielle et territoriale, économie de la fonctionnalité, consommation responsable et achats durables, allongement de la durée d'usage (réemploi, réutilisation, réparation), recyclage		

5. LES INDICATEURS DE SUIVI

Ces indicateurs sont définis pour rendre compte du niveau d'atteinte des objectifs en matière de sobriété, d'efficacité et de substitution dans la consommation de ressources. Ils sont issus des travaux menés au plan national par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, l'ADEME, auquel participe Régions de France.

Les indicateurs doivent par permettre de :

- vérifier l'atteinte des objectifs fixés par la Feuille de Route Economie Circulaire (FREC),
- suivre l'évolution de la consommation et la gestion de ressources,
- comparer les résultats obtenus avec les moyennes nationales et des autres régions,
- communiquer auprès des décideurs, des entreprises et de la population.

Ils sont complémentaires aux 85 indicateurs de suivi et de mise en œuvre du Plan Régional de Prévention et de Gestion des déchets.

La liste des indicateurs donnée ci-après pourra évoluer et être complétée au cours de la vie de la FREC. Elle sera notamment adaptée en fonction du système d'observation qui sera mis en œuvre et des indicateurs de suivi de la "Loi contre le gaspillage pour une économie circulaire" adoptée en janvier 2020.

Territoire et activités

Thématique	Indicateur suivi	Source
Territoire	Population régionale	INSEE
	Etablissements publics de coopération intercommunale	
Activités	PIB régional si possible par secteur d'activité	INSEE
	Nombre d'entreprises par principaux secteurs d'activité	
	Nombre d'emplois par principaux secteurs d'activité	

Consommation de matières premières

Thématique	Indicateur suivi	Source
Consommation apparente	Consommation apparente intérieure totale par matières premières	Plan national ressources Etudes de flux de matières
	Consommation apparente extérieure totale par matières premières	
	Taux de couverture régionale par matières premières	
	Degré d'abondance ou de pénurie par matières premières	
	Incorporation de produits recyclés dans les processus de production	
	Consommation apparente intérieure totale par matières premières et habitant	
	Consommation apparente extérieure totale par matières premières et habitant	
	Taux de couverture régional par matières premières et habitant	
	Incorporation de produits recyclés dans les processus de production par habitant	
Filière	Consommation intérieure de matières premières par filière	Plan national ressources Etudes de flux de matières
	Consommation extérieure de matières premières par filière	
	Production de déchets par filières	
	Taux de couverture de matières premières par filières	
	Incorporation de produits recyclés dans les processus de production par filière	
Productivité	Productivité matière apparente (PIB/ consommation intérieure de matière) par matières premières	INSEE
Emballages	Nombre d'emballages produits et recyclés par filières	Filières
	Quantités de plastiques produits et recyclés par filières	Filières

Financement et coût

Thématique	Indicateur suivi	Source
Financement	Coût des achats de matières premières dans le PIB régional	Plan national ressources INSEE
	Coût de la gestion des déchets dans le PIB régional	
Marchés	Coût des matières premières	Plan national ressources INSEE
	Coût des matières secondaires	

Approches territoriales

Thématique	Indicateur suivi	Source
Label économie circulaire ADEME	Nombre de territoires ou EPCI inscrits dans la labellisation économie circulaire	FREC
	Population inscrite dans la labellisation économie circulaire	
Ecologie Industrielle et territoriale (EIT)	Nombre de territoire ou EPCI inscrits dans une démarche d'EIT	
	Population inscrite dans une démarche d'EIT	

Approches économiques

Thématique	Indicateur suivi	Source
Systèmes de management environnement	Nombre d'entreprises inscrites dans une démarche de management environnemental	AER
	Nombre de salariés inscrites dans une démarche de management environnemental	
Emplois	Nombre d'emplois régionaux dans l'économie circulaire	